



# PLAN STRATEGIQUE DECENNAL DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PROVENCE ALPES-COTE-D'AZUR

2024

2033

## Plan stratégique décennal 2024-2033 du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Rédaction et élaboration coordonnées par :

Julie Delaube, directrice adjointe - responsable connaissance et programmes

### Rédaction réalisée par :

Andriolo Magali, responsable administratif et financier  
Delaube Julie, directrice adjointe  
Derrien Margaux, responsable du pôle Alpes-Maritimes  
Duval Amelie, responsable du pôle Var  
Hoffmann Eva, responsable des ressources humaines  
Keller Laureen, responsable du pôle Biodiversité régionale  
Mariani Vincent, responsable du pôle Var  
Meffre Bénédicte, responsable de programmes - animation territoriale  
Ménétrier Florence, responsable du pôle Vaucluse  
Poncet Vincent, responsable du pôle Bouches-du-Rhône  
Pujolas Emeline, chargée de vie associative  
Quelin Lionel, responsable du pôle Alpes du Sud  
Wolff Axel, responsable de programmes - pelouses sèches

### Ont également participé à l'élaboration :

Bavouzet François, Trésorier  
Dauphin Jean-Paul, Administrateur  
Lutard Hélène, Secrétaire  
Maury Marc, Directeur  
Revest Fabien, Vice-Président  
Rolland Robin, Administrateur  
Spini Henri, Président

**Avec la contribution d'Edouard Mari, Territoires Ruraux & Développement**

**Date de rédaction :** Juin- novembre 2024 – examiné en CST du CEN PACA le 15/11/2024, au CSRPN le 03/12/2024

**Conception graphique :** Le Fur Mélodie

**Photo de couverture :** Marais de la Tête Noire ©Emeline Pujolas |CEN PACA

**Crédits autres photos :** M Afériat, G Beaudoin, G Blanc, J Delaube, N Domange, M Le Fur, B Meffre, F Ménétrier, I Nzakou, E Pujolas, J Renet, S Richaud, U Schumpp, A Tosolini, R Viala, L Vuinée.

### Citation recommandée :

Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2024. Plan stratégique décennal du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur 2024-20233 – Aix en Provence, 74 p. + annexes.



## Sommaire

<i>Préambule</i> .....	4
<i>Les évolutions ayant une incidence sur le conservatoire</i> .....	5
1. Les évolutions des politiques publiques en faveur de la biodiversité .....	5
2. L'évolution des acteurs dans le paysage de la conservation .....	7
3. L'évolution du réseau .....	7
4. Accélération de l'érosion de la biodiversité et changement climatique.....	7
5. Les évolutions internes au conservatoire .....	8
<i>Les mises en œuvre 2014 – 2023</i> .....	9
<i>L'Esprit du plan stratégique décennal</i> .....	10
<i>La structuration du plan stratégique décennal</i> .....	13
<i>Le dispositif de suivi et d'évaluation du plan stratégique décennal</i> .....	13
<i>Le contenu du plan stratégique décennal</i> .....	15
A - Contribuer au développement et au partage de la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes.....	16
B - Préserver et gérer un réseau d'espaces naturels résilients aux effets du changement climatique et des changements globaux.....	25
C - Développer des programmes de conservation et d'expertises régionaux et locaux.....	34
D - Accompagner et mettre en œuvre les politiques publiques .....	42
E - Mobiliser et accompagner les acteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des activités de nature pour développer l'appropriation conjointe des enjeux de biodiversité .....	51
F - Reconnecter l'humain à la nature, renforcer l'assise citoyenne et faire connaître le rôle du conservatoire .....	57
G - Organiser et consolider le conservatoire, gage de pérennité et d'efficacité dans un contexte en constante évolution.....	66
<i>Annexe 1 - Contribution du Plan Stratégique décennal du CEN PACA avec les politiques publiques de l'Etat et la Région en faveur de la biodiversité</i> .....	75
Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030.....	86
Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030.....	91
<i>Annexe 2 - Liens entre le Plan Stratégique décennal du CEN PACA et la Stratégie fédérale de réseau des Conservatoires d'Espaces Naturels 2018-2028</i> .....	96
<i>Annexe 3 - Prise en compte des références législatives et juridiques dans le Plan Stratégique décennal sur CEN PACA</i> .....	99
<i>Annexe 4 - Tableau de bord du dispositif de Suivi-Evaluation du PSD</i> .....	103
<i>Annexe 5 - Synthèse des réalisations 2014 – 2023</i> .....	108
<i>Annexe 6 - Glossaire des sigles utilisés</i> .....	112

## Préambule

Le 6 juin 2014 le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) a été agréé Conservatoire Régional d'Espaces Naturels par l'Etat et la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 10 ans en application de l'arrêté du 7 octobre 2011.

En 2024, il sollicite auprès de l'Etat et de la Région le renouvellement de son agrément pour 10 ans (2024-2033).

**Le Plan Stratégique décennal (PSD) du Conservatoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, établi pour la période 2024-2033**, constitue la pièce maîtresse et structurante du dossier d'agrément des Conservatoires compte tenu : du Décret n° 2024-535 du 11 juin 2024 portant simplification et actualisation du cadre réglementaire applicable aux conservatoires régionaux d'espaces naturels et de l'Arrêté du 11 juin 2024 modifiant l'arrêté du 7 octobre 2011 relatif aux conditions de l'agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels.

**En cohérence avec les travaux menés à l'échelle nationale par le réseau des CEN, le PSD 2024 - 2033 repose sur les fondamentaux suivants :**

- il est un outil de référence dans le fonctionnement de la structure ;
- il est la référence du projet associatif du CEN : le projet associatif sera défini avec une granulométrie plus fine (actions du conservatoire) pour répondre aux ambitions du PSD ;
- il est « ancré » aux fondements de l'agrément des CEN, formalisés dans l'article L414-11 du Code de l'Environnement ;
- il s'inscrit dans les valeurs, les fondements d'intervention et les missions des CEN formalisés dans la Charte des CEN de 2023 ;
- il est élaboré en concertation avec les services de l'Etat et de la Région afin de garantir sa cohérence avec les politiques en faveur de la protection de l'environnement ([Annexe 1](#)) ;
- il est articulé avec la stratégie fédérale 2018-2028 des CEN ([Annexe 2](#)) ;
- il est plus stratégique qu'opérationnel, fixant les grandes orientations d'intervention du CEN ;
- il intègre la nécessaire adaptabilité et agilité du CEN dans un contexte territorial, institutionnel et financier en constante évolution ;
- il légitime et sécurise l'intervention du CEN dans ses différents domaines d'actions ;
- il précise les modalités de mises en conformité avec les obligations légales et réglementaires ([Annexe 3](#)) ;
- il est doté d'un Dispositif de Suivi et d'Évaluation ([Annexe 4](#)) ;
- il a été examiné par le Conseil scientifique et technique du CEN le 15 novembre 2024 ;
- il a été validé par le Conseil d'Administration du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur le 30 novembre 2024.

Le PSD du conservatoire, s'inscrit dans une continuité des actions menées dans le cadre du précédent PAQ. **Les 6 enjeux du projet associatif** de 2014 ont été reconduits par son Conseil d'administration :

- Poursuivre son action de gestionnaire d'espaces naturels et sa contribution à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la préservation du patrimoine naturel ;
- Maintenir et développer les actions régionales de préservation du patrimoine naturel et la compétence d'expert faunistique en matière de protection de la biodiversité au-delà des sites en gestion ;
- Maintenir et développer les actions régionales en faveur de la connaissance faunistique de manière globale au-delà des sites en gestion ;
- Poursuivre l'accompagnement des politiques publiques liées à la conservation ;
- Développer la communication, l'information et la sensibilisation du grand public ;
- Développer la vie associative notamment en améliorant l'assise citoyenne et la lisibilité des actions du Conservatoire.

**Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser, Accompagner** restent les moyens préférentiels pour agir. Ces modes d'action sont transversaux à toutes les activités, orientations, axes de travail et périmètres d'action du conservatoire. Ils sont la « Marque » des Conservatoires d'Espaces Naturels.

Le PSD intègre l'évaluation de l'action du conservatoire sur la période du premier agrément : évaluation qualitative réalisée sur chacune des sept orientations proposées au travers de la description du chemin parcouru de 2014 à 2023.

Cette évaluation et l'analyse de l'évolution du contexte de mise en œuvre de la conservation amènent à tirer des enseignements et à renforcer l'engagement du conservatoire sur des sujets prioritaires. Il s'agit notamment de :

- **l'intégration des changements globaux et sociétaux** dans les actions de préservation de la biodiversité, ainsi que dans l'accompagnement des territoires ;
- **l'approche fonctionnelle et interspécifique privilégiée** tout en conservant les priorités patrimoniales espèces ou milieux centrées historiques ;
- **la recherche de la mutualisation** des moyens, des compétences entre les différents acteurs de la biodiversité ;
- **la construction d'alliances** avec tous les acteurs et la société civile pour une **prise en compte sociétale du respect du vivant**.

## Les évolutions ayant une incidence sur le conservatoire

### 1. Les évolutions des politiques publiques en faveur de la biodiversité

En 2016, la **Loi pour la reconquête de la biodiversité**, de la nature et des paysages dite « Loi biodiversité » renforce la séquence ERC, rend obligatoire l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales pour la biodiversité, rend possible la contractualisation d'Obligations Réelles Environnementales (ORE), intègre la biodiversité dans les plans climats territoriaux, installe les Comités Régionaux Biodiversité (CRB), crée l'Agence française pour la biodiversité devenue Office Français de la

Biodiversité (OFB). **La loi biodiversité 2016 renforce également la légitimité des conservatoires** dans leurs expertises auprès des collectivités locales.

En 2018, **le Plan biodiversité** prévoit notamment de « limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette » et « créer de nouvelles aires protégées et conforter le réseau écologique dans les territoires ».

En 2019, le **XI<sup>e</sup> programme des Agences de l'Eau** (2019-2024) entre en vigueur, puis le nouveau **Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux** (SDAGE) 2022-2027 du bassin versant Rhône Méditerranée est adopté.

L'adoption et l'appropriation en 2019 du **Schéma Régional de Développement Durable et de l'Egalité des Territoires** (SRADDET) intègre le SRCE. Sa modification a été approuvée en 2023.

**La Stratégie Nationale des Aires Protégées 2020-2030** (SNAP) vise notamment à protéger 30% du territoire national dont 10% en protection forte et renforce la légitimité de l'action des conservatoires en la matière.

En 2021, **la loi climat et résilience** prévoit un certain nombre de dispositions relatives à la biodiversité et à l'artificialisation du sol, notamment les actions relevant des conservatoires d'espaces naturels.

Enfin, **la nouvelle Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030** (SNB), dont les mesures phares de « Poursuivre la dynamique d'extension du réseau d'aires protégées », de « Mieux protéger la biodiversité en mobilisant séquence ERC » et de « Renforcer l'intégration des enjeux de biodiversité dans la planification de l'aménagement du territoire » couvre également un grand champ de l'action des conservatoires.

À partir de 2021, **le plan de relance de l'activité**, déployé pour relancer l'économie dans le sens de la transition écologique à la suite de la crise sanitaire, va permettre à un certain nombre de projets portant sur la biodiversité d'être soutenus.

En 2022, **la loi dite « 3DS »** transfère notamment **les compétences Natura 2000 aux régions**. Suite à son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur a pris la compétence N2000 sur les sites terrestres.

La Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à **l'accélération de la production d'énergies renouvelables** aura des impacts sur la gestion des territoires et la préservation des espaces naturels.

De même, au niveau européen, **l'entrée en vigueur de la nouvelle Politique Agricole Commune** (PAC) en 2023 aura des répercussions sur la mise en œuvre du Plan Stratégique Décennal.

Cette même année, la Région a initié la construction de sa Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) qui devrait être définitivement approuvée en mars 2025.

Avec France Nation Verte, la **Planification écologique** en 2023 bénéficie d'un plan d'action pour accélérer la transition écologique qui devrait permettre le soutien des actions des conservatoires.

Enfin en 2023, **la création d'un Fonds Vert** pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires va permettre aux conservatoires de mobiliser des financements pour des acquisitions, la mise en œuvre de plans nationaux d'actions, des actions de restauration des milieux, la gestion des espèces exotiques envahissantes et d'autres actions relevant de la SAP. Ces financements acquis fin 2023, seront utilisés à partir de 2024 pour la mise en œuvre du plan stratégique décennal 2024-2033.

L'entrée en vigueur de **la loi européenne sur la restauration de la nature** prévue pour 2024 devrait contribuer à restaurer les écosystèmes dégradés.

## 2. L'évolution des acteurs dans le paysage de la conservation

En 2014, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles **MAPTAM** puis sa modification par **la loi NOTRe** en 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) appliquent le principe de spécialisation des Départements et des Régions. **La Région est désormais « chef de file »** de la protection de la biodiversité. La loi confirme **les Départements** dans leurs politiques en faveur **des Espaces Naturels Sensibles (ENS)**.

La prise et la **montée en compétences des collectivités territoriales** sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est également un changement important. L'implication d'un nombre croissant de collectivités locales dans divers positifs locaux tels que **les Atlas de la Biodiversité, Territoires Engagés pour la Nature, les plans biodiversité**, renforce également le nombre d'acteurs désormais impliqués dans la préservation des territoires. Cette prise de compétence s'est accompagnée d'une importante sollicitation du conservatoire et à renforcer les moyens ainsi que la légitimité de la structure pour agir aux côtés des collectivités.

Parmi les nouveaux acteurs susceptibles de devenir également des interlocuteurs en matière de biodiversité, il faut aussi citer **les entreprises, notamment dans leur cadre de leur responsabilité sociale environnementale (RSE)**.

**L'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE)** est créée le 29 juin 2023 par transformation de l'ARPE, structure existante depuis 1979 ; le conservatoire en est administrateur.

## 3. L'évolution du réseau

Depuis 2014, le réseau des Conservatoires d'espaces naturels a également connu ses évolutions. Il s'est notamment muni d'une **Stratégie Décennale de réseau 2018-2028**. Le fonds de dotation a été transformée, en 2023, en fondation reconnue d'utilité publique, **la Fondation Espaces Naturels de France**. Le positionnement de la fédération (FCEN) a été renforcé ainsi que l'animation de grands programmes (Life NATur'Army, mission ORE, ZPF...).

## 4. Accélération de l'érosion de la biodiversité et changement climatique

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se caractérise par un patrimoine naturel exceptionnel. Elle est une des régions de France métropolitaine dont la biodiversité est la plus riche, ceci en raison de la combinaison des influences méditerranéennes et alpines sur son territoire. Pour exemple, ce territoire abrite 70% de la flore vasculaire indigène présentes en France métropolitaine, 85% des oiseaux nicheurs, 83% des papillons de jour, 78% des odonates, 81% des orthoptères, 86% des chiroptères. Il porte donc une responsabilité nationale et même européenne pour la conservation de certains peuplements et espèces.

Le rapport de l'IPBES (2019) alerte sur le déclin à un rythme sans précédent de la biodiversité, c'est le cas en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les menaces qui pèsent sur la conservation de la biodiversité y sont

importantes et n'ont cessé de s'accroître (Regard sur la Nature, ORB 2021) : urbanisation, artificialisation, fragmentation, fréquentation, pollutions, surexploitation des ressources naturelles.

**Hot spot de biodiversité**, la région se situe également dans un « **hot spot du changement climatique** » selon le GIEC. Le changement climatique produit des effets variables selon les territoires mais reste néanmoins présent partout, notamment sur le littoral et en montagne. L'adaptation des milieux au changement climatique est identifiée comme le principal enjeu à relever pour la décennie à venir. Ce changement climatique a évidemment des effets sur la biodiversité mais également sur les sociétés et activités humaines dépendantes de l'état de la biodiversité et des écosystèmes régionaux.

La question de l'intégration du changement climatique dans les stratégies d'interventions, la gestion des milieux naturels et l'accompagnement des partenaires a été très présente au sein conservatoire ses dernières années. En termes de gestion et de conservation, **le chemin vers une gestion dite adaptative a été initié.**

## 5. Les évolutions internes au conservatoire

Depuis 2014, le conservatoire a connu une augmentation importante de ses équipes salariées passant de **40 ETP salariés en 2019 à 54 en 2023 (+ 35%). 76 personnes ont travaillé au conservatoire en 2023.** L'association a franchi le seuil des 50 ETP fin 2022 ce qui a nécessité une réorganisation importante notamment pour une mise en conformité réglementaire.

Bien qu'en baisse depuis 2023, **le turn-over au sein des équipes** du conservatoire est resté **élevé** (16,67% en 2023) ce qui illustre les difficultés que la structure et la société ont vécu ces dernières années. Il traduit tout de même une situation qu'il est indispensable d'améliorer, que ses origines soient internes ou sociétales.

Sur le plan financier, un élément de contexte majeur de mise en œuvre du PAQ 2014-2023 a été **la réduction des dépenses publiques.** Elle s'est appliquée à tous les échelons : Etat, Départements, Intercommunalités et Communes. La mobilisation de financements complémentaires, notamment européens, a été complexe (montages financiers, procédures administratives, justifications) et a requis un savoir-faire en ingénierie financière ainsi que des capacités de trésorerie que le conservatoire n'a pas toujours assumés en toute sérénité.

La nécessité de recourir à **des financements croisés** a également augmenté ces dix dernières années. Il s'agit désormais d'une modalité classique de financement de projet. Cependant, **dans un contexte en constante évolution** (changements de compétences des décideurs, règles financières démultipliées, évolutives et exigences croissantes), ce type de montages financiers demande **des moyens importants en services supports**, paradoxalement peu pris en compte par certains financements.

Une autre profonde modification depuis 2014 résulte de l'augmentation de la concurrence par **les bureaux d'études écologiques et les nouveaux acteurs des mesures compensatoires** avec la Loi sur la biodiversité de 2016. Les partenaires ont alors choisi davantage la prestation que la subvention. Le conservatoire, peu soumis à la concurrence, n'a pas connu de baisse de sollicitations et de projets acceptés, mais cette modalité financière a conduit à une nécessité d'analyse de son activité dans le champ lucratif.



La montée en compétences biodiversité des acteurs locaux, notamment les collectivités a conduit à un besoin accru d'accompagnement. Dans un premier temps, ces acteurs ont opté par reflexe pour la prestation. Il est important de noter que ces approches, au fil du temps, ont davantage été concrétisées sous la forme de partenariats (coopérations) passant d'une volonté individuelle à de véritables projets en faveur de la biodiversité co-construits et pleinement co-portés. Cependant, en 2023, le Conseil d'administration du conservatoire a tout de même décidé de **sectoriser l'activité de l'association** afin d'être en conformité fiscale et de sécuriser la non-lucrativité de son activité prépondérante.

**Bénéficiaire à plus de 75% de subventions publiques**, le conservatoire a réaffirmé sa volonté de rester dans le **champ de l'associatif et de conserver son caractère d'intérêt général**. Par conséquent, le secteur lucratif ne concernera pas d'activités en dehors du champ de compétences du conservatoire. Même si le secteur lucratif sera restreint, une adaptation de la gestion financière de la structure est à mettre en place en 2024.

**Le Conseil scientifique du conservatoire n'a pas fonctionné en collectif sur la période 2014 - 2023** faute d'animation. Toutefois, de nombreux échanges réguliers ont eu lieu en bilatéral avec la majorité des conseillers. En 2023, sa composition a évolué pour mieux répondre aux besoins, aux questionnements de la structure et permettre l'engagement des futurs conseillers. Il a été élargi aux aspects techniques, pour en faire un **Conseil scientifique et technique**. Son rôle est indispensable tant dans la validation scientifique des travaux de la structure que dans le conseil qu'il apporte pour son évolution.

## Les mises en œuvre 2014 – 2023

Il n'est prévu formellement la réalisation d'une évaluation au terme d'une période d'agrément de 10 ans que depuis la parution de l'Arrêté du 11 juin 2024. Compte tenu du calendrier, le conservatoire, l'État et la Région ont convenu d'une démarche d'évaluation simplifiée qui vise deux objectifs :

- Faire état **des principales réalisations du conservatoire** sur la période premier agrément ;
- En tirer **les enseignements et les évolutions souhaitées qui ont guidé l'élaboration du PSD**.

Les objectifs fixés dans le Plan d'Actions Quinquennal (PAQ) 2014 renouvelé jusqu'en 2023 ont été, en grande majorité, « globalement atteints » :

- Les mises en œuvre du PAQ ont eu le souci de prendre en compte les différents axes d'intervention du conservatoire ;
- La dimension partenariale de l'action du conservatoire a été largement optimisée tant avec des associations du territoire ou des collectivités locales, que des partenaires relais de la Région et de l'Etat, notamment les Conservatoires botaniques nationaux méditerranéen et alpin, le Conservatoire du Littoral, l'Agence de l'eau RMC et la Direction Interrégionale PACA Corse de l'Office Français de la Biodiversité ;
- Le modèle économique du conservatoire a été renforcé : progression des budgets avec des volumes d'investissements en augmentation et la robustesse des cadres financiers et juridiques... ;
- La mise en œuvre des différents objectifs s'est traduite par de très nombreuses réalisations ([Annexe 5](#)).

Cependant, le PAQ du conservatoire prévoyait un **Dispositif de suivi et d'évaluation** détaillant 202 indicateurs dont 92 devant être traités prioritairement. Ce dispositif **s'est révélé non fonctionnel tant dans le choix des indicateurs que dans leur nombre**. Le conservatoire a tout de même suivi 76 indicateurs de réalisation sur l'ensemble des 10 ans. Ils ont permis, fin 2023, de tirer des enseignements pour les 10 prochaines années.

Les principales réussites sont présentées dans le « chemin parcouru » de chaque orientation ainsi qu'en [Annexe 5](#). Elles ont démontré la capacité du conservatoire à réaliser des actions concrètes, à s'investir au plus près des territoires, à impliquer les acteurs locaux et à coordonner et mettre en œuvre des projets d'ampleur régionale. L'ensemble des réalisations permettent également d'identifier les évolutions souhaitées.

## L'Esprit du plan stratégique décennal

Dans son dernier rapport (2019) sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, l'**IPBES, pointait les facteurs directs et indirects de changements globaux affectant l'habitabilité de la terre** : « Dans les écosystèmes terrestres et d'eau douce, le changement d'utilisation des terres est le facteur direct ayant eu l'incidence relative la plus néfaste sur la nature depuis 1970, suivi par l'exploitation directe, et en particulier la surexploitation, des animaux, des plantes et d'autres organismes (collecte, exploitation forestière, chasse et pêche). »

Le changement de l'utilisation des terres est principalement dû à l'expansion de l'agriculture industrielle et au développement des infrastructures urbaines. A cela s'ajoutent différents types de pollutions (pesticides, plastiques, polluants industriels, etc.) qui affectent les chaînes alimentaires à grande échelle ; la croissance et les mesures d'incitation économique qui se font aux dépens de la conservation et de la restauration des écosystèmes ou encore l'impact de l'introduction d'espèces exotiques sur des espèces endémiques et des écosystèmes fragilisés. Le rapport pointe également qu'« il est prévu que les changements climatiques prennent toujours plus d'importance en tant que facteurs directs de changement de la nature et de ses contributions aux populations au cours des prochaines décennies. »

**Ces causes de dégradation de l'habitabilité de la terre** ont pour dénominateur commun **la croissance continue de l'exploitation et de la destruction du vivant** et des ressources naturelles au sein d'un monde fini.

Dans son rapport, l'IPBES note également que « la mise en œuvre **des stratégies et mesures de conservation et de gestion** plus durable de la nature a progressé, produisant certains résultats positifs concernant des scénarios de non-intervention, mais **n'a pas suffisamment progressé** pour enrayer les facteurs directs et indirects de dégradation de la nature. » De même, les auteurs estiment qu'il est possible de conserver, de restaurer et d'utiliser la nature de manière durable et, en même temps, d'atteindre d'autres objectifs sociétaux.

L'arrêt de la dégradation des conditions de vie sur terre passe par **des changements de paradigme profonds de notre relation à la « nature » et au monde vivant**.

Fort de ce constat et au regard des enjeux de préservation de la biodiversité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **quatre préoccupations majeures ont donc guidé l'élaboration du Plan stratégique décennal du Conservatoire** d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces évolutions sont souhaitées dans l'ensemble des orientations, des objectifs pour leur insuffler un « **Esprit particulier** » :

- **Intégrer le changement climatique dans les actions de préservation de la biodiversité, ainsi que dans l'accompagnement des territoires : gestion adaptative des milieux, résilience et atténuation des effets**

Aujourd'hui, la question ne se pose plus, le changement climatique est en cours. Depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, la France a, par exemple, vu la température moyenne de l'air augmenter de 1,5°C.

Les évolutions climatiques impactent la biodiversité en modifiant l'abondance, la répartition et le fonctionnement des espèces, des milieux, des écosystèmes et des socio-systèmes. Cet impact vient s'ajouter aux pressions anthropiques nombreuses qui pèsent sur ces éléments.

En tant qu'acteur majeur de la préservation de la biodiversité et gestionnaire d'espaces naturels, le conservatoire a la volonté d'adapter son action pour anticiper ces changements et, ainsi, en atténuer les effets préjudiciables et tirer avantage des effets bénéfiques potentiels. Cela implique de réfléchir aux évolutions des territoires, des milieux, des espèces et leur fonctionnement, au regard des conditions climatiques futures, pour prendre aujourd'hui des décisions qui resteront pertinentes demain. Les stratégies à adopter seront ensuite à construire sur chaque territoire, pour chaque enjeu, entre laisser faire (libre évolution, documenter les évolutions, acquérir de la connaissance), accompagner et lutter.

**L'intégration du changement climatique**, comme des autres changements globaux, implique de faire évoluer la manière d'aborder nos métiers, nos pratiques, **dans une approche plus dynamique et intégrée, en lien étroit avec les acteurs des territoires.**

La préservation des espaces naturels par le conservatoire s'est reposée historiquement sur les notions de « conservation de l'existant », pour une biodiversité à son état optimal, ou de restauration d'un état dégradé. La prise de conscience des changements globaux a remis largement en question cette approche. La compréhension de l'impact des changements globaux, et plus particulièrement des changements climatiques, sur la biodiversité est désormais mieux connue et permet d'intégrer ces problématiques dans la préservation de la biodiversité. Le conservatoire a commencé à s'approprier ces notions au cours des 5 dernières années. Il souhaite se saisir pleinement du sujet, l'intégrer à l'ensemble de ses réflexions, mais également accompagner les autres gestionnaires et acteurs agissant sur la biodiversité.

*« L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare ». Maurice Blondel*

- **Renforcer une approche fonctionnelle plus efficace face aux changements globaux et sociétaux tout en conservant les priorités patrimoniales historiques de préservation de la biodiversité**

Les questions de changements globaux (climatiques et sociétaux), de pressions anthropiques (artificialisation des sols, pollutions, etc.) ne seront bien intégrées dans la conduite et l'élaboration des projets de conservation qu'en développant une approche plus fonctionnelle et des « solutions d'adaptation fondées sur la nature ».

Centrer l'action de **la conservation sur les rôles et les fonctions des milieux, des biocénoses et des espèces** est l'enjeu du PSD afin de favoriser et de faciliter l'adaptation des territoires à ces changements par la protection, la restauration d'un fonctionnement naturel et durable des écosystèmes et le maintien de toute la naturalité de ces espaces.

Les programmes de conservation en faveur **des cibles historiques**, tels que les plans nationaux d'actions (PNA) ont déjà initié une mise en œuvre par le conservatoire avec une approche plus ciblée sur le **maintien du bon fonctionnement des écosystèmes** dont dépendantes ces espèces, par des préconisations de gestion des territoires intégrant le respect des continuités et des fonctionnalités des espaces naturels et par des propositions de solutions fondées sur la nature.

- **Poursuivre la mutualisation des moyens et des compétences entre les différents acteurs de la biodiversité**

La recherche d'efficacité de l'action de conservation, avec des moyens limités, passe notamment par la définition d'objectifs partagés entre acteurs, par la mutualisation des moyens et des connaissances ainsi que par le développement de synergies, en privilégiant les complémentarités d'actions et de compétences, en évitant les redondances, voir les concurrences.

Le conservatoire, par sa position d'interface entre les acteurs d'un territoire joue **le rôle d'assemblier et de facilitateur dans l'émergence et l'animation de dynamiques de territoires** ainsi que dans la consolidation opérationnelle des initiatives. De fait, il est convaincu de la nécessité de mobiliser les acteurs autour des enjeux de la connaissance, de la protection, de la gestion et de la valorisation du patrimoine naturel, et en fait l'un de ses principaux leviers d'action.

L'efficacité de l'action de préservation de la biodiversité doit s'appuyer largement sur **des démarches collectives dans leur construction et dans leur mise en œuvre** avec les gestionnaires, associations naturalistes, établissements publics, collectivités territoriales ou locales, propriétaires, usagers...

Le conservatoire souhaite donc ancrer son PSD dans un contexte partenarial, fondé sur la complémentarité des structures existantes et le fait de ne pas se substituer aux dynamiques actuelles. Il ambitionne ainsi de continuer à impulser une cohérence, une mutualisation et des synergies d'actions et de faire part de son expérience dans chacun de ses domaines d'actions pour une conservation du patrimoine naturel plus efficace.

- **Nouer des alliances avec tous les acteurs des territoires et la société civile pour créer des synergies et œuvrer à la prise en compte sociétale que la préservation du vivant est un objectif prioritaire**

Les modes de relations entre l'humain et le reste du vivant ne doivent plus être basés sur la lutte ou l'exploitation, mais sur des relations de mutualisme et d'« **alliances** » selon la **formule de Baptiste Morizot**. Ces alliances entre vivants humains et non-humains existent déjà et prennent de nombreuses formes. Elles peuvent s'appeler agroécologie, agriculture paysanne, sylviculture jardinée, etc. Elles peuvent aussi se retrouver dans des convergences locales qui voient se rejoindre des habitants et des espèces protégées pour la défense d'un territoire commun. Les bénéfices humains de ces modes de relations apaisées avec le reste du vivant sont multiples : santé, qualité et cadre de vie, relations sociales, économie, etc.

Par sa place de référent dans la connaissance des espèces, des écosystèmes et de leur fonctionnement, par sa place d'interlocuteur privilégié des acteurs et habitants des territoires, le conservatoire souhaite, partout où c'est possible, **contribuer à « nouer ces alliances »** entre habitants humains et non humains en jouant **le rôle de « traducteur » et de vulgarisateur**, en améliorant les connaissances sur ces interrelations, en facilitant, encourageant, accompagnant les projets basés sur ces interrelations et en les valorisant ou les promouvant à différentes échelles et à tous les niveaux décisionnels.

## La structuration du plan stratégique décennal

« Le PSD détermine, par priorités, les orientations et objectifs que se propose de mener à bien le conservatoire sur la totalité de la durée de l'agrément. C'est un document stratégique qui permet de visualiser les orientations du conservatoire sur la durée de son agrément et ses contributions aux politiques publiques. »

Le contenu du PSD du conservatoire est structuré en **7 orientations** déclinées en **20 objectifs prioritaires**.

L'ordre des sept orientations ne reflète pas une priorisation mais une simple présentation des domaines d'actions du conservatoire : d'abord sur la connaissance, ensuite sur son réseau de sites, sur la mise en œuvre de programmes de conservation, puis sur l'accompagnement des politiques publiques, auprès des acteurs et dans les territoires et, enfin, dans le lien entre l'humain et la nature.

La septième orientation présentée, « Orientation G », est de nature différente car centrée sur le fonctionnement du conservatoire.

Seuls les objectifs prioritaires pour les 10 prochaines années sont présentés.

## Le dispositif de suivi et d'évaluation du plan stratégique décennal

Le Dispositif de Suivi-Evaluation (DSE) du Plan Stratégique Décennal a été entièrement repensé dans sa logique de construction et dans les éléments de contenu. Il prend en compte les moyens qui seront mis en œuvre pour le faire vivre et le valoriser en continu, en lien avec les échéances d'évaluation fixées par le décret. **Il donne lieu à deux démarches de suivi différentes mais complémentaires :**

- **Le suivi des réalisations du conservatoire** au sens « large et global » qui donnent de la lisibilité à son action sur la durée du PSD à travers quelques chiffres « clés ». Ce suivi s'appuie sur un nombre limité de **descripteurs de réalisation (20)**.

Ces descripteurs de réalisation sont présentés en début de **chaque orientation** (2 à 3 descripteurs par orientation) avec leurs valeurs sur la période de l'agrément précédent (2014-2023). Ces descripteurs seront mis à jour annuellement sur toute la durée du PSD.

- **Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PSD**, en continu avec la formalisation de **résultats à atteindre pour chacun des objectifs fixés à 10 ans**. Les évaluations du PSD, à 5 ans et finale, apporteront un jugement de valeur sur l'atteinte de l'ensemble de ces résultats.

A l'échelle de **chaque orientation, des résultats prioritaires à atteindre** ont été identifiés et déclinés en un nombre limité d'**indicateurs de résultats (19)**. Pour chaque indicateur, la « valeur initiale » a été

indiquée ainsi que les « valeurs cibles » à atteindre à 5 ans et à 10 ans. Il s'agit de valeurs que peut raisonnablement se fixer le conservatoire au sein d'un potentiel ou compte-tenu de la dynamique observée les dernières années. Au vu des nouveaux engagements ou évolutions souhaités, certaines de ces « valeurs cibles » restent à définir à la faveur de la première année de mise en œuvre. Ces indicateurs sont présentés à la fin de chaque orientation. Cinq d'entre eux sont aussi des descripteurs de réalisation, ce qui permet d'optimiser les deux démarches.

Cette démarche de suivi-évaluation du PSD est volontairement ciblée afin de **concentrer les moyens de suivi sur « ce qui est important »**.

L'ensemble des indicateurs figure dans le Tableau de bord du dispositif de Suivi-Evaluation du PSD du CEN PACA ([Annexe 4](#)) afin d'apporter une vision globale des deux approches (résultats à atteindre, indicateurs accompagnés de leur état de référence et cibles à atteindre, périodicité...).

Un regard évaluatif est porté pour alimenter la réponse de l'atteinte ou non des résultats prioritaires à obtenir pour chaque orientation. Cette réponse pourra toutefois aborder d'autres points. Les indicateurs proposés alimentent la réponse (évaluative) mais, cette réponse ne reposera pas uniquement sur l'analyse des indicateurs de résultats et descripteurs de réalisation.

**Par conséquent, un dispositif plus complet (précision des modalités de calcul, données annuelles et source de l'information) permet de piloter la mise en œuvre du PSD et de valoriser l'activité du CEN. Il se veut un outil de partage avec les autorités d'agrément dans une logique de suivi commun et pourra être mis à disposition.**

## Le contenu du plan stratégique décennal

### **Orientation A - Contribuer au développement et au partage de la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes.....p 16**

Objectif prioritaire 1 : Renforcer son rôle en tant qu'acteur régional de la production des connaissances en mettant en œuvre et en animant les dynamiques d'amélioration des connaissances plus diversifiées

Objectif prioritaire 2 : Conforter son rôle en tant qu'acteur majeur du partage des connaissances à différentes échelles

Objectif prioritaire 3 : Développer et collaborer à des programmes d'études scientifiques à visée de conservation

### **Orientation B - Préserver et gérer un réseau d'espaces naturels résilients aux effets du changement climatique et des changements globaux ..... p 25**

Objectif prioritaire 4 : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte

Objectif prioritaire 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire

Objectif prioritaire 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptée des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial

### **Orientation C - Développer des programmes de conservation et d'expertises régionaux et locaux...p 34**

Objectif prioritaire 7 : Pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation existants en faveur des espèces, cortèges et milieux avec un enjeu prioritaire de conservation ou une menace significative à l'échelle régionale

Objectif prioritaire 8 : Identifier les nouvelles cibles (espèces, milieux, territoires) et enjeux complémentaires en faveur desquels des programmes seront initiés

Objectif prioritaire 9 : Contribuer aux programmes de conservation des partenaires et autres acteurs

### **Orientation D -Accompagner et mettre en œuvre les politiques publiques .....p 42**

Objectif prioritaire 10 : Maintenir l'accompagnement et la participation du conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité

Objectif prioritaire 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité

Objectif prioritaire 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité

### **Orientation E - Mobiliser et accompagner les acteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des activités de nature pour développer l'appropriation conjointe des enjeux de biodiversité .....p 51**

Objectif prioritaire 13 : Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité

Objectif prioritaire 14 : Accompagner les activités touristiques et de loisirs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité

### **Orientation F - Reconnecter l'humain à la nature, renforcer l'assise citoyenne et faire connaître le rôle du conservatoire .....p 57**

Objectif prioritaire 15 : Renforcer l'assise citoyenne du conservatoire et développer l'engagement des citoyens pour le respect du vivant et dans l'action de préservation

Objectif prioritaire 16 : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité

Objectif prioritaire 17 : Faire connaître et reconnaître le conservatoire et son rôle

### **Orientation G - Organiser et consolider le conservatoire, gage de pérennité et d'efficacité dans un contexte en constante évolution .....p 66**

Objectif prioritaire 18 : Poursuivre la professionnalisation du CEN en assurant le bien-être au travail, la montée en compétence et l'attractivité de la structure

Objectif prioritaire 19 : Anticiper et prendre en compte les évolutions externes ayant un impact sur le fonctionnement du conservatoire

Objectif prioritaire 20 : Animer et faire évoluer les instances de la gouvernance du conservatoire dans un esprit participatif

# Orientation A

## Contribuer au développement et au partage de la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes

### Chemin parcouru et enjeux pour les 10 prochaines années

#### Contribution à la connaissance du patrimoine naturel régional

Depuis sa création, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur a largement contribué à développer la connaissance du patrimoine naturel régional, par les inventaires de la faune et plus ponctuellement de la flore, sur les sites en gestion mais également par sa participation à divers programmes : ZNIEFF, LIFE, Plans Nationaux d'Actions, DOCOBs N2000, Atlas, expertises locales, animation de réseaux d'observateurs...

**Le CEN PACA bénéficie d'un partenariat très fort avec les Conservatoires Botaniques Nationaux méditerranéen et alpin**, permettant ainsi de se référer à leur expertise botanique, ce qui a amené le conservatoire à concentrer son action sur la connaissance de la faune régionale.

Avant 2014, la connaissance centralisée étant limitée, la volonté du conservatoire était de capitaliser le plus largement possible de la connaissance. Jusqu'alors l'amélioration de la connaissance était opportuniste, aléatoire et ciblait l'ensemble des groupes. A partir de 2014, un socle de connaissance ayant été constitué, l'amélioration de ce dernier a été ciblée et coordonnée. **Des stratégies d'amélioration de la connaissance et de la préservation ont été élaborées.** Elles ont ciblé d'abord les invertébrés et l'herpétofaune. Dans ce cadre, le conservatoire a animé également le réseau régional de naturalistes.

Au-delà d'une approche taxonomique et chorologique, le CEN a ouvert **son analyse à l'écologie des espèces, leur biologie et leur état de conservation.** C'est dans ce cadre qu'il a produit, coordonné et mis à jour les listes rouges régionales des oiseaux, des papillons de jour, des amphibiens et reptiles, des odonates et des orthoptères.

De plus, **l'approche fonctionnelle de la conservation** a amené le conservatoire à participer à l'amélioration des connaissances de la flore, des habitats et des écosystèmes. Le conservatoire a également conduit des études sur les cortèges et les milieux dans un approche dynamique (ex : RhoMeO, animation du STOC et du SHOC).

Le conservatoire ne s'est pas construit en tant qu'organisme scientifique mais **contribue depuis sa création à des programmes scientifiques.** Il a développé des partenariats durables avec des organismes de recherche comme le CEFE-CNRS de Montpellier, l'IMBEde Aix-Marseille Université. Son champ d'implication se situe principalement autour de la mise à disposition des sites en gestion et la valorisation des données qu'il produit dans le cadre des programmes qu'il pilote ou auxquels il contribue (Stoechas...).

**Le nombre de suivis et d'inventaires scientifiques** visant à une meilleure connaissance du patrimoine naturel à fort enjeux de conservation a donc **augmenté ces 10 dernières années** essentiellement à la faveur des programmes de conservation (LIFE, PNA, ...). Une thèse a été financée et accueillie au sein du conservatoire.

**Le rôle assuré depuis des années par le conservatoire comme référent faunistique est reconnu comme tel par la DREAL, la Région et les acteurs de la connaissance.** C'est à ce titre notamment que la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et la DREAL, l'ont soutenu en 2021 pour l'élaboration d'un cadre d'orientation stratégique d'amélioration des connaissances. Dans ce cadre, en 2023, **l'état des lieux des connaissances** des vertébrés et des orthoptéroïdes, rhopalocères et odonates a été réalisé par le conservatoire avec le concours de la Ligue pour la protection des oiseaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Groupe Chiroptères de Provence.

En  
10 ans

**2 258 754 données centralisées**

**1 043 familles taxonomiques inventoriées**

**76% des connaissances partagées**

Et aussi :

- **Une thèse accueillie et financée par le conservatoire**
- **Un état des lieux de la connaissance taxonomique pour les vertébrés, les orthoptéroïdes, les rhopalocères et les odonates**



## Enjeux de l'amélioration des connaissances

Le PSD du conservatoire vise donc pour les 10 prochaines années, **la complétude et la qualité des inventaires et des suivis tant sur un plan géographique, taxonomique que fonctionnel**. L'atteinte de cet objectif sera menée en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs de la connaissance, dans le respect des projets de chacun et dans la recherche de complémentarité.

Au cours des 10 prochaines années, le conservatoire doit encore renforcer son implication dans des programmes de recherche. Il doit également s'ouvrir à des réflexions portées par d'autres champs d'études scientifiques telles que **les sciences sociales afin de pouvoir interroger ses propres pratiques**.

## Partage des connaissances et engagement en open data

Depuis 2008, **le conservatoire améliore en continu la gestion de ses données naturalistes pour une mise à disposition rapide des connaissances et une réutilisation par le plus grand nombre**. Appelée HELIX, sa base de données alimente SILENE, le SINP régional, depuis sa création, puisqu'elle a fourni le premier jeu de données faunistiques intégré et diffusé en 2009. HELIX centralise les données des salariés et des bénévoles du CEN PACA. Le conservatoire accorde une importance particulière à la consolidation des résultats d'inventaires et de suivis. Fin 2023, HELIX compte **2 258 754 données** pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. **76% des données du conservatoire sont transférées au SINP** (uniquement les données validées) pour un partage total de cette connaissance. **Le CEN PACA est un des plus importants producteurs de données naturalistes de la région**.

Le conservatoire est historiquement, au côté de la DREAL, de la Région et des Conservatoires botaniques, **l'ambassadeur du partage des connaissances**. A ce titre, il pilote le SINP régional (SILENE) au travers de l'animation du réseau d'acteurs de la connaissance et l'administration des données faune. Fin 2023, **SILENE centralise 13,52 millions de données** dont 7,8 millions de données « faune ».

Conscient de l'importance d'une diffusion de la connaissance, la plus large possible, pour permettre la conservation ou la prise en compte des espèces, des milieux et des territoires, le conservatoire s'est engagé **en faveur de la diffusion de ses données en open data**. Le Conseil d'Administration du CEN PACA, a confirmé fin 2023, sa volonté de s'inscrire dans la démarche de libération de la donnée naturaliste et accepte le principe de gestion et de diffusion en open data de toutes les données de ses salariés quelles que soient leurs origines, leurs contextes et cadres d'acquisition (hors données sensibles).

En 2023, en lien avec le partage des connaissances, le conservatoire a impulsé la création et/ou l'animation **de plusieurs outils de diffusion de connaissances spécifiques : la Base Bastelle et le SIT Zones Humides**.

La Base Bastelle est un projet collectif ayant la volonté de partager leurs données dans un but de conservation des espèces tout en prenant en compte la sensibilité des données. Avec le soutien de la DREAL PACA et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette base de données permet de centraliser, gérer, sauvegarder, mutualiser et partager les données de gîtes à chiroptères sur le territoire de la région. Le fonctionnement technique et partenarial est désormais finalisé.

Le conservatoire anime le SIT Zones Humides, outil de connaissance et d'aide à la décision, administré par le Parc naturel régional du Luberon. L'animation de la diffusion de l'inventaire des zones humides de Provence-Alpes-Côte d'Azur consiste, d'une part, en la promotion des données et de l'outil, la diffusion et la mise à disposition de l'inventaire, d'autre part, en l'accompagnement à son utilisation.

Les ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) identifient des territoires et des espaces écologiques majeurs. Ces espaces naturels ainsi inventoriés sont des outils de connaissance scientifique des milieux, de la faune, de la flore et des habitats. Le partage de ces connaissances représente une aide précieuse à la décision pour les élus et les maîtres d'ouvrage publics et privés. Depuis 2007, le conservatoire en assure l'animation de sa diffusion et de sa mise à jour pour la DREAL PACA. La priorité de ces 10 dernières années a résidé dans l'actualisation de l'inventaire par la mise à jour des référentiels et la réalisation d'inventaires. L'actualisation de cet inventaire est à poursuivre, sa diffusion est à renforcer ainsi que son lien direct avec le SINP.

L'alimentation de manière collaborative de ces outils est à dynamiser ainsi que **leur valorisation pour une reconnaissance régionale également**.

## Enjeux du partage des connaissances

L'enjeu sera dès 2024 d'amener l'ensemble des observateurs du conservatoire à accepter de **poursuivre le partage de leurs connaissances en open data**.

**Garantir la qualité et la réactivité de l'échange et du partage des connaissances** entre acteurs de la connaissance, décideurs et acteurs du territoire est une finalité prioritaire du PSD, garante de la réduction des délais de prise en compte des informations concernant la biodiversité, de l'augmentation de l'efficacité des processus et, au final, de l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité.

# Objectif 1



Renforcer son rôle en tant qu'acteur régional de la production des connaissances en mettant en œuvre et en animant les dynamiques d'amélioration des connaissances plus diversifiées

## Finalité(s) de l'objectif

Dans 10 ans, le niveau de connaissance **taxonomique et écosystémique** à l'échelle régionale sera **géographiquement plus homogène**.

Au cours des 10 prochaines années, une diversité plus élargie de taxons et d'écosystèmes aura été inventoriée.

L'expertise du conservatoire sera consolidée concernant **l'évaluation de l'état de conservation des habitats, des espèces, des fonctionnalités, la hiérarchisation des enjeux**.

## Mise en œuvre : objectifs opérationnels

### Poursuivre et développer les actions d'expertises (évaluation, hiérarchisation...) et d'inventaires sur les cibles historiques et de nouvelles cibles complémentaires

- **Renforcer sa contribution à la connaissance biologique et écologique des espèces, des habitats et de leur fonctionnement** dans un contexte partenarial, en complémentarité des structures existantes et sans se substituer aux dynamiques actuelles.
- Poursuivre et développer **l'expertise auprès de l'État, de la Région**, des autres collectivités et des privés (lien objectifs 10 et 11).
- Maintenir **l'ambition d'un inventaire des ZNIEFF actualisé** et complet en animant et en participant à la production de la connaissance sur ces territoires.
- **Rédiger, animer et mettre en œuvre** des programmes d'inventaires et d'expertises au titre **des stratégies d'amélioration des connaissances** ciblées sur des cortèges d'espèces, des milieux ou des territoires en lacunes de connaissance.
- **Monter en puissance sur les dispositifs de suivi et d'évaluation** scientifiques et techniques nécessaires à l'action de conservation : participer au développement de nouvelles méthodes (ADNE, IA...) et démultiplier les mises en œuvre (ex : RHOMEQ, STOC, COLEO SAPRO, POP Reptiles Amphibiens, ChronoVentaires...).
- Proposer des suivis et études **innovantes et reproductibles** dans le cadre d'une contribution au **programme national de surveillance de la biodiversité terrestre**.
- **Renforcer le positionnement du conservatoire comme acteur clé** de la production de connaissances et d'expertises.



## Impulser l'amélioration de la connaissance en veillant à la cohérence et à la complémentarité des initiatives entre les acteurs régionaux

- **Animer la stratégie régionale d'amélioration des connaissances** naturalistes au côté des deux Conservatoires botaniques nationaux et de l'ARBE.
- **Poursuivre l'animation des dynamiques d'acquisition des connaissances** par les acteurs de la connaissance (associations, individuels experts, recherche).
- **Faire émerger, accompagner, animer les dynamiques locales d'amélioration des connaissances** auprès de l'État, de la Région, des autres collectivités notamment pour l'élaboration de projets d'amélioration des connaissances dont la réalisation d'ABC (lien objectif 10 et 11).



### Résultats à atteindre :

- ➔ De nouvelles familles taxonomiques seront étudiées.
- ➔ Des territoires en lacunes de connaissance seront inventoriés.
- ➔ Des études concernant la fonctionnalité des écosystèmes seront réalisées.
- ➔ Des expertises permettant d'évaluer l'état de conservation des milieux, des espèces ou des espaces seront menées.

### Faisabilité et conditions de réussite :

- Montée en compétences des équipes dans les domaines d'expertises actuellement non couverts

#### Lien avec d'autres objectifs du PSD

**Objectif 10 :** Maintenir l'accompagnement et la participation du conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de la Région et de l'État en faveur de la biodiversité

**Objectif 11 :** Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité



# Objectif 2



Conforter son rôle en tant qu'acteur majeur du partage des connaissances à différentes échelles

## Finalité(s) de l'objectif

Dans 10 ans, la connaissance sera **partagée sans restriction** tout en demeurant **fiable, robuste et facile d'utilisation**.

Au cours des 10 prochaines années, **la qualité** des données et **la qualité du partage** seront maintenues.

Le partage des connaissances tendra vers une **couverture la plus complète** possible concernant les territoires, les groupes taxonomiques, les milieux, les connaissances écologiques, les évaluations de l'état de conservation...

## Mise en œuvre : objectifs opérationnels

**Garantir un partage facilité et sans restriction de données de qualité, produites par le conservatoire**

- **Promouvoir l'open data** auprès des observateurs bénévoles et obtenir leur accord pour la diffusion de leurs données en open data.
- **Alimenter Helix et Silene, le SINP**, en données de qualité, complètes et diversifiées (lien objectif 1) tout en restant parmi les plus gros fournisseurs de données.
- **Continuer à verser au SINP à leur précision maximale** les données de l'ensemble des salariés quelques soient leurs cadres d'acquisition : privées ou publiques, sur sites en gestion ou dans le cadre d'inventaires et expertises locales. Contribuer ainsi à l'**Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)**
- **Centraliser, valider, sauvegarder** les données naturalistes du conservatoire par le développement ou la gestion d'outils performants (Helix, SIG...).
- **Faire évoluer les outils de diffusion** pour plus de réactivité, de pertinence et de facilités d'utilisation des données dans un contexte d'open data.
- **Initier et développer le partage des résultats** issus des analyses de données (cf. objectif 1 concernant l'évaluation de l'état de conservation des habitats, des espèces, les fonctionnalités, la hiérarchisation des enjeux...).
- **Ces objectifs seront également portés par le conservatoire dans l'ensemble des outils et politiques publiques visant le partage de l'information (lien objectifs 10 et 11).**



- **Animer le SINP pour en garantir l'alimentation en données de qualité, la pertinence des outils** de mise à disposition, sa cohérence totale avec la préservation de la biodiversité (cf. objectif 10).
- **Poursuivre le développement et l'animation de l'outil Base Bastelle** en collaboration avec le collectif des membres fondateurs.
- **Promouvoir l'alimentation de Helix et de Base Bastelle** par les partenaires et observateurs et assurer le lien avec le SINP.
- **Poursuivre le développement et l'animation de la diffusion d'inventaire régional des zones humides, SIT ZH**, en collaboration avec le PNR du Luberon.
- **Animer la diffusion de la connaissance centralisée au travers de l'inventaire des ZNIEFF.**
- Contribuer et faire connaître les travaux de l'**Observatoire Régional de la Biodiversité** animé par l'ARBE

## Valoriser la contribution du conservatoire aux partages des connaissances

- **Faire connaître et reconnaître les contributions du conservatoire** et sa position en faveur de la libération totale des données naturalistes (lien avec l'objectif 17)



### Résultats à atteindre :

- ➔ L'open data sera acceptée par les bénévoles.
- ➔ Le nombre de données de qualité partagées (diversité et complétude) aura augmenté.
- ➔ Les outils de diffusion et d'utilisation auront été améliorés.

### Faisabilité et conditions de réussite :

- Acculturation à l'open data
- Equilibre à trouver entre la mise en œuvre de l'open data et la garantie de la qualité des données, la dynamique de partage de la connaissance par les bénévoles
- Montée en capacité et en compétence des équipes concernant la gestion et la validation des données, les développements informatiques
- Soutien financier des partenaires à augmenter et pérenniser (Base Bastelle et SIT ZH)

### Lien avec d'autres objectifs du PSD

**Objectif 1** : Renforcer son rôle en tant qu'acteur régional de la production des connaissances en mettant en œuvre et en animant les dynamiques d'amélioration des connaissances plus diversifiées

**Objectif 10** : Maintenir l'accompagnement et la participation du conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité

**Objectif 11** : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité

**Objectif 17** : Faire connaître et reconnaître le conservatoire et son rôle

**Objectif 18** : Poursuivre la professionnalisation du CEN en assurant le bien-être au travail, la montée en compétence et l'attractivité de la structure



# Objectif 3



## Développer et collaborer à des programmes d'études scientifiques à visée de conservation

### Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines années, l'implication du conservatoire dans des programmes scientifiques visant à **améliorer la connaissance des espèces, du fonctionnement des écosystèmes et des fonctionnalités** aura été renforcée.

Le conservatoire aura participé à des projets de recherche en sciences **sociales afin d'interroger ses actions de conservation**. La gestion des sites du conservatoire aura nourri et se sera nourrie des programmes scientifiques portés par le conservatoire et d'autres acteurs de la recherche.

### Mise en œuvre : objectifs opérationnels

La Recherche et les Gestionnaires d'espaces naturels sont deux mondes souvent distants qui pourtant ont des finalités convergentes. Le CEN et les organismes scientifiques ont su mettre en place des collaborations autour de divers programmes de conservation.

Aujourd'hui, **le CEN doit renforcer sa participation à des programmes scientifiques portés par d'autres structures** en mettant à disposition ses connaissances et des sites en gestion en fonction des objectifs définis notamment autour des questions de gestion adaptative. Au-delà, le CEN doit s'ouvrir à des réflexions portées par d'autres champs d'études **comme les sciences sociales afin de pouvoir interroger ses propres pratiques**.

### Co-développer et participer à des programmes scientifiques portés par d'autres structures

- **Développer des programmes** d'études scientifiques en vue d'actions conservatoires pour des espèces et des milieux en intégrant **les notions de fonctionnalités**.
- **Soutenir la réalisation de travaux scientifiques** nécessaires à la compréhension du **fonctionnement des habitats et des populations d'espèces**.
- Soutenir des projets de recherche en **sciences sociales notamment en lien avec l'adaptation des actions de conservation**.
- **Développer des partenariats** afin d'identifier de nouvelles cibles de conservation (lien avec l'objectif 8).
- **Renforcer ses liens** avec les organismes scientifiques et partenaires : CBNs, laboratoires de recherches et **construire des partenariats** avec des organismes scientifiques avec lesquels des convergences de thématiques et d'objectifs sont à rechercher notamment les muséums.



## Consolider le rôle de support de programmes scientifiques

- Mettre à disposition les connaissances et le réseau de sites comme supports de recherche en privilégiant les travaux autour de la gestion adaptative aux changements globaux (lien objectif 6).
- Proposer des sites du conservatoire comme territoires sentinelles (libre évolution) en fonction des questionnements portés par les organismes scientifiques.

## Bénéficier davantage des avancées scientifiques

- Se nourrir des résultats d'études scientifiques pour identifier les nouvelles cibles de conservation à prioriser.
- Mettre en place une veille sur l'évolution des concepts et des réflexions autour du lien entre le vivant, les pratiques de la gestion...
- Prise de connaissance des différents champs d'études en sciences sociales, et les ponts possibles avec le conservatoire, ses activités et ses objectifs.

### Résultats à atteindre :

- ⇒ Un programme scientifique (thèse, programme de recherche...) aura été soutenu par le conservatoire.
- ⇒ Un programme faisant le lien entre sciences sociales et conservation aura été soutenu par le conservatoire.

### Faisabilité et conditions de réussite :

Conseil Scientifique et Technique impliqué et dynamique

#### Lien avec d'autres objectifs du PSD

**Objectif 6 :** Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial

**Objectif 8 :** Identifier les nouvelles cibles (espèces, milieux, territoires) et enjeux complémentaires en faveur desquels des programmes seront initiés



# Suivi et évaluation de l'orientation

Résultats prioritaires à atteindre	Code indicateur	Intitulé des indicateurs	Valeur initiale 2023	Valeur cible 2028	Valeur cible 2033	Périodicité de l'indicateur
Le conservatoire aura élargi son champ d'expertise à de <b>nouvelles familles taxonomiques</b>	A1	Nombre de nouvelles familles taxonomiques inventoriées / an	61	A définir	A définir	Annuel
Le conservatoire aura renforcé son champ d'expertise concernant les <b>milieux et les écosystèmes</b>	A2	Nombre de nouvelles études dédiées à l'amélioration de la connaissance d'un milieu	–	10	20	Annuel
Au conservatoire, le partage, en <b>open data</b> , des connaissances sera accepté par le plus grand nombre, le plus vite possible	A3	Part de naturalistes ayant adhéré ou renouvelé leur contribution à Helix dans les conditions d'open data	N. C	50%	80%	Annuel



# Orientation **B**

## Préserver et gérer un réseau d'espaces naturels résilients aux effets du changement climatique et des changements globaux

### Chemin parcouru et enjeux pour les 10 prochaines années

L'action du conservatoire pour la préservation de la biodiversité régionale repose historiquement sur la gestion d'un réseau de sites, cœur de métier des conservatoires. Ces 10 dernières années ont été marquées par l'évolution des outils fonciers et de protection ainsi que par la volonté du conservatoire de recentrer son action sur un réseau cohérent de sites répondant à des enjeux de patrimonialité et en adéquation avec les moyens humains et financiers mobilisables par l'association.

#### Le réseau de sites gérés de 2014 à 2023

Fin 2023, le CEN PACA intervient **sur 115 sites gérés** autrement dit en maîtrise foncière ou d'usage représentant **14 714 ha**, pour 90 sites gérés en 2014 soit 20 425 ha. La baisse de surface d'intervention est due à l'arrêt de la gestion des sites militaires ; l'implication du conservatoire auprès de l'armée ayant pris la forme d'un accompagnement.

91% des surfaces gérées en 2023 le sont par la **maîtrise d'usage** (13 455 ha sous convention de gestion), tandis que 9% soit 1 259 ha sont en maîtrise foncière (acquisitions ou baux emphytéotiques).

Les espaces naturels gérés par le conservatoire couvrent les différentes typologies de milieux rencontrés en région : forêts, zones humides, pelouses sèches, écosystèmes littoraux et marins, landes, fruticées et prairies, gîtes à chauves-souris, stations de plantes rares... Une part importante des 115 sites gérés concerne **les milieux humides (41%)**, témoignant de la forte implication du conservatoire sur cette thématique en lien avec le déploiement des politiques publiques sur cette thématique les 10 dernières années. Viennent ensuite **les milieux forestiers (17%)** puis **les pelouses sèches (14%)**.

Le déploiement du réseau de sites du conservatoire a été guidé jusqu'alors par la préservation des espaces abritant de forts enjeux du patrimoine naturel régional. Il s'est construit aussi bien au gré de l'animation territoriale qu'à l'opportunité.

La gestion des espaces repose sur des partenariats (baux, conventions) contractés avec des propriétaires majoritairement publics (État, CDL, communes...) mais également privés.

La maîtrise d'usage reste toutefois un dispositif fragile susceptible d'être questionné par les partenaires et acteurs au fil du temps. Ainsi, le conservatoire estime que la **sécurisation du foncier est un enjeu prioritaire** à l'avenir.

#### Sa sécurisation

De nouveaux outils fonciers ont vu le jour ces dernières années, permettant de sécuriser le foncier, telle que **l'Obligation réelle environnementale (ORE)** instituée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Le conservatoire s'est d'ores et déjà approprié et formé à l'outil. Bien qu'aucun site ne bénéficie d'une ORE validée en 2023, plusieurs projets d'ORE sont en cours de construction.

Par ailleurs, le conservatoire et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) se sont fixés pour objectif d'intégrer tous les sites le justifiant en **Zone de Protection forte** (reconnaissance en ZPF « au cas par cas » selon le décret n° 2022- 527 du 12 avril 2022 de la Stratégie Nationale Aire Protégées).

Enfin, la FCEN est à l'initiative de la création en 2011 d'un Fonds de dotation devenu en 2020 la **Fondation Espaces naturels de France** reconnue d'utilité publique. Cette fondation permet de recevoir des donations et des legs de propriétaires privés et publics. Le conservatoire a ainsi pu contribuer à la donation de deux sites pour une surface de 27,5 ha d'espaces naturels dont il assure la gestion. Il souhaite participer à sa promotion.

En  
10 ans

**115 sites gérés en 2023,  
37 nouveaux sites  
mais moins de surface protégée**

**78% des sites avec un plan de gestion,  
soit ↗ 26% en 10 ans  
mais seulement 58 % sont actualisés  
en 2023.**

**12,17 % des sites bénéficient d'une  
protection réglementaire.**

## Son déploiement

Les 10 dernières années ont vu un changement s'opérer avec la nécessité de recentrer l'action de préservation sur des milieux-cibles identifiés **dans des stratégies d'intervention** (stratégie vieilles forêts par exemple), ceci en adéquation avec les moyens financiers disponibles. A l'avenir, le conservatoire souhaite poursuivre la préservation d'espaces naturels couvrant une plus grande diversité de milieux-cibles et des stratégies foncières dédiées à construire.

## Plans de gestion des sites gérés

Les 115 sites gérés par le conservatoire bénéficient à **78% d'un plan de gestion (58% actualisés)**, témoignant de la volonté du CEN d'inscrire la préservation des espaces naturels dans la durée - le plan de gestion constituant la mémoire du site - en proposant une gestion planifiée, dont l'efficacité peut être suivie, mesurée et partagée avec les acteurs.

## Enjeux pour la gestion des sites du conservatoire

La gestion des espaces naturels par le conservatoire s'est appuyée historiquement sur les concepts classiques de biologie de la conservation reposant sur les notions « phares » de conservation de l'existant (la nature à son état optimal) ou de restauration d'un état dégradé. Aujourd'hui, la prise de conscience des changements globaux remet largement en question cette approche traditionnelle. Conscient de sa responsabilité en tant que gestionnaire d'espaces naturels, le CEN PACA a commencé à s'appropriier ces notions au cours des 5 dernières années et continue de monter en compétence sur le sujet, notamment en souhaitant déployer **la méthodologie Natur'Adapt pour intégrer l'impact des changements climatiques dans les plans de gestion.**

Ainsi, sur la durée du PSD, la gestion des sites **du CEN PACA sera guidée** par les grands enjeux de **la sécurisation** du réseau de sites gérés en lien avec la Stratégie Nationale Aire Protégées (SNAP), du **déploiement d'un réseau de sites ciblés** par **des stratégies d'intervention** (gestion et foncière) partagées avec les acteurs du territoire, **de l'adaptation de la gestion** des sites dans un contexte de changement climatique et global.



# Objectif 4



## Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte

### Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 années à venir, **une protection pérenne** (réglementaire, maîtrise foncière, ORE...) **sur une majorité des sites** du conservatoire aura été mise en place en mobilisant tous les outils disponibles.

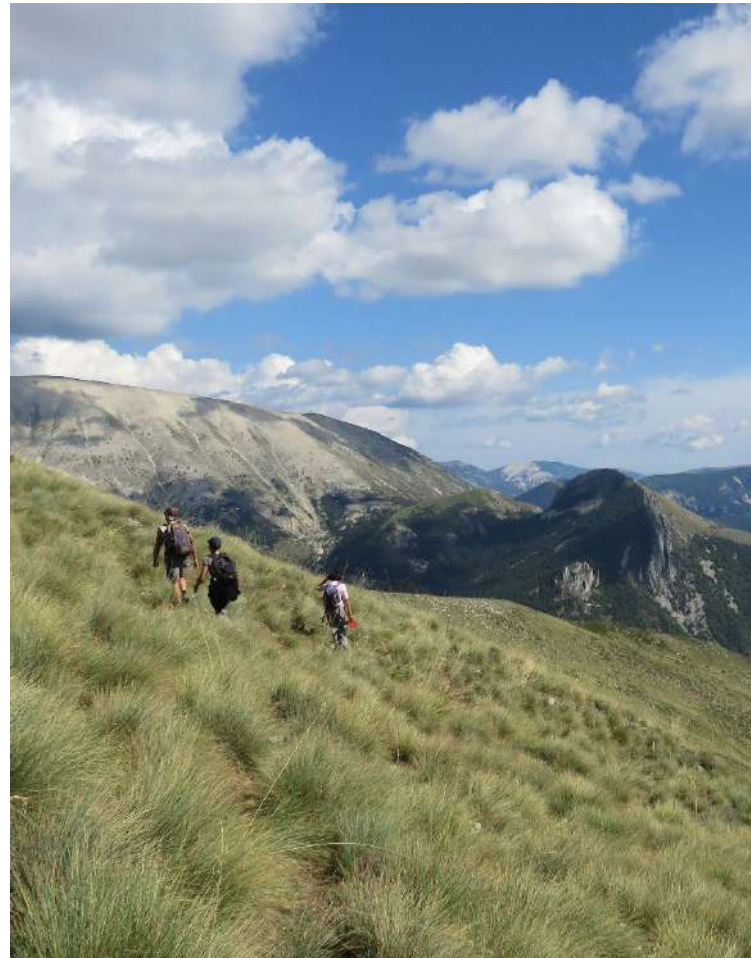
### Mise en œuvre : objectifs opérationnels

Le CEN PACA poursuivra une **gestion collaborative des espaces naturels** en développant les outils de maîtrise foncière ou d'usage et en développant une stratégie de reconnaissance au cas par cas de ses sites en **zone de protection forte (ZPF)**. Il convient également de renforcer les périmètres des Réserves naturelles, des APPB et des sites en gestion par des actions foncières dans un souci de cohérence écologique en prenant en compte les effets du changement climatique.

### Renforcer la protection des sites actuellement gérés par le conservatoire

Le conservatoire engagera une dynamique d'animation foncière autour de ses sites en gestion dans l'objectif de pouvoir pérenniser et étendre sa maîtrise des terrains. Il s'agit de :

- Poursuivre une **dynamique d'animation foncière autour de ses sites** en gestion dans l'objectif de pouvoir pérenniser et étendre sa maîtrise des terrains.
- **Renouveler les contractualisations en cours** (convention de gestion, bail, prêt à usage...) en poursuivant l'animation de la gestion de site.
- **Pérenniser les engagements de propriétaires** sur les sites gérés en mobilisant des outils fonciers (ORE) et/ou réglementaires...
- **Compléter ou élargir les espaces en gestion** dans un souci de cohérence écologique et/ou de gestion, en mobilisant tous les outils disponibles (acquisition, réglementation, conventionnements, ORE, bail...), en s'appuyant sur les missions d'animation territoriale et sur les travaux conduits dans le cadre de la SNAP.
- **Transférer** lorsque cela est pertinent certaines propriétés du conservatoire (dont les sites de compensation) à **la Fondation Espaces Naturels de France**.
- **Promouvoir et favoriser auprès des acteurs régionaux** le versement des espaces naturels à **la Fondation Espaces Naturels de France** pour sécuriser le foncier.



## Faire labelliser les sites gérés par le conservatoire en Zone de Protection Forte

Au-delà des espaces qui seront reconnus automatiquement par la SNAP en ZPF (Réserves naturelles, APPB...), le conservatoire considère important de faire reconnaître au cas par cas en Zone de Protection Forte (ZPF) les sites du CEN sous maîtrise foncière ou d'usage le justifiant. Pour ce faire, il s'agit de :

- **Réaliser une analyse des sites CEN potentiellement « candidats »** à la labélisation en ZPF (sites pour lesquels la labellisation est pertinente en termes de conservation).
- **Effectuer les demandes de labellisation** auprès des services de l'Etat, en concertation avec les propriétaires, pour les sites "candidats" répondant aux critères du décret 2022-27 (dans l'attente de la circulaire).
- **Engager, pour les sites « candidats » ne répondant pas immédiatement aux critères, des actions** afin qu'ils puissent prétendre à la labellisation (élaboration et validation d'un plan de gestion, mise en œuvre et contrôle des mesures de gestion...)
- Collaborer avec les Départements et les communes afin que les sites labellisés « **Espace naturel sensible** », où le **CEN est gestionnaire, soient reconnus en ZPF.**
- Collaborer avec le **Conservatoire du littoral pour labelliser en ZPF les propriétés du CDL** en gestion par le CEN.
- **Garder une veille sur les sites « non-candidats »** à la labellisation afin d'anticiper les évolutions du contexte de la préservation de ces espaces et engager la labellisation si nécessaire.
- **Mettre en place les conditions de labellisation pour chaque nouvel espace géré** si cette reconnaissance est pertinente.

### Résultats à atteindre :

- ➔ La majorité des sites seront en Zone de Protection Forte.

### Faisabilité et conditions de réussite :

Optimisation de la capacité financière du conservatoire en matière d'intervention foncière (recherche de moyens financiers, mécénats, dons...)

### Lien avec d'autres objectifs du PSD

**Objectif 6** : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial



# Objectif 5



## Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire

### Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines années, les nouveaux sites gérés **répondront majoritairement à une stratégie d'intervention** plus qu'à des opportunités.

Les nouveaux sites gérés protégeront **des cibles plus diversifiées** et intégreront des enjeux liés à la **fonctionnalité des écosystèmes**.

Les **partenaires** du conservatoire contribueront également à la mise en œuvre **des stratégies d'intervention du conservatoire**.

### Mise en œuvre : objectifs opérationnels

#### Elaborer des stratégies d'intervention ciblées en s'appuyant sur la connaissance régionale des enjeux de biodiversité et de fonctionnalité

- **Identifier des cibles d'intervention diversifiées et fonctionnelles** (milieux et espèces patrimoniaux et également à haut potentiel fonctionnel), notamment en :
  - S'appuyant sur les diagnostics régionaux et locaux de la biodiversité et des menaces (ex. Biodiv'Actes), sur les espèces objet de Plans nationaux d'action, sur les stratégies existantes (Zones humides Cœur de Sylve) ;
  - Intégrant les espaces agricoles à enjeux écologiques ;
  - Renforçant l'action foncière autour des sites déjà maîtrisés (lien objectif 4) ;
  - Identifiant des territoires sans patrimoine naturel remarquable connu mais jouant un rôle fonctionnel en matière de continuité écologique ou de potentialité d'accueil de milieux et espèces prioritaires (lien objectif 8) ;
  - Développant des stratégies de protection sur les territoires à enjeux soumis à pression (tout particulièrement vis à vis du développement des énergies renouvelables) par sécurisation foncière (achat, ORE, outils réglementaires, biens sans maître...).
- **Associer le Conseil scientifique et technique du conservatoire** dans la définition des stratégies d'intervention, leur validation et les différentes étapes de leur mise en œuvre.
- **Intégrer à chaque stratégie une définition d'objectifs à atteindre et une politique de recherche de moyens** d'intervention, en particulier en termes de partenariats et de financements.
- **Associer les partenaires territoriaux et financiers** à l'élaboration des stratégies d'intervention pour maximiser le succès de leur mise en œuvre ultérieure.
- **Définir les contextes de positionnement du conservatoire comme futur gestionnaire** (recherche de complémentarité entre gestionnaires) notamment pour la gestion des RNN, RNR, APPB, APHN et sites du CDL.

#### Optimiser la capacité d'intervention foncière par la recherche de moyens financiers et la promotion de la Fondation Espaces Naturels de France

- **Mettre en place un fonds propre d'acquisitions foncières** : recherche de moyens financiers, de mécènes, sanctuariser une fraction des dons pour l'acquisition foncière...).
- **Rechercher** systématiquement, lors d'acquisitions foncières, à réunir les conditions permettant **un reversement à la Fondation Espaces Naturels de France**.
- **Faire connaître et promouvoir la Fondation** comme un outil mobilisable par l'ensemble du monde associatif et même de portage foncier de projets citoyens qui préservent le vivant, promouvoir la Fondation Espaces Naturels de France également auprès des notaires.

## Mobiliser l'animation territoriale au service du déploiement des stratégies d'intervention

- **Déployer une animation territoriale d'intervention** s'appuyant sur les stratégies d'interventions (études prospectives foncières).
- Etudier les éventuelles **opportunités hors stratégie (legs, donations...)** avec l'appui du Conseil scientifique et technique.
- **Etudier au cas par cas**, en adéquation avec la « Charte éthique Mesures compensatoires des Conservatoires » et avec les stratégies d'intervention du CEN PACA, **les sollicitations de portage de mesures compensatoires** (acquisitions foncières obligatoires, ORE, APPB, APHN...).
- **Poursuivre l'acquisition de zones humides** au travers de la mise en œuvre d'une stratégie foncière dédiée et validée par le Conseil scientifique et technique du conservatoire.
- **Développer** sur les **réservoirs de biodiversité définis par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique** (intégré au SRADDET), la dynamique d'acquisition de sites orphelins de statut de protection et, tout particulièrement, les sites définis par la SNAP, en cohérence avec les stratégies d'intervention.
- **Utiliser le levier de création et de gestion des ZPF** pour engager une politique communale plus volontariste à la protection d'espaces naturels, notamment en lien avec la dotation de soutien pour les aménités rurales.
- **Poursuivre les études d'opportunité et de faisabilité en faveur de la création de nouvelles aires protégées** (RNN, RNR, APPB, APPHN...) se positionner comme gestionnaire si le contexte y est favorable.
- **Demander l'exonération**, au bénéfice du conservatoire, **du droit de préférence du voisin forestier** au titre de l'article 331-21 4°bis du Code Forestier.
- **Se positionner sur l'acquisition de biens vacants et sans maître** dès lorsque la protection foncière de ces biens serait cohérente avec une stratégie d'intervention du conservatoire et sous conditions que les communes et le Conservatoire du Littoral y aient renoncé.

## Assurer la contribution des partenaires du conservatoire à ses stratégies d'intervention

- **Faire connaître les stratégies foncières et de gestion d'espaces naturels aux partenaires et aux acteurs concernés**, dans un souci de synergie pour une plus grande protection des enjeux prioritaires.
- **Accompagner les stratégies des partenaires** pour s'assurer de leur cohérence avec celle du conservatoire (lien orientation D) :
  - Dans le cadre du déploiement des stratégies d'intervention, accompagner l'émergence de projets portés par des politiques publiques (ENS, RN, RNR, APPB, APPHN...) et les acteurs fonciers (CDL, Métropole, Safer...);
  - Se positionner potentiellement en tant que gestionnaire sur ces espaces;
  - Assurer une présence aux différentes commissions foncières (Commissions Départementales d'Aménagement Foncier (C.D.A.F), comités techniques départementaux de la SAFER);
  - Contribuer à la stratégie « aires protégées » en étant force de proposition pour de nouveaux sites à protéger.

### Résultats à atteindre .

- ➔ Les nouveaux sites gérés répondront majoritairement à des enjeux de patrimonialité, de fonctionnalité et couvriront une plus grande diversité de milieux et d'espèces.

### Faisabilité et conditions de réussite :

Articulation de la mise en œuvre des stratégies d'intervention ciblées avec la possibilité de répondre aux opportunités foncières  
Recherche et sécurisation de moyens financiers et humains adaptés à l'ambition des stratégies d'intervention  
Développement de moyens de gestion en adéquation avec l'augmentation de la responsabilité du CEN dans la gestion de nouveaux sites

#### Lien avec d'autres objectifs du PSD

**Objectif 8** : Identifier les nouvelles cibles (espèces, milieux, territoires) et enjeux complémentaires en faveur desquels des programmes seront initiés

# Objectif 6



**Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial**

## Finalité(s) de l'objectif

Dans 10 ans, la majorité des sites gérés par le conservatoire **intégreront, dans leurs documents de gestion, des stratégies adaptatives** répondant aux changements globaux.

Le conservatoire sera en capacité d'accompagner **les gestionnaires d'espaces naturels** sur la prise en compte des changements globaux.

## Mise en œuvre : objectifs opérationnels

### Mettre en place des pratiques de gestion adaptative sur tous les sites en gestion

- **Doter les sites CEN de plans de gestion** (ou de notices de gestion) normalisés et validés par son CST **intégrant les impacts des changements climatiques et globaux** et s'appuyant sur les approches méthodologiques validées nationalement (CT88, démarche Natur'Adapt...).
- **Faire valider par l'autorité** compétente **les documents de gestion prévoyant des travaux** (défrichage, terrassement, etc.) pour un motif de préservation ou de restauration du patrimoine naturel ou paysager, faire ainsi valoir le droit d'exonération pour les CEN de l'obligation de compensation pour défrichage au travers de cette validation des plans de gestion.
- **Renforcer les savoir-faire en matière de gestion adaptative** : méthodes de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des sites par la formation continue de l'équipe salariée.
- **Mettre en œuvre une gestion** des sites adaptée aux changements globaux, en :
  - Définissant les objectifs de gestion au regard de l'enjeu de conservation biologique en intégrant les notions de fonctionnalité des milieux et en anticipant l'impact à venir des changements globaux ;
  - Définissant des modes de gestion répondant aux changements globaux aux regard de leurs impacts sur le site et de leur zone d'interdépendance ;
  - Renforçant et expérimentant sur les sites en gestion les pratiques adaptatives (libre évolution des milieux, projets agroécologiques...);
  - Prenant en compte les dynamiques de l'évolution des milieux dans les opérations de restauration, au regard des effets des changements globaux.

### Evaluer les pratiques de gestion adaptative

- **Développer et mettre en place des dispositifs de suivi et d'évaluation scientifiques et techniques** des mesures de gestion adaptative dans les documents de gestion des sites CEN (exemple : indicateurs RHOME0 SAPRO, suivi dendro-écologique, Orthoptère, Chronoventaire).
- **Faire valider l'évaluation** de la mise en œuvre de la gestion des sites par le Conseil scientifique et technique.
- **Accompagner l'appropriation** des dispositifs d'évaluation par les acteurs et gestionnaires.
- Mettre à disposition le réseau de sites du conservatoire comme **support de recherche** en privilégiant **les travaux autour de la gestion adaptative au changement climatique** (lien orientation A) et notamment de son évaluation.

## Développer un ancrage territorial fort autour des pratiques de gestion adaptative

Il s'agit de gérer le réseau de sites actuel en maintenant un cadre partenarial qualitatif et dans une démarche d'intégration territoriale.

- **Partager avec les acteurs** de la gestion des sites le diagnostic, les scénarios d'évolution et de pratiques de gestion face aux changements climatiques.
- **Développer**, sur les sites en gestion, **les relations** avec les acteurs du territoire.
- **Proposer aux acteurs du territoire de participer** à des programmes d'amélioration des connaissances et de préservation au-delà du site en gestion (l'échelle communale).

- **Promouvoir les démarches vertueuses de gestion adaptative** mises en place sur les sites auprès des acteurs locaux et les autres gestionnaires d'espaces naturels.
- **Sensibiliser les citoyens aux enjeux climatiques** en les impliquant dans la gestion adaptative et la surveillance des sites : chantiers nature, réseau de conservateurs bénévoles, chartes « bénévoles », ... (lien orientation F).
- **Accompagner les acteurs de la prévention du risque incendie** sur leurs pratiques d'intervention et de gestion des espaces naturels en prenant en compte les changements globaux

### Résultats à atteindre :

- ➔ La majorité des plans de gestion intégreront l'anticipation et l'adaptation aux changements globaux.
- ➔ Le conservatoire sera reconnu, au sein du réseau des gestionnaires d'espaces naturels.

### Faisabilité et conditions de réussite :

Acculturation et montée en compétence des acteurs de la gestion à l'approche adaptative de la préservation des espaces.

#### Lien avec d'autres objectifs du PSD

**Objectif 11** : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité.

**Objectif 15** : Renforcer l'assise citoyenne du conservatoire et développer l'engagement des citoyens pour le respect du vivant et dans l'action de préservation.

**Objectif 16** : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité.





Résultats prioritaires à atteindre	Code indicateur	Intitulé des indicateurs	Valeur initiale 2023	Valeur cible 2028	Valeur cible 2033	Périodicité de l'indicateur
Le réseau de sites sera majoritairement <b>en Zone de Protection Forte</b>	B1	Part de sites gérés en ZPF	12,17%	30%	60%	Annuel
La gestion des sites du conservatoire sera guidée par des <b>plans de gestion</b> intégrant l'anticipation et l' <b>adaptation aux changements globaux</b>	B2	Part de sites bénéficiant d'un plan de gestion valide	58%	70%	80%	Annuel
	B3	Part des plans de gestion dans lesquels le changement climatique est pris en compte	0	40%	80%	Annuel

# Orientation C

## Développer des programmes de conservation et d'expertises régionaux et locaux

### Chemin parcouru et enjeux pour les 10 prochaines années

#### Les grands programmes mis en œuvre de 2014 à 2023

Depuis 10 ans le conservatoire est impliqué dans la définition et la mise en œuvre de nombreux programmes contribuant à la conservation de la biodiversité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces programmes visent des espèces et écosystèmes variés : espèces et écosystèmes menacés (Listes Rouges, espèces ZNIEFF, espèces faisant l'objet de plans régionaux et nationaux d'action, etc.), les zones humides et les vieilles forêts ainsi que des territoires (stratégienationale aires protégées (SNAP)...).

De 2014 à 2023, le nombre de **plans nationaux d'action animés par le conservatoire** est passé de 8 à 10 à la faveur des stratégies de conservation entomologiques et herpétologiques qui ont permis la rédaction et l'animation de nouveaux PNA en faveur respectivement **des papillons de jour et du Sonneur à Ventre jaune**. Le conservatoire a également participé à la mise en œuvre de **quatre programmes Life dont le portage du Life « SOS Criquet de Crau » (2021-2025)**. Enfin, il est à mettre en avant 10 années de projets de conservation en faveur des ZH et une animation régionale née en 2023 et, plus récemment, des projets dédiés à la conservation des vieilles forêts (2023).

Si l'état de conservation de certaines espèces s'améliore (Aigle de Bonelli par exemple), **de nombreuses espèces, cortèges d'espèces ou écosystèmes**, pour lesquels la région PACA a une responsabilité particulière, conservent **un statut de conservation précaire**. Ce constat implique **la poursuite soutenue des efforts** de réduction des pressions.

#### Evolutions souhaitées

L'objectif pour les 10 prochaines années est de  **pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation historiquement menés par le conservatoire en faveur des espèces, cortèges et milieux**. Les espèces ou les écosystèmes, considérés comme prioritaires, devront bénéficier de programmes de conservation formalisés.

**Les questions de changements globaux** (climatiques et sociétaux), de pressions anthropiques (artificialisation des sols, pollutions, etc.) seront prises en compte dans la conduite et l'élaboration des programmes. Pour répondre à ces problématiques, le CEN développera des programmes basés sur les **« solutions d'adaptation fondées sur la nature »**.

Dans ce plan stratégique décennal, l'évolution souhaitée réside également dans **l'identification de nouveaux enjeux et cibles** en faveur desquelles des projets de conservation doivent être initiés. Ces cibles peuvent être des territoires, des cortèges (ex-espèces indicatrices) ou de nouvelles thématiques (ex agroécologie, agroforesterie, approches intégratives et fonctionnelles...).

En effet, une réflexion particulière devra également être menée afin d'aborder ces programmes de conservation à l'aune du besoin de **renouer le lien entre nature et société**. L'émergence de « mouvements » intégrant le Vivant comme l'agroécologie ou l'agroforesterie, illustre ce besoin et pourrait être de nouveaux projets de conservation.

L'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes s'appuient largement sur **des démarches collectives** dans leur construction et dans leur mise en œuvre avec les gestionnaires, associations naturalistes, établissements publics, collectivités territoriales ou locales, propriétaires, usagers, etc. Le CEN y contribue en tant qu'animateur, partenaire et acteur de terrain, au travers de ses différents champs d'intervention (accompagnement des politiques publiques, gestion de sites, etc.).

L'enjeu pour les 10 prochaines années sera également de **contribuer aux programmes de conservation des partenaires et autres acteurs**.

En  
10 ans

**8 à 10 Plan nationaux d'action animés**

**4 Programmes LIFE portés ou co-portés**

**Des stratégies herpétologique et entomologique déployées**

**10 ans de projets de conservation en faveur des Zones Humides**

**Plus récemment des programmes en faveur des vieilles forêts**

# Objectif 7



**Pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation existants en faveur des espèces, cortèges et milieux avec un enjeu prioritaire de conservation ou une menace significative à l'échelle régionale**

## Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines années, **les programmes déjà engagés** se seront poursuivis et renforcés en veillant à intégrer les **approches interspécifiques et fonctionnelles**.

L'**état de conservation** des espèces, cortèges, milieux historiquement prioritaires aura été amélioré au regard des moyens disponibles pour les programmes les concernant.

## Mise en œuvre : objectifs opérationnels

### Consolider les programmes de conservations en cours

- **S'appuyer sur le Conseil Scientifique et Technique (CST)** pour concevoir des stratégies d'intervention et les décliner en programmes de conservation, notamment pour s'assurer de l'adéquation des actions proposées avec les objectifs de conservation.
- **Formaliser les stratégies d'intervention** concernant les enjeux historiquement ciblés par le conservatoire (exemple élaboration d'une stratégie en faveur zones humides).
- **Décliner les stratégies d'intervention en programmes de conservation** (listes des actions et des moyens nécessaires) lorsqu'ils n'existent pas.
- Initier, animer et **mettre en œuvre les programmes de conservation**.
- Poursuivre la **recherche de synergies et de mutualisations de moyens entre les programmes de conservation**.

### Evaluer l'efficacité et adapter les programmes en cours

- S'appuyer sur le CST pour **analyser l'efficacité des actions et les réajuster** en intégrant les adaptations nécessaires vis-à-vis du changement climatique et en évoluant si besoin vers des approches plus fonctionnelles et interspécifiques.
- Mettre en place **des indicateurs de réalisation et d'évaluation des résultats** des actions conduites : l'action a été réalisée à la hauteur de l'ambition, l'action a eu un effet positif sur la biodiversité ciblée.
- Assurer la **prise en compte des aspects fonctionnels** (préserver ou restaurer les continuités, les processus hydrologiques, les sols, ...)
- **S'inscrire dans une démarche d'adaptabilité** des réflexions, des actions, de la manière d'animer les programmes de conservation dans un contexte de changements globaux (climatiques et sociétaux).
- S'appuyer sur le CST concernant le **re-questionnement des enjeux ciblés** dans les programmes de conservation vis à des changements globaux et de l'amélioration des connaissances, etc.



# Objectif 8



Identifier les nouvelles cibles et enjeux complémentaires en faveur desquels des programmes seront initiés

## Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 années, de **nouvelles cibles et de nouveaux enjeux seront identifiés** en intégrant les changements globaux, qu'ils soient écologiques ou sociétaux.

Des actions seront engagées au regard de la connaissance actuelle et à venir et dans une démarche intégrative.

## Mise en œuvre : objectifs opérationnels

### Renforcer l'appui du Conseil Scientifique et Technique (CST) pour définir de nouveaux enjeux

- Définir et hiérarchiser les nouveaux enjeux et de nouvelles cibles (territoires ou thématiques) avec le CST et une ouverture sur le monde de la recherche.
- S'assurer de la prise en compte des processus fonctionnels des écosystèmes et s'appuyer sur les solutions d'adaptation fondées sur la nature.

Une attention particulière sera portée sur la **recherche de convergences** entre les programmes de conservation de la biodiversité et les activités humaines respectueuses du vivant (ex agroécologie).

### Déployer de nouveaux programmes sur la base de stratégies d'intervention

- Formaliser les stratégies d'intervention concernant les nouveaux enjeux ciblés par le conservatoire.
- Décliner les stratégies d'intervention en programmes de conservation (listes des actions et moyens).
- Animer et mettre en œuvre les programmes de conservation. L'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes s'inscrira dans une démarche d'adaptabilité des réflexions, des actions dans un contexte de changements globaux ajouté aux pressions anthropiques déjà existantes.

Ils seront construits dans une volonté de recherche de synergie et de mutualisation de moyens entre les programmes :

- déploiement en lien avec les réseaux d'acteurs de la conservation, de nouveaux programmes de conservation ciblés sur des territoires, espèces, cortèges d'espèces, milieux à enjeux ;

- déploiement des programmes de conservation renouant le lien entre nature et société. L'agroécologie, l'agroforesterie, par exemple, s'appuient sur des modes de pensée et des pratiques illustrant ce lien.



# Renforcer l'appropriation des projets du conservatoire par les partenaires et les acteurs des territoires

- **Développer l'implication des acteurs locaux** dans l'identification de nouvelles cibles en faveur desquelles des projets doivent être initiés, également dans la définition et la mise en œuvre des actions de conservation.
- **Faire connaître les nouvelles cibles et nouveaux enjeux prioritaires** en vue de synergies avec les acteurs de la conservation.



## Résultats à atteindre :

- ➔ Les nouveaux enjeux et les nouvelles cibles seront identifiés.
- ➔ Des programmes de conservation sur ces nouveaux enjeux auront été déployés.

## Faisabilité et conditions de réussite :

Implication des politiques publiques.

### Lien avec d'autres objectifs du PSD

**Objectif 1** : Renforcer son rôle en tant qu'acteur régional de la production des connaissances en mettant en œuvre et en animant les dynamiques d'amélioration des connaissances plus diversifiées

**Objectif 2** : Conforter son rôle en tant qu'acteur majeur du partage des connaissances à différentes échelles

**Objectif 3** : Développer et collaborer à des programmes d'études scientifiques à visée de conservation

**Objectif 4** : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte

**Objectif 5** : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire

**Objectif 6** : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial

**Objectif 8** : Identifier les nouvelles cibles (espèces, milieux, territoires) et enjeux complémentaires en faveur desquels des programmes seront initiés

**Objectif 9** : Contribuer aux programmes de conservation des partenaires et autres acteurs

**Objectif 10** : Maintenir l'accompagnement et la participation du conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité

**Objectif 11** : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité

**Objectif 12** : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité

**Objectif 13** : Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité

**Objectif 14** : Accompagner les activités touristiques et de loisirs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité



# Objectif 9

## Contribuer aux programmes de conservation des partenaires et autres acteurs

### Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines années, l'implication du conservatoire dans les dynamiques de conservation des autres acteurs sera renforcée.

### Mise en œuvre : objectifs opérationnels

De nombreuses structures partenaires du conservatoire portent des projets de conservation rencontrant des enjeux priorités par le CEN. Lorsque le conservatoire a une plus-value à apporter au travers de sa compétence et de son expertise, il peut accompagner ou contribuer à ces programmes

### Accroître la contribution du conservatoire en faveur des programmes portés par les acteurs de la conservation

- **Consolider les partenariats déjà existants** avec notamment les Conservatoires botaniques au travers de co-réflexions sur des méthodologies de travail et leur déploiement, la mise en œuvre d'actions autour d'enjeux de conservation et de programmes convergents ou communs (PNA milieux, RESEDA, Flore Sentinelle...).
- **Participer davantage à ces programmes** en cohérence avec la priorisation des enjeux identifiés : membre de comité de pilotage avec représentation régulière du conservatoire, contribution à des actions identifiées dans des programmes de conservation, co- portage de programmes.
- **Identifier et sélectionner les programmes ou les thématiques**, en concertation étroite avec les porteurs des programmes, sur lesquels le conservatoire apporte **une plus-value**, une expertise, une compétence en cohérence avec l'identification des enjeux prioritaires qu'il aura définis (lien avec Objectif 8).



### Renforcer l'implication dans la construction des programmes portés d'autres acteurs

- **Accompagner les réflexions** pour le montage, l'animation et la mise en œuvre des programmes de conservation portés par d'autres acteurs notamment par les acteurs publics (cf Objectif 10).
- **Accompagner les acteurs socio-économiques pour cibler** leur politique de contribution à des programmes de conservation (démarche RSE, contribution à la réduction d'émission de gaz à effet de serre, etc.).

## Résultats à atteindre :

→ La contribution du conservatoire aux programmes des partenaires sera ciblée et active.

### Faisabilité et conditions de réussite:

Implication des politiques publiques.

#### Lien avec d'autres objectifs du PSD

**Objectif 1** : Renforcer son rôle en tant qu'acteur régional de la production des connaissances en mettant en œuvre et en animant les dynamiques d'amélioration des connaissances plus diversifiées

**Objectif 2** : Conforter son rôle en tant qu'acteur majeur du partage des connaissances à différentes échelles

**Objectif 3** : Développer et collaborer à des programmes d'études scientifiques à visée de conservation

**Objectif 4** : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte

**Objectif 5** : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire

**Objectif 6** : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial

**Objectif 8** : Identifier les nouvelles cibles (espèces, milieux, territoires) et enjeux complémentaires en faveur desquels des programmes seront initiés

**Objectif 9** : Contribuer aux programmes de conservation des partenaires et autres acteurs

**Objectif 10** : Maintenir l'accompagnement et la participation du conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité

**Objectif 11** : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité

**Objectif 12** : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité

**Objectif 13** : Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité

**Objectif 14** : Accompagner les activités touristiques et de loisirs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité





Résultats prioritaires à atteindre	Code indicateur	Intitulé des indicateurs	Valeur initiale 2023	Valeur cible 2028	Valeur cible 2033	Périodicité de l'indicateur
La liste des <b>nouvelles cibles</b> ou enjeux définis comme prioritaires pour le conservatoire sera complétée	-	Pas d'indicateur (analyse qualitative uniquement de la liste des nouvelles cibles ou enjeux définis comme prioritaires pour le conservatoire)	N.C	-	-	Annuel
Des <b>stratégies de conservation</b> seront <b>formalisées</b> dès lors qu'une vision partagée et à long terme est nécessaire	C1	Nombre de stratégies de conservation formalisées	11	15	20	5 ans
Les <b>effets des programmes</b> de conservation auront été démontrés	C2	Nombre de programmes évalués et adaptés (hors Plans national d'action)	N.C	-	A définir	5 ans
De <b>nouvelles cibles</b> de conservation font l'objet d' <b>actions de préservation</b>	C3	Nombre programmes de conservation engagés sur de nouvelles cibles	N.C	-	A définir	Annuel

# Orientation D

## Accompagner et mettre en œuvre les politiques publiques

### Chemin parcouru et enjeux pour les 10 prochaines années

Depuis sa création, le CEN PACA a développé une compétence reconnue sur la conservation de la biodiversité régionale qui le positionne comme partenaire direct de la DREAL, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'autres collectivités, aux côtés des Conservatoires botaniques nationaux, référents régionaux pour la flore et les habitats. Il bénéficie à ce titre de conventions cadres qui le positionne comme l'interlocuteur direct de ces institutions et lui permet d'apporter ses compétences dans le cadre des politiques et des stratégies nationales, régionales ou locales.

Sur la période 2014-2023, l'accompagnement des politiques publiques en faveur de la préservation du patrimoine nature a mobilisé des moyens financiers importants. **Les montants plus importants de financements publics** déployés en faveur des projets portés par le CEN PACA peuvent en partie illustrer cette dynamique. En effet, pour 2 057 610 euros de subventions publiques en 2014, on note 2 565 987 euros en 2023 **soit près de 30% d'augmentation** ; à laquelle il faudrait ajouter plus de 880 000 euros accordés au titre du Fonds vert fin 2023 mais non utilisés sur cette période.

#### Contributions aux Politiques de l'État et de la Région

Le CEN est intervenu fortement dans l'élaboration et la mise en œuvre **des politiques de l'État et de la Région** en faveur de la biodiversité.

En termes de temps forts d'investissement dans la politique de la Région en faveur de la biodiversité, et ce depuis 2014, le conservatoire a notamment participé activement à la mise en œuvre de la **Stratégie Régionale Biodiversité (SRB)** et du Plan d'action climat au travers de projets de conservation contributeurs. Dès 2023, le CEN a accompagné avec le même investissement à l'élaboration de la déclinaison régionale de la **Stratégie Nationale Biodiversité (SNB)**.

Après de l'Etat, sur cette même période, il est indispensable de citer, comme implication phare, **l'animation de dix plans nationaux d'actions** ou de leur déclinaison régionale, celle du SINP via l'animation de **SILENE**, mais également l'implication importante dans l'inventaire des **ZNIEFF**.

Il en est de même concernant une implication importante, tant dans l'accompagnement que dans la mise en œuvre, concernant la **Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP)** et sa déclinaison territoriale au travers de propositions et de portage de créations et d'extension d'APPB, de Réserves naturelles régionales et nationales, mais également l'évaluation de la SAP en région et proposition de scénarii d'amélioration.

En 10 ans, **les expertises et les projets** portés par conservatoire ont donc **significativement contribué au déploiement des politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité.**

En  
10 ans

**Près de 30% d'augmentation des subventions publiques**

**Une réserve naturelle nationale et deux réserves naturelles régionales gérées**

**10 plans nationaux d'action ou leur déclinaison régionale animés**

**169 fournisseurs de données mobilisés pour partager 13,52 millions de données dans le SINP.**

**Des inventaires des zones humides sur les six départements et la mise en place des animations territoriales**



## Accompagnement des Collectivités Territoriales

L'accompagnement du conservatoire a également bénéficié à de nombreuses intercommunalités (développement et partage des connaissances, construction de stratégies et de projets de territoire, restauration et gestion d'espaces naturels...). Les dix dernières années ont été marquées par un véritable coup d'accélérateur des **démarches engagées en direction des collectivités infra région**. La prise et la montée en compétence des collectivités territoriales sur la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est grandement à l'origine de cette montée en activité.

L'implication d'un nombre croissant de collectivités locales dans des dispositifs locaux type ABC et TEN expliquent également une sollicitation croissante du conservatoire pour son accompagnement. Il est d'ailleurs important de noter que ces approches, au fil du temps, ont davantage été concrétisées sous la forme de partenariats (coopérations) que de subventions ou prestations. Celles-ci ont alors dépassé une initiative du conservatoire ou une commande de la collectivité pour devenir **de véritables projets en faveur de la biodiversité co-construits et pleinement co-portés**.

De plus, le conservatoire a initié et souhaite poursuivre son **accompagnement des organismes publics** dans le déploiement de leurs programmes en faveur de la biodiversité, notamment les Parcs naturels régionaux et les Parc nationaux avec lequel le CEN a des partenariats de longue date.

## Partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse

Enfin, le CEN PACA et **l'Agence de l'Eau RM&C** ont signé des accords-cadres depuis 2010 fixant les objectifs communs et les modalités pour y parvenir. Le programme d'intervention de l'Agence de l'Eau RM&C constitue un outil privilégié pour la mise en œuvre d'actions de préservation des zones humides. C'est dans ce contexte que ce partenariat a permis des acquisitions et la gestion de zones humides, l'inventaire des zones humides sur les six départements, l'animation auprès des acteurs territoriaux pour l'émergence de démarches favorables à la préservation et à la restauration de zones humides et l'accompagnement des démarches de bassin visant la préservation de ces espaces naturels.

## Perspectives pour 2024-2033 : nouveaux défis et enjeux

Ces différentes politiques publiques renforcent les moyens et la légitimité du CEN à agir en 2024-2033. Dans le cadre de ce Plan stratégique décennal 2024-2033, il est donc proposé de poursuivre ces participations et de renforcer dans ces expertises, programmes et accompagnement **une approche fonctionnelle et interspécifique** afin de faciliter des choix politiques cohérents dans un contexte de changements globaux. Un tel accompagnement de l'État, de la Région, des Départements, des collectivités locales et des organismes publics, en premier lieu l'Agence de l'Eau, œuvrant en faveur de la biodiversité mérite d'être poursuivi et adapté au regard **du changement climatique**.

Compte tenu des interactions de leurs compétences avec la préservation de la biodiversité, **un appui aux politiques publiques sectorielles du territoire** (hors biodiversité) doit désormais être proposé. En raison de la diversité des politiques publiques à l'échelle de la région, cet accompagnement doit faire preuve d'une grande diversité dans ses modalités d'intervention. L'ancrage territorial du conservatoire sera un atout pour essayer de trouver **de la synergie et de la convergence** à la faveur d'un accompagnement personnalisé à chaque acteur. Cet axe de travail ne pourra être effectif et efficace que si les **politiques sectorielles se décloisonnent**, le conservatoire portera également l'importance de cette nécessité.

Dans un contexte de réduction des finances publiques, la question **des modes de financement** en faveur de la biodiversité a aujourd'hui toute son importance. **La recherche de synergies et de mutualisations** est indispensable et sera une réponse formelle aux objectifs de l'ensemble des politiques publiques en faveur de la biodiversité.

En appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel, les missions d'animation territoriale et d'expertises locales demeureront le deuxième pilier d'actions du CEN. En effet, la préservation de la biodiversité régionale ne peut pas reposer uniquement sur la préservation d'un réseau de sites et la mise en œuvre de programmes de conservation dédiés à une biodiversité sélectionnée, tel qu'abordé au travers des orientations B et C.

# Objectif 10



**Maintenir l'accompagnement et la participation du conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité**

## Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines, les expertises et les projets du conservatoire auront permis de **renforcer l'approche fonctionnelle, les synergies et la mutualisation de moyens** dans le déploiement des politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité.

## Mise en œuvre : objectifs opérationnels

L'expertise du conservatoire sera déployée pour accompagner les politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité : évaluation des enjeux et des priorités d'action, renforcement d'une approche fonctionnelle plus efficace face aux changements globaux et sociétaux, recherche de synergie et de mutualisation de moyens. Le CEN poursuivra la mise en œuvre de programmes d'actions en adéquation avec la volonté partagée État / Région d'une cohérence de politique en faveur de la conservation du patrimoine naturel.

### Poursuivre l'accompagnement et la participation du conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de l'Etat en faveur de la biodiversité

- **Contribuer à la déclinaison régionale de la SNAP 2030** au travers du plan d'actions territorial (2022-2024) et les futurs, prioritairement dans quatre dimensions (cf [Annexe 1](#) contributions aux Politiques Publiques) :
  - **Participation au renforcement du réseau régional des aires protégées.** Il s'agit de développer les complémentarités d'intervention entre le conservatoire et les collectivités essentiellement au titre de Natura 2000 et avec les Parc naturels régionaux : propositions d'extension, de création, participation à l'élaboration des chartes, aux commissions patrimoine naturel, comité de pilotage et formation des gestionnaires ;
  - **Renforcement du réseau régional de zones de protection forte.** Il s'agit tout particulièrement d'accompagner les créations ou l'extension de réserves naturelles nationales, régionales, d'APPB et d'APPHN et d'accompagner l'augmentation de la protection foncière, entre autres le déploiement et la reconnaissance en ZPF des sites CEN (lien orientation B) ;
  - Mise en œuvre de **programmes de conservation** cohérents avec les ambitions de la SNAP (lien orientation C) ;
  - **Mise en œuvre d'actions transversales** à l'échelle régionale tout particulièrement à travers d'expertises de suivis et d'évaluation, de retours d'expériences et de partage des connaissances, de propositions de synergies techniques, scientifiques et financières.
- **Poursuivre l'animation régionale de l'inventaire ZNIEFF**, en animant les acteurs de la connaissance, en assurant la diffusion de l'inventaire et à son actualisation au côté des Conservatoires Botaniques Nationaux.
- **Poursuivre l'animation des dix Plans Nationaux d'Action dont le conservatoire a la responsabilité** ; initier, rédiger, animer ou contribuer **aux nouveaux plans d'actions** en faveur des espèces et milieux menacés.
- **Poursuivre l'animation du SINP (SILENE)** au côté de la DREAL pour la mise à disposition efficace de connaissances fiables, couvrant une plus grande diversité, en partenariat avec les Conservatoires Botaniques Nationaux.
- **Poursuivre l'expertise auprès de l'Etat** : évaluation des enjeux (Listes rouges régionales ...), élaboration de stratégies de conservation ...
- **Questionner** l'implication du conservatoire dans la séquence **Eviter-Réduire-Compenser** au côté des politiques publiques. Réfléchir à son positionnement quant au déploiement de **sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR)**.
- **Poursuivre sa participation au Comité Régional Biodiversité (CRB)**.

# Poursuivre et renforcer l'accompagnement et la participation du conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de la Région en faveur de la biodiversité

- **Poursuivre** l'implication dans l'élaboration et la mise en œuvre de la **déclinaison régionale de la stratégie nationale biodiversité (SNB) et du Plan climat régional « Gardons une COP d'Avance »** au regard du nouveau cadre d'intervention (cf [Annexe 1](#) contributions aux Politiques Publiques):
  - **Accompagnement** de la Région dans la **définition des enjeux, des priorités, des actions** de conservation de biodiversité, en élaborant des stratégies conservatoires régionales en faveur des espèces et écosystèmes à responsabilité territoriale, en proposant la création de RNR ;
  - **Animation** et déploiement d'une **stratégie d'amélioration des connaissances sur la biodiversité** ;
  - Mise en œuvre de **programmes d'actions cohérents avec les ambitions de la SNB et du Plan Climat régional**, ainsi qu'avec la **SRB et le plan climat 3 à venir**.
- **Contribuer à la mise en œuvre du SRADDET**, en particulier sur la préservation des continuités écologiques, ou par exemple sur le volet « énergie & biodiversité ». Poursuivre l'expertise apportée pour la mise en place de la politique Trame Verte, Bleue, Brune et Noire.
- **Poursuivre les investigations pour la création de RNR**, se positionner comme gestionnaire lors que le contexte y est favorable
- **Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE)** en siégeant à son conseil d'administration et en participant à la mise en œuvre de ses programmes.
- **Contribuer à l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB)**, au réseau régional des espaces naturels protégés (RREN), au Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur (RRGMA) en étant force de propositions, en mettant à disposition ses connaissances, son expertise et ses retours d'expériences, en valorisant les dispositifs.

## Développer la contribution du conservatoire sur Natura 2000, politique co-portée par l'Etat et la Région

- **Consolider et renforcer** le positionnement du CEN en tant qu'**animateur de sites N2000** sur les territoires où il est légitime (synergie avec la gestion de sites et les autres animations territoriales) en complémentarité avec les Parcs Naturels Régionaux et dans le cadre d'un dialogue territorial avec les collectivités territoriales impliquées.
- **Renforcer le rôle clé** du conservatoire dans l'**accompagnement scientifique** réalisé auprès de la DREAL et l'élargir à destination de la Région (expertise, évaluation, préconisations, développement d'outils, formation).

### Résultats à atteindre :

- ➔ Les contributions du CEN aux politiques publiques de l'Etat et de la Région seront significatives, tout particulièrement pour la SNAP et la SNB.
- ➔ Le rôle clé du conservatoire dans le déploiement des politiques publiques aura été reconnu par la signature d'accords-cadres avec la Région.

### Faisabilité et conditions de réussite :

Renouvellement des conventions d'objectifs et augmentation des financements.

### Lien avec d'autres objectifs du PSD

- Objectif 1 : Renforcer son rôle en tant qu'acteur régional de la production des connaissances en mettant en œuvre et en animant les dynamiques d'amélioration des connaissances plus diversifiées
- Objectif 2 : Conforter son rôle en tant qu'acteur majeur du partage des connaissances à différentes échelles
- Objectif 4 : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte
- Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire
- Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial
- Objectif 7 : Pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation existants en faveur des espèces, cortèges et milieux avec un enjeu prioritaire de conservation ou une menace significative à l'échelle régionale

# Objectif 11



Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité

## Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines années, les projets portés ou accompagnés par le CEN auront permis **la mutualisation et la synergie de plusieurs politiques publiques**.

Le rôle du conservatoire « d'assembler » dans des programmes multi-acteurs sera reconnu.

Les porteurs de politiques publiques évolueront vers **des approches plus fonctionnelles et interspécifiques** lors de la définition de leurs cibles de conservation grâce à l'accompagnement du CEN.

## Mise en œuvre : objectifs opérationnels

### Accompagner et mettre en œuvre la politique portée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur le volet milieu aquatique et biodiversité

- **Renforcer et pérenniser les animations territoriales en faveur des Zones Humides**, programmes indispensables à l'émergence de projets en faveur de leur protection et à l'accompagnement dédié à encourager les solutions fondées sur la nature.
- **Poursuivre l'acquisition de zones humides** au travers de la mise en œuvre d'une stratégie foncière dédiée aux zones humides en cours de rédaction qui devra être validée par le Conseil scientifique et technique du conservatoire.
- Promouvoir **la restauration du grand cycle de l'eau**, notamment par l'émergence de Plans Stratégiques de Gestion et de solutions fondées sur la nature mises en œuvre de manière privilégiée.
- Accompagner le développement de **la prise en compte de la biodiversité terrestre** par l'AERMC au-delà de la trame turquoise.
- Encourager à ce que tous les projets présentés au titre du grand cycle de l'eau comme de la biodiversité soient pensés en intégrant **le changement climatique et ses conséquences potentielles**.
- Encourager **la complémentarité de la politique AERMC** avec les autres programmes de politiques publiques notamment avec la SNAP, SNB dans l'objectif de mutualiser tous les outils, que proposent ces différentes politiques, qui seraient pertinents pour la préservation des zones humides (cf Annexe 1)



Il s'agit, pour le conservatoire d'apporter son expertise et de mettre en œuvre des actions au travers de coopérations avec les Départements, les Métropoles, les groupements de communes et communes, le Conservatoire du Littoral, les Parc Nationaux et les parcs naturels régionaux ... sur les axes suivants :

- **Favoriser la cohérence, la transversalité et les synergies entre les stratégies et moyens mobilisés aux différentes échelles** (organisme publiques, départementaux et des collectivités locales); en particulier concernant la mobilisation de financements croisés en faveur de la préservation de la biodiversité en diversité et en volume.
- **Promouvoir auprès des Gémapiens** la prise en compte du volet Gestion des milieux comme **solution à la protection contre les inondations**.

- **Contribuer à la mise en place des stratégies locales d'intervention** en faveur de la biodiversité sur les territoires (réalisation d'atlas de la biodiversité communal, hiérarchisation des enjeux, réalisation de documents de gestion ou de préconisations, proposition de solutions fondées sur la nature comme alternative, programme de sensibilisation...).
- **Poursuivre le déploiement de coopérations techniques et financières** autour de la biodiversité à ces échelles en synergie avec les projets et les acteurs.
- **Favoriser la reconnaissance des collectivités** s'engageant dans des actions en faveur de la biodiversité, notamment à travers le dispositif territoires engagés pour la nature en accompagnant les collectivités dans leur projet et en intégrant le Comité de suivi du dispositif piloté par l'ARBE.

## Résultats à atteindre :

- ➔ Le conservatoire aura œuvré au déploiement de projets multi-acteurs en faveur de la préservation des fonctionnalités écologiques et de la biodiversité
- ➔ Les deux accords-cadres avec l'Agence de l'eau (2025 et 2029) auront été renouvelés.

## Faisabilité et conditions de réussite :

Evolution des règles d'éligibilité des dépenses financées par l'AERMC pour la mise en œuvre par le CEN de sa politique.

## Lien avec d'autres objectifs du PSD

- Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire
- Objectif 9 : Contribuer aux programmes de conservation des partenaires et autres acteurs



# Objectif 12



Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité

## Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines années, la prise en compte de la biodiversité dans les instances des politiques sectorielles se sera accrue.

## Mise en œuvre : objectifs opérationnels

### Renforcer de la contribution du conservatoire à l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques sectorielles qu'il accompagne d'ores et déjà

- **Participer aux côtés des collectivités** à la constitution de **projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC)** en intégrant les groupes de travail dédiés ou potentiellement en étant à l'initiative de ces plans.
- **Accompagner l'Agence de l'eau** dans sa politique d'aide (Les paiements pour services environnementaux PSE, ...) pour définir des projets de territoire en lien avec **l'agriculture favorable au maintien de la bonne qualité de l'eau et des milieux** (lien objectif 13).
- **Accompagner la Région** dans la mise en œuvre de « La politique agricole européenne 2023-2027 en Provence-Alpes-Côte d'Azur » FEADER 2023-2027 sur **l'axe 1 Accompagner la transition agroenvironnementale pour définir des projets de territoire vers l'agroécologie et l'agroforesterie** (lien Objectif 13).
- **Participer aux commissions de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)** afin de participer aux stratégies de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles et d'orienter un développement du territoire prenant en compte les enjeux de biodiversité.
- **Accompagner la politique de sports de natures des départements** en participant aux commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (Cdesi) pour concourir notamment à l'élaboration des plans départementaux (Pdesi) (lien objectif 14).
- **Renforcer la représentation du conservatoire au sein des instances d'aménagement du territoire** (ex Club Infrastructures et Biodiversité PACA, Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur ...).
- **Renforcer la représentation du conservatoire au sein des instances** dédiées à la planification territoriale de **production énergétique renouvelable**, notamment pour l'accompagnement de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installation de production d'énergies renouvelables.
- **S'impliquer dans les Plans Départementaux de Protection des Forêts contre les Incendies (PDFCI)**, les plans de massif de protection des forêts contre l'incendie (PMPFCI) ou les plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF).
- **Accompagner**, sous réserve de l'accord des autorités militaires, la mise en œuvre de **la gestion écologique des camps militaires** notamment par l'intermédiaire de la rédaction et de la mise en œuvre des plans de gestion préférentiellement de convention de coopération.



# Contribution du conservatoire à l'intégration de la biodiversité dans de nouvelles politiques publiques sectorielles

- **Identifier** les autres politiques publiques sectorielles à investir sur la thématique de la prise en compte de la biodiversité.
- **Prioriser** les politiques publiques sectorielles les plus impactantes sur la biodiversité.
- **Identifier les instances clés** où le CEN doit être présent pour les accompagner à une meilleure prise en compte de la biodiversité.
- **Identifier le bon niveau de représentation** pour porter le positionnement du conservatoire (élus, direction, cadres, salariés, bénévoles).
- **Identifier le mode d'intervention** le plus efficace : participation aux consultations, aux concertations, accompagnement technique, ...

## Résultats à atteindre :

- ➔ Les politiques publiques sectorielles, dans lesquelles le conservatoire doit être impliqué, seront identifiées.
- ➔ Le conservatoire sera mobilisé aux seins d'instances de ces politiques publiques sectorielles pour la prise en compte enjeux de préservation de la biodiversité.

## Faisabilité et conditions de réussite :

Légitimité du conservatoire dans sa position au sein des instances donc être reconnu pour sa compétence et sa manière d'agir à la recherche des consensus

## Lien avec d'autres objectifs du PSD

Objectif 8 : Identifier les nouvelles cibles (espèces, milieux, territoires) et enjeux complémentaires en faveur desquels des programmes seront initiés

Objectif 13 : Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur labiodiversité

Objectif 14 : Accompagner les activités touristiques et de loisirs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur labiodiversité

Objectif 16 : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité

Objectif 17 : Faire connaître et reconnaître le conservatoire et son rôle



# Suivi et évaluation de l'orientation

Résultats prioritaires à atteindre	Code indicateur	Intitulé des indicateurs	Valeur initiale 2023	Valeur cible 2028	Valeur cible 2033	Périodicité de l'indicateur
Le conservatoire aura apporté des <b>contributions significatives aux politiques publiques</b> de l'Etat et de la Région en faveur de la biodiversité	D1	Nombre de projets portés par le CEN concourant à la SAP ou les SNB	non disponible	A définir	A définir	Annuel
Le rôle " <b>clé</b> " du conservatoire dans le déploiement des politiques publiques aura été reconnu	-	Signature d'un accord-cadre avec la Région  Renouvellement des deux accords-cadres avec l'Agence de l'eau	Agence de l'eau oui	oui	oui	5 ans
Le conservatoire aura œuvré au <b>déploiement de projets multi-acteurs</b> en faveur de la préservation des <b>fonctionnalités écologiques</b> et de la <b>biodiversité</b>	D2	Nombre d'ETP/an mobilisés sur des projets en coopération avec des collectivités ou autres organismes publiques	non disponible	A définir	A définir	Annuel

# Orientation **E**

**Mobiliser et accompagner les acteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des activités de nature pour développer l'appropriation conjointe des enjeux de biodiversité**

## **Chemin parcouru et enjeux pour les 10 prochaines années**

### **Rôle du conservatoire dans l'accompagnement des acteurs du territoires**

De longue date, le CEN PACA est un acteur du monde rural dans un souci d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des territoires à la prise en compte des milieux et des espèces dans les activités économiques et les usages. **Cette relation est historiquement forte avec le monde agricole et sylvicole au travers de la gestion des sites et l'accompagnement proposé dans le cadre des Plans Nationaux d'Actions.**

Depuis 2014, le CEN n'a cessé de développer des partenariats et des actions afin d'accompagner les évolutions des pratiques, une meilleure prise en compte de l'importance de la préservation de la biodiversité aussi bien dans le cadre et pour le maintien de ces activités économiques que d'un point de vue d'enjeu commun. **En 2023, 51 agriculteurs sont en contrat avec le conservatoire** pour une activité respectueuse de la biodiversité sur les sites en gestion.

Mais l'effondrement du vivant se poursuit à une vitesse inégalée dans l'histoire de la terre, principalement du fait de la destruction des écosystèmes et de l'agro-industrie chimique. Ces modèles appliqués à l'agriculture mais aussi à la sylviculture ou à l'aménagement du territoire sont délétères et nécessitent des changements structurels profonds.

La nature, au-delà d'être nécessaire à l'homme en termes de services indispensables rendus, est une source d'épanouissement et de bien-être, un cadre idéal pour faire du sport, s'amuser et se ressourcer. Mais, la nature est avant tout un milieu vivant à respecter et à protéger. L'explosion des pratiques sportives et de loisir de pleine nature, répétées dans l'espace et dans le temps, sont parfois incompatibles avec la préservation de la biodiversité.

La période post-COVID et le **développement de certains sports et activités de pleine nature ont entraîné une augmentation importante de la fréquentation** de certains espaces naturels (au point de voir apparaître le terme de « sur-tourisme ») et le développement de comportements de « consommation de la nature » peu respectueux des milieux et des habitants, humains et non humains.

Au travers notamment de **la préservation des sites gérés et de l'animation des plans nationaux d'action**, le conservatoire a su développer et mettre en œuvre **des mesures de sensibilisation et d'accompagnement** de pratiques touristiques et de loisirs afin d'en limiter leur impact direct sur les enjeux de biodiversité. C'est au-delà de ses initiatives que le conservatoire doit œuvrer pour porter et renforcer le respect du vivant dans les pratiques de pleine nature.

### **Enjeux pour la prochaine décennie : les solutions fondées sur la nature**

Ces changements viendront avant tout des territoires, dans une approche économique et sociale basée sur le respect du vivant et des équilibres écologiques.

C'est pourquoi, l'objectif pour les 10 prochaines années est de **mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature** pour une meilleure conciliation entre conservation de la biodiversité et activités agricoles et sylvicoles.

En  
10 ans

**Le nombre de sites accueillant une activité agricole a presque doublé passant de 24 à 42 sites.**

**35,6% des sites gérés accueillent une activité agricole en 2023.**

**29 diagnostics agroécologiques ont été réalisés en 2023**

**Un cheptel de plus de 14 000 têtes d'ovins, caprins, bovins, équins et asins utilisent les sites en gestion.**

Au-delà même de ses propres sites, l'objectif du conservatoire pour les 10 prochaines années est également **d'accompagner les activités touristiques et de loisirs dans une approche respectueuse du vivant** tout en assumant parfois la nécessité de ne pas permettre ce type d'activités sur des espaces fragiles.

Compte tenu **des interactions de leurs pratiques avec la préservation de la biodiversité**, un appui aux acteurs du territoire doit désormais être **dédié aux agriculteurs, forestiers, acteurs touristiques**. Ces nouvelles cibles pour le conservatoire sont **également impactées par les effets du changement climatique** et à la recherche d'adaptation au changement.



En raison de la diversité des filières et des usages, à l'échelle de la région, cet accompagnement doit faire preuve d'une grande adaptation dans ses modalités d'intervention. Dans ce cadre, l'ancrage territorial du conservatoire sera un atout pour réussir un accompagnement personnalisé.



# Objectif 13



**Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité**

## Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines années, **les acteurs agricoles et sylvicoles**, sensibilisés ou accompagnés par le CEN, auront mis en place des pratiques respectueuses de l'ensemble du vivant en s'appuyant **sur les solutions fondées sur la nature**.

## Mise en œuvre : objectifs opérationnels

### Renforcer le rôle du CEN dans la recherche et l'expérimentation de solutions fondées sur la nature

- **S'appuyer sur les projets agroécologiques** mis en place sur le réseau **de sites** pour faire la promotion des pratiques et valoriser les retours d'expériences.
- **Favoriser la recherche et l'innovation** en amont des filières en participant au développement et à la mise en œuvre de programmes de recherches et d'expérimentations sur les solutions fondées sur la nature (hydrologie régénérative, « médecine castor », auxiliaires de culture, modalités d'élevage...).

### Consolider l'implication du CEN PACA en faveur de l'agroécologie, les sylvicultures alternatives et promouvoir les pratiques respectueuses du vivant

- **Accompagner les organismes agricoles et sylvicoles** (CNPF, chambres d'agriculture, lycées agricoles, associations des communes forestières...) ainsi que les réseaux et groupements en :
  - Favorisant le partage des compétences et de moyens ;apportant une expertise écologique ;
  - Assurant des formations ;
  - Faisant connaître les réseaux alternatifs, les solutions fondées sur la nature.
- **Accompagner et valoriser les exploitants engagés** et s'engageant dans des pratiques agricoles et sylvicoles alternatives (agroécologie, bio...) en :
  - Mettant en relation la sphère naturaliste et les exploitants sur des diagnostics et retours d'expériences.
  - Préconisant des changements de pratiques chez les exploitants ayant des systèmes de production trop intensifs, les accompagner vers des mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) et mesures de conversion à l'agriculture biologique (CAB);
- Contribuant aux transitions vers l'agroécologie et l'agroforesterie en participant à la recherche des synergies à développer entre les différents programmes d'aides (PSE, MAEC, Aides Agences de l'eau...).
- Valorisant les exploitants et retours d'expériences des pratiques respectueuses du vivant (conférences, forums...)



## Résultats à atteindre :

- ➔ Plusieurs organismes, réseaux et groupements agricoles et sylvicoles auront été accompagnés par le conservatoire.
- ➔ Le nombre de projets (exploitations) agricoles ou sylvicoles intégrant des solutions fondées sur la nature aura augmenté.

### Faisabilité et conditions de réussite :

Evolution de la relation au vivant non domestique et aux processus naturels de certains acteurs.  
Lever les craintes et interrogations en apportant des arguments scientifiques, des retours d'expériences...

#### Lien avec d'autres objectifs du PSD

**Objectif 6** : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial

**Objectif 12** : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité

**Objectif 16** : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité

**Objectif 17** : Faire connaître et reconnaître le conservatoire et son rôle



# Objectif 14



Accompagner les activités touristiques et de loisirs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité

## Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines années, la **conciliation entre activités touristiques, de loisirs et la biodiversité** aura augmenté.

Les **acteurs** du tourisme et de loisirs rencontrés intégreront, dans leurs pratiques, les **notions de respect du vivant** et en feront la promotion.

## Mise en œuvre : objectifs opérationnels

### Mener une veille sur les activités touristiques, de loisirs et leurs évolutions susceptibles d'avoir un impact

- **Suivre l'évolution des pratiques** (réseaux sociaux, associations spécifiques, collectivités, etc.) et l'émergence de nouvelles afin d'anticiper leurs potentiels impacts et privilégier le principe de précaution en termes de préservation de la biodiversité dans ce contexte.
- **Caractériser ou s'informer sur les impacts des activités de pleine nature** pour améliorer l'accompagnement des acteurs et anticiper l'adaptation et l'évolution de leurs pratiques (nouvelles touristiques et de loisirs).

### Intervenir auprès d'organismes (offices du tourisme, fédérations, groupements d'usagers...) pour les accompagner à l'évolution vers des pratiques et activités respectueuses du vivant

- **Faire connaître auprès des acteurs** du tourisme et des activités en pleine nature les zones de nature sensibles et les enjeux de biodiversité.
- **Proposer aux acteurs les connaissances et compétences** du conservatoire et des préconisations concernant leurs activités.
- **Contribuer au dispositif Biodiv'Sports** à l'échelle régionale afin de concilier enjeux biodiversité et sports de nature.
- **S'associer à des projets d'écotourisme** et des événements sportifs de natures respectueux de l'environnement afin de promouvoir ces approches (stands, conférences...)
- **Faire connaître et promouvoir des comportements respectueux de la nature** : rester discret, rester sur les sentiers balisés, éviter toute forme de pollution (déchets, bruits, lumière) et les réglementations à respecter (conférences, sorties dédiées, diffusion de documentation existantes...)

## Résultats à atteindre :

- Les risques liés aux activités touristiques et « sports de pleine nature » seront mieux anticipés.
- La prise en compte des enjeux de biodiversité par les organismes rencontrés par le conservatoire sera accrue.

## Faisabilité et conditions de réussite :

Intérêt des acteurs économiques à prendre en compte la préservation de la biodiversité dans leurs activités.

### Lien avec d'autres objectifs du PSD

Objectif 4 : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte

Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial

Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité

Objectif 16 : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité

Objectif 17 : Faire connaître et reconnaître le conservatoire et son rôle



# Suivi et évaluation de l'orientation

Résultats prioritaires à atteindre	Code indicateur	Intitulé des indicateurs	Valeur initiale 2023	Valeur cible 2028	Valeur cible 2033	Périodicité de l'indicateur
Plusieurs organismes, réseaux et groupements d'acteurs <b>de l'agriculture, de la sylviculture et des activités de nature</b> auront été rencontrés et <b>accompagnés</b> par le conservatoire en matière de biodiversité	E1	Nombre d'organismes ou de groupements d'organismes ayant bénéficié d'un accompagnement du conservatoire pour la prise en compte de la biodiversité et l'adaptation des pratiques	3	A définir	A définir	Annuel
La <b>prise en compte des enjeux de biodiversité</b> par les exploitants sensibilisés par le conservatoire sera renforcée	E3	Nombre de projets (exploitations) agricoles ou sylvicoles intégrant des solutions fondées sur la nature	10	10	10	Annuel





# Orientation F

## Reconnecter l'humain à la nature, renforcer l'assise citoyenne et faire connaître le rôle du conservatoire

### Chemin parcouru et enjeux pour les 10 prochaines années

Le statut associatif, garant de l'indépendance du conservatoire dans ses interventions et de sa capacité à rassembler autour d'objectifs communs, est reconnu comme une force. Les bénévoles et adhérents en sont les piliers. **Les 18 administratrices et administrateurs du conservatoire** sont les bénévoles de **premier ordre, garant du projet associatif**. En 2023, le conservatoire compte deux membres fondateurs de l'association, **investis depuis 48 ans**.

#### La rencontre des citoyens, leur sensibilisation et leur adhésion au conservatoire

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur a toujours eu une base **adhérente et bénévole peu importante** (entre 500 et 600 adhérents). Cette base constitue pourtant le **noyau du conservatoire** qui a souhaité, comme prévu dans son PAQ 2014-2023, la renforcer en mettant en place une animation régionale de la vie associative. Celle-ci a été initiée fin 2022. Malgré une stagnation des adhésions ces dix dernières années, on constate **une nouvelle dynamique dès 2023**.

Le conservatoire, comme bien des organisations de tout type aujourd'hui, souffre parfois **d'un manque de lisibilité et d'attractivité**, la communication externe est peu développée et la visibilité de l'association auprès du grand public est réduite.

En 2023, pour la première fois, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé **un événement régional, ouvert au grand public pour faire connaître ses actions, ses métiers et ses membres salariés et bénévoles**. Pas moins de 183 personnes, jeunes et adultes, ont participé, toutes animées par la curiosité de découvrir l'association et ses initiatives à travers diverses animations : sorties nature, conférences, stands interactifs, jeux, et plus encore.

Une enquête auprès des adhérents, anciens adhérents et bénévoles a été menée fin 2022. À travers cette enquête, le conservatoire souhaitait mieux comprendre le profil, les avis et le degré de satisfaction de ses adhérents et, ainsi, définir les priorités de développement de la vie associative.

**Fidéliser les adhérents est indispensable** car ils sont le socle d'une assise citoyenne créant ainsi légitimité et force motivante au conservatoire qui est avant tout une association. L'adhésion multiplie les chances de mobiliser de nouveaux bénévoles, dont le soutien est crucial pour renforcer les actions des équipes sur le terrain au travers de l'apport de nouvelles compétences. En collaboration avec l'équipe salariée et le conseil d'administration, l'accroissement du nombre de bénévoles ne peut qu'enrichir et renforcer la qualité des actions.

#### L'engagement des citoyens dans l'action

Côté bénévolat, le constat est le même que pour les adhésions avec une très récente montée en puissance à la faveur également de l'animation initiée en 2023. Cette dynamique nécessite des moyens pour maintenir cette progression.

Au cours des 5 dernières années, l'implication des salariés dans **l'animation des réseaux de bénévoles a été renforcée**. Cela s'est concrétisé par la création, l'animation et l'accompagnement de réunions locales réunissant adhérents, bénévoles et salariés dans les départements des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse. Ces événements ont fortement encouragé l'engagement citoyen.

L'implication active des bénévoles du conservatoire s'est illustrée à travers la réalisation d'inventaires participatifs dans le cadre notamment des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), ainsi que par un soutien accru à l'organisation de stands plus diversifiés ou encore par la prise en charge de missions administratives pour appuyer les activités du siège (publipostage...).

Autres exemples de l'engagement des bénévoles, **la mobilisation pour le comptage de l'Outarde canepetière** dans la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau a impliqué **160 bénévoles en 2016 et 169 en 2020** ; le suivi des couples d'Aigle de Bonelli mobilise chaque année plus d'une trentaine d'ornithologues bénévoles. **Ces actions ne sont pas réalisables sans ces implications citoyennes**.

En  
10 ans

Une moyenne de 670 adhérents par an

Environ 1 400 jours de bénévolat annuels

En moyennes 93 animations proposées par an, 165 organisées en 2023

4 433 scolaires sensibilisés ces 5 dernières années

L'implication bénévole durable s'exprime au conservatoire également par l'appui à la préservation de sites gérés, au travers de la conservation bénévole individuelle depuis 2016 notamment avec la mise en place de conservateurs bénévoles engagés, mais également au travers du programme **Motiv'Biodiv** basé sur le même principe de participation à la conservation d'un site. Ce dernier réunit depuis 2020 une quinzaine de personnes engagées aux côtés des salariés sur deux sites du conservatoire dans le Var, pour la mise en œuvre d'actions de gestion, de suivi et de sensibilisation des usagers à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Le conservatoire, courant 2023 a mis en place « **La Taverne des bénévoles** » sur la plateforme **Discord**. Ce nouvel outil a été déployé pour renforcer l'engagement des jeunes adhérents récemment intégrés dans l'association. Il propose un espace convivial pour les échanges entre salariés, adhérents et bénévoles, un lien continu avec ceux qui souhaitent participer activement au côté du conservatoire : sorties, chantiers nature, animations, conférences, et autres événements. Fin 2023, plus de 70 utilisateurs avaient déjà adopté « La Taverne des bénévoles ».

**L'Écomusée de la Crau** est créé par le conservatoire en partenariat avec la mairie de Saint-Martin-de-Crau accueille chaque année environ 5000 visiteurs. Il permet aux visiteurs de découvrir les richesses naturelles et les traditions de cette steppe méditerranéenne unique en France mais également de voir de nombreuses expositions temporaires. Il est aussi le lieu d'animations à destination des scolaires l'offre de ces dernières s'est étoffée ces deux dernières années.



### Les enjeux pour l'engagement citoyen

**Pour renforcer le lien entre les habitants de la région et son patrimoine naturel**, le conservatoire doit chercher à rencontrer toujours plus de **citoyens issus d'une plus grande diversité socioculturelle**. La reconnexion à la nature est le premier pas vers le respect du vivant et le cheminement pour faire de la préservation de la nature un objectif prioritaire de la société plutôt qu'une simple variable d'adaptation.

**Consolider le réseau d'adhérents, de bénévoles et donateurs** est le deuxième enjeu pour les 10 prochaines années. Le conservatoire cherchera à amener le citoyen à s'engager dans l'association et dans l'action en proposant des possibilités d'agir au côté du conservatoire par des moyens à la portée du plus grand nombre.

Le conservatoire souhaite offrir une approche plus collective de l'action citoyenne au travers **d'alliances entre organismes en faveur d'actions de co-bénéfices sociaux et environnementaux** faisant le lien entre biodiversité et société. Il s'agira de créer des synergies de communication et de sensibilisation en développant une approche collaborative entre le monde de l'art, de la santé, de l'insertion...et de la préservation de la nature.

**Enjeu fondamental, car garant de la réussite des trois précédents, la visibilité du conservatoire** doit être démultipliée. Elle doit permettre de faire connaître et reconnaître le rôle de l'association dans la conservation mais également au sein de l'économie sociale et solidaire et plus largement **vis-à-vis de la société dans une approche plus inclusive de la mobilisation citoyenne**.

# Objectif 15



Renforcer l'assise citoyenne du conservatoire et développer l'engagement des citoyens pour le respect du vivant et dans l'action de préservation.

## Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines années, un nombre important de **citoyens d'une plus grande diversité** aura rencontré le conservatoire.

Le nombre de bénévoles du conservatoire aura été **démultiplié** et leur capacité d'action se sera **diversifiée**.

## Mise en œuvre : objectifs opérationnels

### Renforcer l'éducation à l'environnement

L'objectif vise à augmenter l'**implication du conservatoire dans l'éducation à l'environnement** pour tous publics, **notamment les jeunes** (scolaires et étudiants), avec une approche participative, tout en définissant les priorités de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD).

- **Poursuivre l'accompagnement** du CEN PACA pour la mise en place des Aires Terrestres et Marines Educatives en soutenant la création de projets pédagogiques adaptés et en précisant les modalités d'intervention du conservatoire.

- **Développer l'organisation d'ateliers et de formations** pour renforcer l'engagement et les possibilités de participation des citoyens dans la préservation et l'éducation environnementale.
- **Proposer des animations et des sorties natures** reparties de manière plus homogènes sur la région tout en les diversifiant et en proposant régulièrement des programmes de sciences participatives pour renforcer la participation citoyenne.
- **Poursuivre le développement de l'accueil à l'Ecomusée** de la Crau.

### Proposer à un public isolé ou désavantagé un accès à la nature

- **Poursuivre l'amélioration de l'accès des citoyens aux sites en gestion** en fonction des enjeux de biodiversité, que ce soit ponctuellement, en libre accès ou encadré. Aménager des sites gérés par le CEN PACA pour les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap (PMR et autres formes de handicap).
- **Créer des projets et événements de reconnexion à la nature** en intégrant des moyens techniques et des partenariats sociaux médicaux pour encourager la participation des personnes isolées ou défavorisées.



## Développer l'engagement des citoyens dans la vie associative et les actions du conservatoire

- **Développer et renforcer l'engagement citoyen au sein de l'association** par l'adhésion, le bénévolat, le partage de compétences ou de temps dont la participation à des chantiers participatifs, à la tenue de stands et à diverses initiatives...
- **Accompagner les citoyens dans la protection volontaire de leurs patrimoines** en encourageant à la mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (ORE), en conseillant les propriétaires, en facilitant l'engagement par contrats, donations ou legs pour la conservation de la nature.
- **Renforcer la mise place des campagnes de sensibilisation et l'incitation à soutenir financièrement les actions** du conservatoire pour augmenter les souscriptions et les dons des particuliers.

## Renforcer l'attractivité du conservatoire pour susciter de l'engagement citoyen

- **Partager l'éthique et les valeurs de l'association** en les intégrant pleinement dans les initiatives du conservatoire afin de susciter l'engagement et de rendre ses actions plus attrayantes (lien avec objectif 17).
- **Faire connaître et reconnaître le conservatoire**, son rôle dans la société, ses actions de préservation, ses avancées scientifiques et les événements de sensibilisation (lien avec objectif 17).
- **Rechercher et renforcer les moyens adaptés pour promouvoir le conservatoire et ses actions** auprès des citoyens, adhérents, bénévoles et donateurs, via une communication régulière sur divers canaux.
- **Développer et adapter des outils de communication**, pédagogiques variés et évolutifs (magazines, panneaux, conférences, publications en ligne) pour divers publics.
- **Développer l'organisation de sorties et d'événements gratuits et ouverts à tous.**
- **Renforcer l'implication du conservatoire dans les événements publics** même lorsque l'environnement n'est pas le thème principal (festival de musique et de sport), ainsi que dans des journées nationales dédiées à la biodiversité (comme la Fête de la Nature ou le Jour de la Nuit) et des événements annuels portés par le territoire.

### Résultats à atteindre :

- Le nombre d'adhérents et de bénévoles aura augmenté.
- Une plus large diversité de citoyens aura été sensibilisée au respect du vivant et l'engagement vers l'action.
- Une plus large diversité de citoyens se sera engagée dans l'action.

### Faisabilité et conditions de réussite :

Réussir à faire connaître le conservatoire lien avec l'objectif 17  
Evolution de l'équipe salariée et des administrateurs vers la culture de l'assise citoyenne.  
Montée en capacité et en compétence des équipes salariés et des administrateurs ou bénévoles réalisant des actions de sensibilisation auprès du grand public concernant l'éducation à l'environnement et au développement durable. (cf objectif 18).

Lien avec d'autres objectifs du PSD

**Objectif 17** : Faire connaître et reconnaître le conservatoire et son rôle

# Objectif 16



**S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité**

## Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines années, **des alliances** entre structures en faveur d'actions **de co-bénéfices sociaux et environnementaux** faisant le lien entre biodiversité et société auront été mises en place.

## Mise en œuvre : objectifs opérationnels

Le conservatoire souhaite créer des synergies en développant une communication et une valorisation collective de la complémentarité entre les actions bénéfiques autant à la société qu'à la nature. Il s'agit également de replacer le respect du vivant parmi les enjeux prioritaires de nos sociétés avec des co- bénéfices fort pour certains enjeux sociétaux (santé, éducation...)

## Etablir des critères partagés afin définir les alliances co-bénéficiaires souhaitées par le conservatoire

- **Concerter et définir des critères à respecter pour établir une alliance co-bénéficiaire** : type de structure alliée, éthique, vision, intérêt partagé avec le conservatoire...
- **Sélectionner les domaines dans lesquels de telles alliances** sont prioritairement recherchées : les arts, la santé, l'éducation, l'insertion...

## Mettre en place et développer de nouvelles alliances co-bénéficiaires

- **Elaboration de partenariats multi-sectoriels** : mise en place de collaborations avec des organisations locales, telles que des entreprises, des associations culturelles ou sportives, le ministère de la justice (TIG) dont les activités peuvent contribuer indirectement à la préservation de la biodiversité.
- **Participer à des évènements co-bénéficiaires** : festivals, marchés locaux, évènements éco-responsables...
- **Participer à des actions solidaires**, en faveur de l'inclusion (DUODAY, OCTOBRE ROSE, ACTIV'CHALLENGE...);
- **Contribuer aux projets sociaux et d'insertion en s'appuyant sur les espaces naturels de proximité**, dans une approche d'intérêt général : partenariat avec les associations d'insertion, associations de quartiers,
- **Poursuivre et développer le programme ECOTIG.**
- **Mettre en place des programmes de bénévolat "croisé"** : organiser des programmes de bénévolat où les membres de diverses organisations locales participent ensemble à des projets de conservation, favorisant ainsi les échanges et l'implication- l'engagement collectif.
- **Développer des campagnes collectives de sensibilisation et de communication** en partenariat avec des organisations locales pour promouvoir des actions **de co-bénéfices sociales et environnementales**
- **Recherche de mécènes au travers des alliances**, en particulier pour le mécénat de compétences.

## Résultats à atteindre :

- La notion d'alliance en co-bénéfice aura été intégrée au sein du conservatoire et par les acteurs du territoire.
- Des alliances à co-bénéfice social et environnemental auront été mises en place dans la cadre de partenariat.
- Le conservatoire aura participé et mis en œuvre d'actions et des événements co-bénéficiaires.

### Faisabilité et conditions de réussite :

Développement du soutien à la vie associative et de la mobilisation bénévole pour la recherche et coordination de nouvelles alliances

#### Lien avec d'autres objectifs du PSD

Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité

Objectif 13 : Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité

Objectif 14 : Accompagner les activités touristiques et de loisirs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité



# Objectif 17



## Faire connaître et reconnaître le conservatoire et son rôle

### Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines années, le conservatoire **aura gagné en attractivité et en notoriété** envers ses futurs salariés, bénévoles, partenaires et acteurs du territoire.

Les salariés et bénévoles du conservatoire **auront poursuivi leur implication** et seront **fiers de leur appartenance à l'association**.

### Mise en œuvre : objectifs opérationnels

#### Rendre plus visible les actions, les causes, les valeurs et les impacts du conservatoire sur la société

- Définir de manière **partagée les actions, les causes, les valeurs et les impacts** sur la société que le **conservatoire souhaite promouvoir**.
- Construire de manière partagée **l'image du conservatoire**, travailler des messages forts qui reflètent son ADN.
- Diffuser ces éléments pour développer sa notoriété.

#### Développer et améliorer la communication externe des messages « phare » du conservatoire

- Augmenter la visibilité du conservatoire pour attirer de **nouveaux talents** : salariés, adhérents et bénévoles pour se développer.
- Promouvoir les **engagements** du conservatoire concernant l'inclusion et la diversité, la dimension sociale et solidaire de l'association.
- Renforcer la communication auprès des **partenaires** et des acteurs du territoire concernant la **diversité des compétences et des périmètres d'actions** du CEN.
- Promouvoir le rôle de référent régional du conservatoire dans les domaines de la préservation et la restauration des espaces naturels, du partage et de la production des connaissances, de l'accompagnement des politiques publiques.
- Démultiplier les actions de communication régulières sur divers canaux.



- **Renforcer la communication auprès des salariés et des bénévoles** concernant les actions, les périmètres d'activités, les acteurs du conservatoire, notamment par le déploiement et l'animation de la « Taverne des bénévoles ».
- **Promouvoir les actions réalisées en faveur d'un dialogue ouvert et régulier au sein de la structure** (consultation, implication du CSE, espaces de discussion des salariés, sollicitation du Conseil scientifique et Technique, rencontres avec les partenaires).
- **Echanger et partager autour d'objectifs communs** pour donner du sens et avoir un sentiment d'appartenance à l'association.
- **Faire connaître les engagements** concernant **l'inclusion et la diversité, la dimension sociale et solidaire** du conservatoire.
- **Développer la présence du conservatoire sur les réseaux sociaux** : présentation des nouvelles recrues, témoignages de bénévoles, des métiers du conservatoire, les actions, manifestations et événements.



### Résultats à atteindre :



La visibilité du conservatoire sera démultipliée.

Les 50 ans du CEN en 2025 seront célébrés avec le plus grand nombre.

Les acteurs régionaux incontournables de la conservation seront présents au congrès des CEN en PACA en 2026.

### Faisabilité et conditions de réussite :

Valorisation du conservatoire plus collectivement prise en charge

Montée en capacité de l'équipe dédiée à la communication

### Lien avec d'autres objectifs du PSD

Objectif 18 : Poursuivre la professionnalisation du CEN en assurant le bien-être au travail, la montée en compétences et l'attractivité de la structure





Résultats prioritaires à atteindre	Code indicateur	Intitulé des indicateurs	Valeur initiale 2023	Valeur cible 2028	Valeur cible 2033	Périodicité de l'indicateur
L'assise citoyenne du conservatoire aura augmenté	F1	Nombre d'adhérents/an	599	1000	1500	Annuel
L'engagement des citoyens dans des actions de préservation au côté du conservatoire aura été démultiplié	F2	Nombre de jours de bénévolat/an	1635	2250	3000	Annuel
La sensibilisation au respect du vivant et l'engagement vers l'action auront touché une plus large diversité de citoyens	F3	Nombre de partages des publications du conservatoire sur l'ensemble des réseaux sociaux/an	non disponible	A définir	A définir	Annuel
La visibilité du conservatoire aura été démultipliée auprès du grand public	F4	Nombre de visites annuelles sur l'ensemble des réseaux sociaux animés par le conservatoire	non disponible	A définir	A définir	Annuel

# Orientation G

## Organiser et consolider le fonctionnement du conservatoire, gage de pérennité et d'efficacité dans un contexte en constante évolution

### Chemin parcouru et enjeux pour les 10 prochaines années

Créé en 1975, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur est un acteur historique dans le paysage régional de la conservation. En approchant de son 50ème anniversaire le conservatoire montre donc qu'il a su s'adapter au contexte extérieur en perpétuelle mutation. Cette pérennité est un gage de stabilité et de confiance dans la durabilité de ses engagements. Cependant, le conservatoire a connu ces dix dernières années une phase de croissance non anticipée et a subi des influences externes sans y être vraiment préparé. Ces évolutions mettent en avant son obligation de consolider son fonctionnement et sa capacité à engager des changements.

#### Évolution des politiques publiques

La principale évolution externe ayant eu un impact sur le conservatoire entre 2014 et 2023 tient au renforcement et à une nouvelle structuration des politiques publiques relatives à la protection de la biodiversité. La loi MAPTAM puis la loi NOTRe ont changé le paysage des acteurs en compétence sur la biodiversité, paysage dans lequel le conservatoire a dû reconstruire le rôle qu'il devait jouer. En 2016, la loi biodiversité a ouvert le champ d'intervention des Agences de l'Eau à la biodiversité aquatique, marine et terrestre, elle a également positionné les conservatoires comme les acteurs directs pour l'accompagnement des collectivités locales (expertises locales). Ce cadre institutionnel nouveau a questionné l'organisation et le positionnement des Conservatoires d'espaces naturels. Cette même loi a entraîné le renforcement du dispositif global de la compensation écologique, dont l'émergence d'opérateurs de la compensation, ceci a également interrogé une nouvelle fois les conservatoires sur leur propre positionnement. Ces exemples d'évolutions des politiques publiques illustrent la nécessité d'une anticipation et d'une adaptation constante du conservatoire.

#### Contexte financier et secteur associatif

Sur le plan financier, la réduction des dépenses publiques a été un élément de contexte majeur de mise en œuvre du PAQ 2014-2023. Elle s'est appliquée à tous les échelons : Etat, Région, Départements, Intercommunalités et Communes.

De plus, une autre profonde modification a été mise en lumière depuis 2014 résultant de la montée en compétences sur la biodiversité des acteurs locaux. Ces partenaires ont souhaité se faire accompagner par le conservatoire mais ont opté davantage pour la prestation que pour la convention ou la subvention. Cette modalité financière a conduit à la nécessité, en 2023, de sectoriser l'activité du conservatoire afin d'être en conformité fiscale et de sécuriser la non-lucrativité de son activité prépondérante. Soutenu à plus de 75% par des financements publics (subventions), le conservatoire a réaffirmé sa volonté de rester dans le champ de l'associatif et de conserver son caractère d'intérêt général. Même si le secteur lucratif sera restreint, une adaptation de la gestion financière de la structure est à mettre en place en 2024.

Ce retour d'expérience implique pour les 10 prochaines années, une plus grande hiérarchisation des priorités, une nécessaire optimisation et mutualisation des moyens financiers et la recherche de nouveaux modes de financements. De plus, la mobilisation de certains financements, notamment européens, est de plus en plus difficile (montages financiers, procédures administratives, justifications) et requiert un savoir-faire en ingénierie financière et des capacités de trésorerie qui permettent un fonctionnement adaptatif. La complexité des financements croisés et l'impact d'un contexte externe au conservatoire, en constante évolution (changements de compétences des décideurs, règles financières démultipliées, évolutives et exigences croissantes), demandent une analyse et une adaptation financière et organisationnelle rapide et donc des moyens importants en services supports, rarement pris en compte par certains financements.

#### Organisation interne et adaptation réglementaire

En matière d'organisation, le conservatoire a connu une augmentation importante de sa ressource humaine essentiellement concentrée sur ces 5 dernières années passant de 40 ETP salariés en 2019 à 54 en 2023 (+ 35%). Le dépassement du seuil des 50 ETP fin 2022 a engendré une réorganisation importante pour une mise en conformité réglementaire, concernant notamment l'évolution du Comité social et économique (CSE) et des ajustements indispensables relatifs à des surcharges financières (une perte d'aide pour les formations par exemple).

Le turn-over du conservatoire illustre les difficultés que la structure et la société ont vécu ces dernières années. Au cours des 5 dernières années, à l'exception de 2020 qui se caractérise par la crise sanitaire, ce taux est resté élevé, malgré une légère baisse amorcée en 2023, passant de 13,10% à 16,67%, ce qui traduit une situation qu'il est indispensable d'améliorer que ses origines soient internes ou sociétales.

En  
10 ans

Augmentation de 31 % du nombre de salariés

Taux de rotation élevé :  
13,10% en 2019 à 16,67% en 2023.

En 2023, 138.5 jours de formations  
68% des salariés formés

En outre, le turnover est intimement lié à la Qualité de Vie au Travail. Il est un indicateur de l'attractivité de l'association, de son climat social.

**La crise sanitaire de 2020** a également eu des répercussions significatives sur l'organisation du conservatoire qui a dû faire face et s'adapter aux absences plus récurrentes, à la mise en place soudaine du télétravail, au passage au distanciel et au tout numérique ainsi qu'à l'utilisation des outils collaboratifs. Cette expérience a été difficile à traverser mais le fonctionnement de la structure en a été amélioré, notamment par **une meilleure prise en compte de la conciliation vie professionnelle et vie personnelle et des modes de travail plus collaboratifs** bien qu'à distance. La nécessité de savoir s'adapter en urgence et d'avoir les moyens de le faire collectivement et individuellement a été mise en avant comme incontournable à l'avenir.

**À la suite de la signature de l'avenant n°182** du 1er octobre 2020 relatif au système de la rémunération et à la classification de la **branche ÉCLAT**, convention collective dont dépendent les conservatoires d'espaces naturels, l'association a dû se mettre en conformité en janvier 2022. Cette mise en conformité a consisté dans un premier temps à réajuster la grille de rémunération et de classification (coefficient, indices, groupes et entretiens du personnel) du conservatoire. Ce changement n'ayant pas été suffisamment anticipé et préparé, dans un deuxième temps, à la suite du recrutement d'une responsable en ressources humaines, **une réflexion plus large a été initiée concernant la politique salariale du conservatoire, l'élaboration des fiches emplois, de grilles d'entretiens et des organigrammes**, la réalisation des entretiens professionnels et de renforcement de la maîtrise professionnelle.

### La gouvernance de l'association

Sur le plan de **la gouvernance**, le conservatoire s'est construit historiquement autour d'un groupe de passionnés, naturalistes qui souhaitent apporter leur pierre à l'édifice de la connaissance et de la conservation de la biodiversité. La structure s'est progressivement professionnalisée au fur et à mesure de l'accroissement et de la diversification de son activité. **En 2023, le conservatoire a employé**

**76 salariés.** Au-delà des implications administratives que cela implique, ce cap est un marqueur de changement d'envergure. A ce titre, et au regard de certains écueils rencontrés en matière de gouvernance, le besoin de repenser le mode organisationnel du conservatoire a émergé avec la mise en place de plusieurs instances ayant pour objet de faciliter la prise de décision.

**Début 2022**, l'augmentation de l'activité du conservatoire, mais également la nécessité de partager et de coconstruire les décisions qui relèvent de la direction, ainsi que les propositions qui sont soumises aux instances décisionnelles du conservatoire, ont amené les membres du Bureau à la **mise en place d'un Comité de Direction (CoDir).**

Ce CoDir a pour vocation à travailler aux projets et sujets stratégiques de la structure de manière collégiale entre direction et administrateurs pour une aide à la compréhension des enjeux globaux et faciliter la prise de décisions et l'organisation de la mise en œuvre des décisions du CA/Bureau par la direction.

**Le Conseil scientifique du conservatoire, inactif pendant ces 10 dernières années, a été renouvelé en 2023.** Sa composition a évolué pour mieux répondre aux besoins et questionnements de la structure et permettre l'engagement des futurs conseillers ; il a été élargi aux aspects techniques, pour en faire un Conseil scientifique et technique. Son rôle est indispensable tant dans la validation scientifique des travaux de la structure que dans le conseil qu'il apporte pour son évolution.

**L'implication des cadres dans la gouvernance** a également été renforcée avec la création, en 2023, du **Comité opérationnel (COMOP)**. Il vise à créer un espace d'échange, de réflexion et de préparation des décisions entre les cadres et la Direction, sur les sujets structurants du conservatoire (métiers, éthique, stratégie...).

Le nombre des membres du **Comité social et économique (CSE)** a doublé fin 2023 à la faveur du passage à plus de 50 salariés. Cette représentation devrait permettre **une plus grande diversité de points de vue et de contributions** aux choix de fonctionnement et d'orientation.

Le choix a été fait de travailler ces 10 prochaines années à **renforcer certaines instances jusqu'alors en dormance ou sous dimensionnées**, notamment le bureau du Conseil d'Administration et le Conseil scientifique.

### Enjeux pour les 10 prochaines années

L'évaluation des démarches engagées a permis d'identifier des marges de progrès en matière de structuration. L'ambition du PSD est de **requestionner et de faire évoluer l'organisation du conservatoire sur trois axes.**

Concernant la **politique Responsabilité sociétale des organisations (RSO) de la structure, le bien-être au travail et la professionnalisation de ses équipes** sont un enjeu phare des **10 prochaines années.** Le conservatoire a identifié des évolutions externes qui concernent des thématiques constamment ou régulièrement réajustées et ayant un impact significatif sur son fonctionnement. De cette expérience ressort la grande nécessité **d'améliorer les processus d'anticipation et d'adaptation au changement** pour limiter les **impacts négatifs sur les salariés et l'organisation de la structure.** Enfin, les évolutions récentes ont ouvert la réflexion sur l'orientation que le conservatoire voulait **donner à sa gouvernance.** La volonté de faire évoluer la gouvernance actuelle vers un fonctionnement plus transversal, collaboratif, avec des responsabilités et des pouvoirs coconstruits et partagés a ainsi émergé. **L'enjeu des 10 prochaines années sera de définir, de manière collaborative, le type de gouvernance partagée que le CEN souhaite mettre en place.**

# Objectif 18



Poursuivre la professionnalisation du CEN en assurant le bien-être au travail, la montée en compétence et l'attractivité de la structure

## Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines années, **une politique Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)** sera mise en place en réponse aux préoccupations actuelles sociales et environnementales, en parallèle des obligations réglementaires.

**La Qualité de Vie et des Conditions de Travail** au conservatoire sera satisfaisante et attractive.

**Les équipes seront mobilisées** et fédérées autour d'objectifs communs de l'association, **les recrutements seront facilités.**

## Mise en œuvre : objectifs opérationnels

### Développer la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

- **Etablir un (auto-)diagnostic de l'organisation** au travers d'indicateurs RH ou d'une méthode d'analyse (ex : SWOT).
- **Améliorer les conditions de travail** dans le but de favoriser le **bien-être des salariés** et de contribuer à la réussite globale de l'organisation.
- Rendre possible la **conciliation vie professionnelle et vie personnelle/ familiale** par une organisation de travail plus flexible.
- **Prévenir les risques psychosociaux, en santé mentale** ; développer et former les managers à l'intelligence émotionnelle et l'empathie.
- **Adapter la charge de travail** au temps disponible.
- **Œuvrer collectivement à la mutualisation des pratiques et des expériences.**
- Développer la **cohésion entre les équipes** (temps d'échanges, derencontres...).
- **Partager** collectivement les **orientations stratégiques** de la Structure.

### Assurer le parcours professionnel des salariés, le maintien et le développement des compétences

- **Analyser et mettre en adéquation les besoins et les compétences** au sein de la structure en prenant en compte l'épanouissement individuel.
- Rendre accessible la **formation au plus grand nombre.**
- **Prendre en compte les souhaits d'évolution** professionnelle des salariés.
- Mettre en place un **dispositif de formation interne** (programme de formation, financement du formateur par l'OPCO, ...).
- **Initier** l'Action de Formation en Situation de Travail (AFEST) pour **préserver et développer les compétences notamment rares.**
- Permettre aux salariés d'être affectés temporairement sur **des missions annexes pour diversifier leurs expériences et compétences** et stimuler leur motivation et leur engagement.



## Améliorer et développer des « outils métiers »

- Définir collectivement les axes **d'améliorations et les priorisations des outils métiers existants** : évolution de Progecen, Helix, base foncière, SIG.
- **Mettre en place et faire évoluer un logiciel de gestion d'activité** type ERP (évaluation et suivi budgétaire, plan de charge et suivi de la mise en œuvre, formation évaluation).
- Définir collectivement **les nouveaux outils métiers à mettre en place**.
- **Mutualiser et partager les outils et méthodes** développés en interne de manière individuelle ou spécifique.
- **Développer et structurer des outils collaboratifs** et des espaces de travail collectifs (Centre de documentation partagé...).
- **Définir la place et les enjeux de l'IA** au sein de la structure : délimiter les tâches à automatiser, prévenir les cybermenaces.
- **Veiller à utiliser au mieux les nouvelles technologies de l'information** et de la communication.
- Développer des **process de sauvegarde de données**.
- **Mettre en place des procédures RGPD** pour les données personnelles.

## Développer une culture d'inclusion et de diversité

- **Maintenir une égalité de traitement** entre les femmes et les hommes sans distinction de genre.
- Etablir et mettre activement en œuvre **une charte de la diversité** via notamment des groupes de travail et des actions de sensibilisation auprès des salariés.
- Adopter la stratégie des petits pas **pour sensibiliser encadrants et salariés à la diversité et au handicap**.
- Evaluer en continu **la conformité** des procédures et des conditions de travail **avec la législation et la convention collective**.
- **Développer la culture du collaboratif et du participatif** dans un contexte d'équipes géographiquement dispersées

## Accroître notre engagement sur les préoccupations environnementales

- Calculer **l'empreinte carbone** de la structure.
- Elaborer **une charte éco-responsable** : gestion des déchets, économie d'énergie, zéro papier...
- Sensibiliser les salariés à **l'écologie numérique et la cybersécurité**.
- Favoriser le recours **aux modes de transports alternatifs**.

### Résultats à atteindre :

- Les salariés seront épanouis et solidaires
- Le turn-over sera à la baisse.
- Les recrutements seront facilités.

### Faisabilité et conditions de réussite :

Définir un indicateur et un questionnaire de bien-être au travail

#### Lien avec d'autres objectifs du PSD

Objectif 17 : Faire connaître et reconnaître le conservatoire et son rôle

# Objectif 19



## Anticiper et prendre en compte les évolutions externes ayant un impact sur le fonctionnement du conservatoire

### Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines années, **les impacts négatifs des évolutions** externes sur le fonctionnement de la structure et sur les salariés **auront été anticipés et limités.**

**La pérennité de la structure** face aux changements sera **renforcée.**

### Mise en œuvre : objectifs opérationnels

#### Mettre en place une organisation permettant l'anticipation

Le conservatoire a identifié des thématiques en évolution constante ou régulière ayant un impact significatif sur son fonctionnement, il s'agit

- **des évolutions juridiques** dans tous les domaines mais essentiellement concernant le droit de l'environnement, du travail et la fiscalité,
- **des évolutions des politiques** gouvernementales et des évolutions de compétences des acteurs (impacts sur les missions confiées au CEN, les modalités pour agir, les liens entre acteurs, les sources et règles de financements),
- **des évolutions technologiques** dont les nouvelles technologies de communication et l'IA,

- **des évolutions sociétales**, l'évolution de la culture, du travail, du marché de l'emploi,
- **des effets du changement climatique.**

**Dans ces domaines, le conservatoire devra :**

- **Adopter collectivement une vision à 5 ans et 10 ans** qui sera un repère dans un contexte en constante évolution.
- **Identifier, en interne, des « personnes référentes »** dans chacun des domaines identifiés comme en évolutions constantes ou régulières qui seront chargées, entre autres, de mettre en place une veille sur ces évolutions et les partager en interne.

#### Renforcer l'adaptation au changement en fonction du contexte évolutif

Pour toutes les thématiques préalablement identifiées, il s'agit de s'adapter et de gérer les impacts des évolutions externes dans trois contextes évolutifs différents :

- Dans un contexte évolutif qui permet au conservatoire **d'influencer ou de participer au changement** (exemple des évolutions liées à certaines politiques publiques concernées par les actions du conservatoire), il faudra :
  - **Mettre en place des leviers d'influence** auprès des décideurs afin que les évolutions soient aux bénéfices du conservatoire et de la conservation (exemple contribuer aux actions parlementaires, en lien avec les Ministères) ;
  - **Participer aux actions collectives** notamment avec la Fédération des Conservatoire d'Espaces Naturels (FCEN) et les autres conservatoires permettant d'infléchir les évolutions nationales. Cette implication permet d'anticiper les impacts et d'être proactif dans l'adaptation au changement.

- Dans un contexte évolutif qui permet **d'anticiper le changement** (exemple les évolutions réglementaires), le conservatoire devra :
  - **Mettre en place une veille** constante par la ou les « personnes référentes » concernant les évolutions possibles ou négociations en cours ;
  - **Vérifier les impacts** et identifier les éléments à faire évoluer ;
  - **Préparer le changement** en termes de scénarios, de moyens, de calendrier et d'accompagnement (information, communication...);
  - **Mettre en œuvre les évolutions nécessaires.**
- Dans un contexte évolutif qui ne permet pas l'anticipation, le conservatoire sera donc **en réaction au changement** (exemple certaines évolutions sociétales, aléas sanitaires et climatiques), il devra :
  - Prévoir une organisation permettant une réaction d'urgence ;
  - Définir et documenter des procédures dédiées et évolutives ;
  - Former les salariés à une réaction adéquate dans ce type de contexte.
  - Même dans une situation non anticipée, le conservatoire devra analyser les impacts, identifier collectivement les différentes options d'adaptation à courts termes, communiquer et partager les risques, les enjeux, les solutions immédiates.

- Analyser les retours d'expérience et les compléter pour une anticipation plus efficace et une adaptation au long terme.

### Résultats à atteindre :

- ➔ L'organisation interne permettra l'anticipation du changement et l'adaptation rapide et pertinente du fonctionnement.

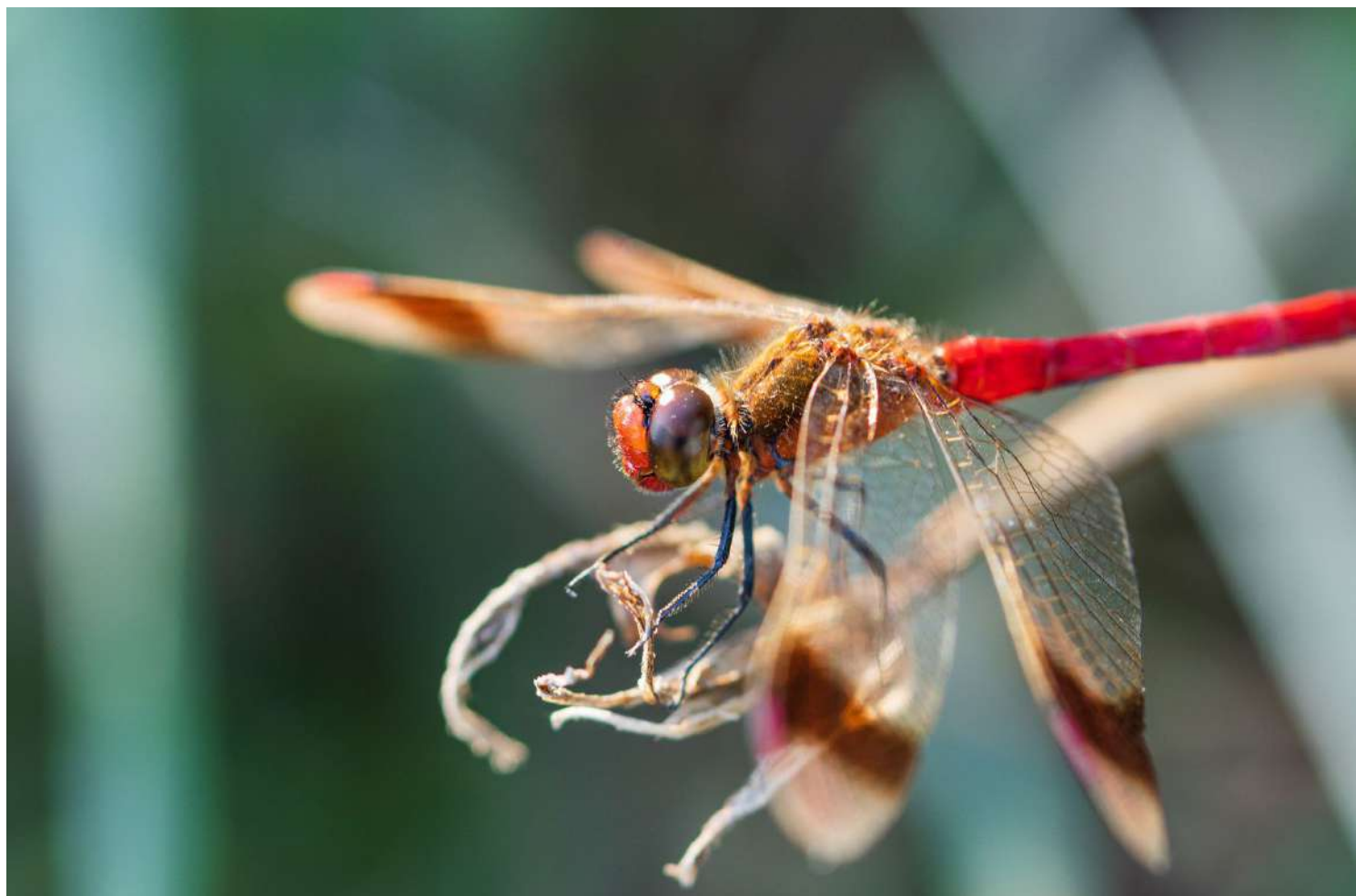
### Faisabilité et conditions de réussite :

Des moyens importants en services supports et accompagnement et leur prise en compte par les financeurs

Lien avec d'autres objectifs du PSD

Objectif 18 : Poursuivre la professionnalisation du CEN en assurant le bien-être au travail, la montée en compétence et l'attractivité de la structure

Objectif 20 : Animer et faire évoluer les instances de la gouvernance du conservatoire dans un esprit participatif



# Objectif 20



**Animer et faire évoluer les instances de la gouvernance du conservatoire dans un esprit participatif**

## Finalité(s) de l'objectif

Au cours des 10 prochaines années, **une gouvernance partagée** (sociocratique, holocratique...) aura été mise en place.

## Mise en œuvre : objectifs opérationnels

### Définir collectivement la façon dont s'exerce et se distribue le pouvoir et les responsabilités au sein de la structure

**Dans un esprit collaboratif et en considérant la nature de la structure (association de l'ESS, nombre de salariés...), il s'agira de mettre en place une nouvelle organisation :**

- **Organiser la capacité des membres** (administrateurs, collaborateurs, bénévoles...) du conservatoire à **décider et faire ensemble** sur les sujets clés du conservatoire, par exemple les règles relationnelles, les règles de fonctionnement, en créant du collectif.
- **Définir** de manière partagée **des périmètres d'autorité** permettant les prises de décision, seuls ou en petits groupes.
- **Organiser la capacité** des membres à **assumer et exercer** des responsabilités, prendre des initiatives, en autonomie, au service du projet associatif du conservatoire.
- **Organiser le Conseil Scientifique et Technique** et mobiliser son éclairage sur l'évolution de la structure, les manières d'agir et les projets de conservation (charte de fonctionnement, champ d'intervention).
- **Assoir la participation et la collaboration du CSE** dans sa nouvelle configuration et ses nouvelles prérogatives.

### Mettre en place et faire vivre le mode d'organisation au regard de l'évolution des équipes et des besoins

- **Renforcer ou refondre** si besoin **les instances** en lien avec la nouvelle organisation.
- **Former des membres du Conseil d'administration**, ainsi que de toutes les parties prenantes au travail collaboratif et à la nouvelle organisation définie.
- **Mettre en place des conditions de travail** permettant la concrétisation de la nouvelle organisation (par exemple en matière de temps de travail dédié...).
- **Analyser les nouveaux besoins et les attentes** de la structure au regard des évolutions, demandes externes et internes et de leur impact possible sur le fonctionnement.
- Redéfinir si besoin les rôles, les positionnements, les interactions et le fonctionnement **pour s'adapter à ces évolutions**, élaborer collectivement des scénarii d'évolution.





- **Veiller à l'appropriation de la nouvelle organisation** par l'ensemble des membres de la structure (administrateurs, collaborateurs, bénévoles).
- **Veiller au respect de la philosophie de la nouvelle organisation** dans la pratique courante et analyse des éventuels écarts.
- **Evaluer l'efficacité du fonctionnement** décisionnel.

### Résultats à atteindre :

- ➔ Une démarche collaborative, associant le CA, les cadres, les équipes, aura co-construit une gouvernance partagée.
- ➔ L'ensemble des membres du conservatoire se sera approprié la nouvelle gouvernance mise en place.

### Faisabilité et conditions de réussite :

Acculturation collective et individuelle aux modes de fonctionnement et de décision participatifs.

Lien avec d'autres objectifs du PSD

Objectif 18 : Poursuivre la professionnalisation du CEN en assurant le bien-être au travail, la montée en compétence et l'attractivité de la structure



# Suivi et évaluation de l'orientation

Résultats prioritaires à atteindre	Code indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur initiale 2023	Valeur cible 2028	Valeur cible 2033	Périodicité de l'indicateur
Le maintien et la montée en compétence de l'équipe salariée du conservatoire aura été assurée	G1	Part des salariés formés	68%	100%	100%	Annuel
Le fonctionnement du conservatoire aura évolué vers une gouvernance partagée	-	Pas d'indicateur (analyse qualitative uniquement)	Initié	Renforcé	Renforcé	5 ans
Le conseil scientifique et technique du conservatoire sera mobilisé et dynamique	G2	Nombre d'avis émis/an par le Conseil Scientifique et technique	Non mobilisé	5	5	Annuel



## Annexe 1 - Contribution du Plan Stratégique décennal du CEN PACA avec les politiques publiques de l'Etat et la Région en faveur de la biodiversité

SNAP = [Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030](#) ; SNB = [Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030](#) ;

SRADDET = Schéma régional aménagement, développement durable et égalité des territoires

Objectifs prioritaires du PSD	Mesures SNAP	Mesures SNB	Objectifs SRADDET
<p>Objectif 1 : Renforcer son rôle en tant qu'acteur régional de la production des connaissances en mettant en œuvre et en animant les dynamiques d'amélioration des connaissances plus diversifiées</p>	<p>Mesure 6- Formations des gestionnaires et animation du réseau</p> <p>Mesure 17 - Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de l'acquisition de connaissance</p>	<p>Mesure 10- Limiter l'introduction et lutter contre les EEE</p> <p>Mesure 27- Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer</p> <p>Mesure 36- Développer et valoriser la connaissance sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société</p>	<p>objectif 13- faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant</p>
<p>Objectif 2 : Conforter son rôle en tant qu'acteur majeur du partage des connaissances à différentes échelles</p>	<p>Mesure 6- Formations des gestionnaires et animation du réseau</p> <p>Mesure 17 - Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de l'acquisition de connaissance</p>	<p>Mesure 10- Limiter l'introduction et lutter contre les EEE</p> <p>Mesure 27- Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer</p> <p>Mesure 36- Développer et valoriser la connaissance sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société</p>	<p>objectif 13- faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant</p>

Objectifs prioritaires du PSD	Mesures SNAP	Mesures SNB	Objectifs SRADDET
<p>Objectif 3 : Développer et collaborer à des programmes d'études scientifiques à visée de conservation</p>	<p>Mesure 6- Formations des gestionnaires et animation du réseau</p> <p>Mesure 17 - Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de l'acquisition de connaissance</p> <p>Mesure 18 - Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques</p>	<p>Mesure 27- Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer</p> <p>Mesure 36- Développer et valoriser la connaissance sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société</p>	<p>objectif 13- faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant</p>
<p>Objectif 4 : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte</p>	<p>Mesure 1- Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30% de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes</p> <p>Mesure 2- Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte</p> <p>Mesure 5- S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte</p> <p>Mesure 8- Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des aires protégées</p> <p>Mesure 9- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées</p>	<p>Mesure 1- Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées</p> <p>Mesure 22- Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services rendus par les forêts</p> <p>Mesure 24- Maintenir et restaurer les prairies naturelles</p> <p>Mesure 25- Restaurer les zones humides</p>	<p>objectif 10- améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau</p> <p>objectif 14- préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides</p> <p>objectif 15- préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestres, littoral et marin</p> <p>objectif 16- favoriser une gestion durable et dynamique de la forêt</p>

Objectifs prioritaires du PSD	Mesures SNAP	Mesures SNB	Objectifs SRADDET
<p>Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire</p>	<p>Mesure 1- Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30% de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes</p> <p>Mesure 2- Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte</p> <p>Mesure 3- En plus des actions à 2022, sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales d'ici 2030</p> <p>Mesure 4- Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées</p> <p>Mesure 5- S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte</p> <p>Mesure 8- Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des aires protégées</p> <p>Mesure 9- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées</p>	<p>Mesure 1- Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées</p> <p>Mesure 22- Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services rendus par les forêts</p> <p>Mesure 24- Maintenir et restaurer les prairies naturelles</p> <p>Mesure 25- Restaurer les zones humides</p>	<p>objectif 10- améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau</p> <p>objectif 14- préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides</p> <p>objectif 15- préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, littoral et marin</p> <p>objectif 16- favoriser une gestion durable et dynamique de la forêt</p>

Objectifs prioritaires du PSD	Mesures SNAP	Mesures SNB	Objectifs SRADDET
<p>Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial</p>	<p>Mesure 4- Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées</p> <p>Mesure 7- Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées</p> <p>Mesure 8- Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des aires protégées</p> <p>Mesure 9- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées</p> <p>Mesure 10 - Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire</p> <p>Mesure 11 - Favoriser et accompagner les citoyens dans la gestion et dans la gouvernance des aires protégées</p> <p>Mesure 12 - Faire des aires protégées des lieux privilégiés de la connexion de la société à la nature</p> <p>Mesure 15 - Consolider le financement des aires protégées</p> <p>Mesure 18 - Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques</p>	<p>Mesure 22- Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services rendus par les forêts</p> <p>Mesure 24- Maintenir et restaurer les prairies naturelles</p> <p>Mesure 25- Restaurer les zones humides</p>	<p>objectif 10- améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau</p> <p>objectif 14- préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides</p> <p>objectif 15- préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, littoral et marin</p> <p>objectif 16- favoriser une gestion durable et dynamique de la forêt</p>

Objectifs prioritaires du PSD	Mesures SNAP	Mesures SNB	Objectifs SRADDET
<p>Objectif 7 : Pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation existants en faveur des espèces, cortèges et milieux avec un enjeu prioritaire de conservation ou une menace significative à l'échelle régionale</p>	<p>Mesure 4- Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées</p> <p>Mesure 11 - Favoriser et accompagner les citoyens dans la gestion et dans la gouvernance des aires protégées</p> <p>Mesure 15 - Consolider le financement des aires protégées</p> <p>Mesure 18 - Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques</p>	<p>Mesure 20- Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles</p> <p>Mesure 22- Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services rendus par les forêts</p> <p>Mesure 25- Restaurer les zones humides</p> <p>Mesure 27- Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer</p>	<p>objectif 10- améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau</p> <p>objectif 14- préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides</p> <p>objectif- 15 préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, littoral et marin</p> <p>objectif 16- favoriser une gestion durable et dynamique de la forêt</p>
<p>Objectif 8 : Identifier les nouvelles cibles (espèces, milieux, territoires) et enjeux complémentaires en faveur desquels des programmes seront initiés</p>	<p>Mesure 3- En plus des actions à 2022, sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales d'ici 2030</p> <p>Mesure 4- Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées</p>	<p>Mesure 20- Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles</p> <p>Mesure 27- Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer</p>	<p>objectif 10- améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau</p> <p>objectif 15- préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, littoral et marin</p>

Objectifs prioritaires du PSD	Mesures SNAP	Mesures SNB	Objectifs SRADDET
<p>Objectif 9 : Contribuer aux programmes de conservation des partenaires et autres acteurs</p>	<p>Mesure 18 - Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques</p>	<p>Mesure 20- Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles</p> <p>Mesure 27- Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer</p> <p>Mesure 37- Mobiliser les financements publics en faveur de la biodiversité et réduire les dépenses publiques dommageables à la biodiversité, en s'appuyant sur les démarches de "budget vert"</p>	<p>objectif 10- améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau</p> <p>objectif 14- préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides</p> <p>objectif 15- préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, littoral et marin</p> <p>objectif 16- favoriser une gestion durable et dynamique de la forêt</p>
<p>Objectif 10 : Maintenir l'accompagnement et la participation du conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité</p>	<p>Toutes mesures potentiellement</p>	<p>Toutes mesures potentiellement</p>	<p>toutes mesures citees par ailleurs</p>



Objectifs prioritaires du PSD	Mesures SNAP	Mesures SNB	Objectifs SRADDET
<p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p>	<p>Mesure 1 - Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30% de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes</p> <p>Mesure 3- En plus des actions à 2022, sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales d'ici 2030</p> <p>Mesure 4- Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées</p> <p>Mesure 6- Formations des gestionnaires et animation du réseau</p> <p>Mesure 7- Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées</p> <p>Mesure 9- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées</p> <p>Mesure 10 - Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire</p> <p>Mesure 15 - Consolider le financement des aires protégées</p> <p>Mesure 17 - Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de l'acquisition de connaissance</p>	<p>Mesure 1- Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées</p> <p>Mesure 2- Lutter contre l'artificialisation des sols</p> <p>Mesure 10- Limiter l'introduction et lutter contre les EEE</p> <p>Mesure 12- Accompagner le secteur agricole dans sa transition</p> <p>Mesure 15- Renforcer la prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques</p> <p>Mesure 18- Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité</p> <p>Mesure 20- Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles</p> <p>Mesure 23- Favoriser les haies, en particulier en milieux agricoles- un Pacte en faveur de la haie</p> <p>Mesure 25- Restaurer les zones humides</p> <p>Mesure 28- Assurer l'exemplarité de l'Etat et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité</p> <p>Mesure 30- Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation</p> <p>Mesure 32- Pour éclairer les choix des consommateurs, renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les différents labels</p> <p>Mesure 37- Mobiliser les financements publics en faveur de la biodiversité et réduire les dépenses publiques dommageables à la biodiversité, en s'appuyant sur les démarches de "budget vert"</p>	<p>objectif 10- améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau</p> <p>objectif 14- préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides</p> <p>objectif 15- préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, littoral et marin</p> <p>objectif 16- favoriser une gestion durable et dynamique de la forêt</p> <p>objectif 17- préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants</p> <p>objectif 48- préserver le socle naturel, agricole et paysager régional</p> <p>objectif 50- décliner la trame verte et bleue régionale et assurer la prise en compte des continuités écologiques et des habitats dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire</p> <p>objectif 51- assurer les liaisons écologiques au sein du territoire régional et avec les régions voisines</p>

Objectifs prioritaires du PSD	Mesures SNAP	Mesures SNB	Objectifs SRADDET
<p>Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité</p>	<p>Mesure 6- Formations des gestionnaires et animation du réseau</p> <p>Mesure 9- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées</p> <p>Mesure 10 - Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire</p>	<p>Mesure 2- Lutter contre l'artificialisation des sols</p> <p>Mesure 6- Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole</p> <p>Mesure 10- Limiter l'introduction et lutter contre les EEE</p> <p>Mesure 12- Accompagner le secteur agricole dans sa transition</p> <p>Mesure 15- Renforcer la prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques</p> <p>Mesure 18- Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité</p> <p>Mesure 28- Assurer l'exemplarité de l'Etat et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité</p> <p>Mesure 30- Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation</p> <p>Mesure 32- Pour éclairer les choix des consommateurs, renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les différents labels</p>	<p>objectif 10- améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau</p> <p>objectif 11- déployer des opérations d'aménagement exemplaires</p> <p>objectif 16- favoriser une gestion durable et dynamique de la forêt</p> <p>objectif 17- préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants</p> <p>objectif 18- accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires</p> <p>objectif 19- augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une région neutre en carbone à l'horizon 2050</p> <p>objectif 47- maîtriser l'étalement urbain et promouvoir des formes urbaines moins consommatrices d'espace</p> <p>objectif 57- promouvoir la mise en tourisme des territoires</p>

Objectifs prioritaires du PSD	Mesures SNAP	Mesures SNB	Objectifs SRADDET
<p>Objectif 13 : Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité</p>	<p>Mesure 6- Formations des gestionnaires et animation du réseau</p> <p>Mesure 9- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées</p>	<p>Mesure 6- Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole</p> <p>Mesure 12- Accompagner le secteur agricole dans sa transition</p> <p>Mesure 23- Favoriser les haies, en particulier en milieux agricoles- un Pacte en faveur de la haie</p> <p>Mesure 24- Maintenir et restaurer les prairies naturelles</p>	<p>objectif 10- améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau</p> <p>objectif 14- préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides</p> <p>objectif 15- préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, littoral et marin</p> <p>objectif 16- favoriser une gestion durable et dynamique de la forêt</p> <p>objectif 18- accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires</p>

Objectifs prioritaires du PSD	Mesures SNAP	Mesures SNB	Objectifs SRADDET
<p>Objectif 14 : Accompagner les activités touristiques et de loisirs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité</p>	<p>Mesure 6- Formations des gestionnaires et animation du réseau</p> <p>Mesure 9- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées</p>	<p>Mesure 18- Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité</p>	<p>objectif 10- améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau</p> <p>objectif 14- préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides</p> <p>objectif 15 préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, littoral et marin</p> <p>objectif 17-préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants</p> <p>objectif 57- promouvoir la mise en tourisme des territoires</p>
<p>Objectif 15 : Renforcer l'assise citoyenne du conservatoire et développer l'engagement des citoyens pour le respect du vivant et dans l'action de préservation</p>	<p>Mesure 11 - Favoriser et accompagner les citoyens dans la gestion et dans la gouvernance des aires protégées</p> <p>Mesure 12 - Faire des aires protégées des lieux privilégiés de la connexion de la société à la nature</p> <p>Mesure 15 - Consolider le financement des aires protégées</p>	<p>Mesure 33- Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité</p> <p>Mesure 34- Eduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université</p> <p>Mesure 39- Mobiliser les financements privés en faveur de la biodiversité</p>	

Objectifs prioritaires du PSD	Mesures SNAP	Mesures SNB	Objectifs SRADDET
<p>Objectif 16 : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité</p>	<p>Mesure 9- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées</p> <p>Mesure 11 - Favoriser et accompagner les citoyens dans la gestion et dans la gouvernance des aires protégées</p> <p>Mesure 12 - Faire des aires protégées des lieux privilégiés de la connexion de la société à la nature</p>	<p>Mesure 33- Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité</p> <p>Mesure 34- Eduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université</p> <p>Mesure 39- Mobiliser les financements privés en faveur de la biodiversité</p>	<p>objectif 10- améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau</p> <p>objectif 14- préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides</p> <p>objectif 15 préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, littoral et marin</p> <p>objectif 17-préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants</p>
<p>Objectif 17 : Faire connaître et reconnaître le conservatoire et son rôle</p>		<p>Mesure 35- Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue</p>	
<p>Objectif 18 : Poursuivre la professionnalisation du CEN en assurant le bien-être au travail, la montée en compétence et l'attractivité de la structure</p>	<p>Mesure 6- Formations des gestionnaires et animation du réseau</p>		
<p>Objectif 19 : Anticiper et prendre en compte les évolutions externes ayant un impact sur le fonctionnement du conservatoire</p>			
<p>Objectif 20 : Animer et faire évoluer les instances de la gouvernance du conservatoire dans un esprit participatif</p>			

## Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030

*L'objectif 10 : Maintenir l'accompagnement et la participation du conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité concerne potentiellement toutes les mesures SNAP*

Mesures de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030	Objectifs prioritaires du PSD
<p>Mesure 1 - Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30% de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes</p>	<p>Objectif 4 : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte</p> <p>Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire</p> <p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p>
<p>Mesure 2- Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte</p>	<p>Objectif 4 : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte</p> <p>Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire</p>
<p>Mesure 3- En plus des actions à 2022, sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales d'ici 2030</p>	<p>Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire</p> <p>Objectif 8 : Identifier les nouvelles cibles (espèces, milieux, territoires) et enjeux complémentaires en faveur desquels des programmes seront initiés</p> <p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p>
<p>Mesure 4- Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées</p>	<p>Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire</p> <p>Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial</p> <p>Objectif 7 : Pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation existants en faveur des espèces, cortèges et milieux avec un enjeu prioritaire de conservation ou une menace significative à l'échelle régionale</p> <p>Objectif 8 : Identifier les nouvelles cibles (espèces, milieux, territoires) et enjeux complémentaires en faveur desquels des programmes seront initiés</p> <p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p>

Mesures de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030	Objectifs prioritaires du PSD
Mesure 5- S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte	<p>Objectif 4 : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte</p> <p>Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire</p>
Mesure 6- Formations des gestionnaires et animation du réseau	<p>Objectif 1 : Renforcer son rôle en tant qu'acteur régional de la production des connaissances en mettant en œuvre et en animant les dynamiques d'amélioration des connaissances plus diversifiées</p> <p>Objectif 2 : Conforter son rôle en tant qu'acteur majeur du partage des connaissances à différentes échelles</p> <p>Objectif 3 : Développer et collaborer à des programmes d'études scientifiques à visée de conservation</p> <p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p> <p>Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité</p> <p>Objectif 13 : Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité</p> <p>Objectif 14 : Accompagner les activités touristiques et de loisirs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité</p> <p>Objectif 18 : Poursuivre la professionnalisation du CEN en assurant le bien-être au travail, la montée en compétence et l'attractivité de la structure</p>
Mesure 7- Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées	<p>Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial</p> <p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p>
Mesure 8- Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des aires protégées	<p>Objectif 4 : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte</p> <p>Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire</p> <p>Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial</p>

Mesures de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030	Objectifs prioritaires du PSD
<p>Mesure 9- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées</p>	<p>Objectif 4 : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte</p> <p>Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire</p> <p>Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial</p> <p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p> <p>Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité</p> <p>Objectif 13 : Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité</p> <p>Objectif 14 : Accompagner les activités touristiques et de loisirs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité</p> <p>Objectif 16 : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité</p>
<p>Mesure 10 - Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire</p>	<p>Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial</p> <p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p> <p>Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité</p>



Mesures de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030	Objectifs prioritaires du PSD
<p>Mesure 11 - Favoriser et accompagner les citoyens dans la gestion et dans la gouvernance des aires protégées</p>	<p>Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial</p> <p>Objectif 7 : Pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation existants en faveur des espèces, cortèges et milieux avec un enjeu prioritaire de conservation ou une menace significative à l'échelle régionale</p> <p>Objectif 15 : Renforcer l'assise citoyenne du conservatoire et développer l'engagement des citoyens pour le respect du vivant et dans l'action de préservation</p> <p>Objectif 16 : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité</p>
<p>Mesure 12 - Faire des aires protégées des lieux privilégiés de la connexion de la société à la nature</p>	<p>Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial</p> <p>Objectif 15 : Renforcer l'assise citoyenne du conservatoire et développer l'engagement des citoyens pour le respect du vivant et dans l'action de préservation</p> <p>Objectif 16 : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité</p>
<p>Mesure 15 - Consolider le financement des aires protégées</p>	<p>Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial</p> <p>Objectif 7 : Pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation existants en faveur des espèces, cortèges et milieux avec un enjeu prioritaire de conservation ou une menace significative à l'échelle régionale</p> <p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p> <p>Objectif 15 : Renforcer l'assise citoyenne du conservatoire et développer l'engagement des citoyens pour le respect du vivant et dans l'action de préservation</p>

Mesures de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030	Objectifs prioritaires du PSD
<p>Mesure 17 - Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de l'acquisition de connaissance</p>	<p>Objectif 1 : Renforcer son rôle en tant qu'acteur régional de la production des connaissances en mettant en œuvre et en animant les dynamiques d'amélioration des connaissances plus diversifiées</p> <p>Objectif 2 : Conforter son rôle en tant qu'acteur majeur du partage des connaissances à différentes échelles</p> <p>Objectif 3 : Développer et collaborer à des programmes d'études scientifiques à visée de conservation</p> <p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p>
<p>Mesure 18 - Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques</p>	<p>Objectif 3 : Développer et collaborer à des programmes d'études scientifiques à visée de conservation</p> <p>Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial</p> <p>Objectif 7 : Pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation existants en faveur des espèces, cortèges et milieux avec un enjeu prioritaire de conservation ou une menace significative à l'échelle régionale</p> <p>Objectif 9 : Contribuer aux programmes de conservation des partenaires et autres acteurs</p>

## Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030

*L'objectif 10 : Maintenir l'accompagnement et la participation du conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité concerne potentiellement toutes les mesures SNB.*

*La contribution à la SRB et au Plan climat 3 à venir seront détaillées dans les conventions pluriannuelles d'objectifs dès leurs approbations.*

Mesures de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030	Objectifs prioritaires du PSD
Mesure 1- Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées	<p>Objectif 4 : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte</p> <p>Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire</p> <p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p>
Mesure 2- Lutter contre l'artificialisation des sols	<p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p> <p>Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité</p>
Mesure 6- Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole	<p>Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité</p> <p>Objectif 13 : Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité</p>
Mesure 10- Limiter l'introduction et lutter contre les EEE	<p>Objectif 1 : Renforcer son rôle en tant qu'acteur régional de la production des connaissances en mettant en œuvre et en animant les dynamiques d'amélioration des connaissances plus diversifiées</p> <p>Objectif 2 : Conforter son rôle en tant qu'acteur majeur du partage des connaissances à différentes échelles</p> <p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p> <p>Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité</p>

Mesures de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030	Objectifs prioritaires du PSD
Mesure 12- Accompagner le secteur agricole dans sa transition	<p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p> <p>Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité</p> <p>Objectif 13 : Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité</p>
Mesure 15- Renforcer la prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité dans les projets d'infrastructures énergétiques	<p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p> <p>Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité</p>
Mesure 18- Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité	<p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p> <p>Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité</p> <p>Objectif 14 : Accompagner les activités touristiques et de loisirs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité</p>
Mesure 20- Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles	<p>Objectif 7 : Pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation existants en faveur des espèces, cortèges et milieux avec un enjeu prioritaire de conservation ou une menace significative à l'échelle régionale</p> <p>Objectif 8 : Identifier les nouvelles cibles (espèces, milieux, territoires) et enjeux complémentaires en faveur desquels des programmes seront initiés</p> <p>Objectif 9 : Contribuer aux programmes de conservation des partenaires et autres acteurs</p> <p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p>

Mesures de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030	Objectifs prioritaires du PSD
Mesure 22- Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services rendus par les forêts	<p>Objectif 4 : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte</p> <p>Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire</p> <p>Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial</p> <p>Objectif 7 : Pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation existants en faveur des espèces, cortèges et milieux avec un enjeu prioritaire de conservation ou une menace significative à l'échelle régionale</p>
Mesure 23- Favoriser les haies, en particulier en milieux agricoles- un Pacte en faveur de la haie	<p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p> <p>Objectif 13 : Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité</p>
Mesure 24- Maintenir et restaurer les prairies naturelles	<p>Objectif 4 : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte</p> <p>Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire</p> <p>Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial</p> <p>Objectif 13 : Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité</p>
Mesure 25- Restaurer les zones humides	<p>Objectif 4 : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte</p> <p>Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire</p> <p>Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial</p> <p>Objectif 7 : Pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation existants en faveur des espèces, cortèges et milieux avec un enjeu prioritaire de conservation ou une menace significative à l'échelle régionale</p> <p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p>

Mesures de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030	Objectifs prioritaires du PSD
Mesure 27- Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer	<p>Objectif 1 : Renforcer son rôle en tant qu'acteur régional de la production des connaissances en mettant en œuvre et en animant les dynamiques d'amélioration des connaissances plus diversifiées</p> <p>Objectif 2 : Conforter son rôle en tant qu'acteur majeur du partage des connaissances à différentes échelles</p> <p>Objectif 3 : Développer et collaborer à des programmes d'études scientifiques à visée de conservation</p> <p>Objectif 7 : Pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation existants en faveur des espèces, cortèges et milieux avec un enjeu prioritaire de conservation ou une menace significative à l'échelle régionale</p> <p>Objectif 8 : Identifier les nouvelles cibles (espèces, milieux, territoires) et enjeux complémentaires en faveur desquels des programmes seront initiés</p> <p>Objectif 9 : Contribuer aux programmes de conservation des partenaires et autres acteurs</p>
Mesure 28- Assurer l'exemplarité de l'Etat et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité	<p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p> <p>Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité</p>
Mesure 30- Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation	<p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p> <p>Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité</p>
Mesure 32- Pour éclairer les choix des consommateurs, renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les différents labels	<p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p> <p>Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité</p>
Mesure 33- Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité	<p>Objectif 15 : Renforcer l'assise citoyenne du conservatoire et développer l'engagement des citoyens pour le respect du vivant et dans l'action de préservation</p> <p>Objectif 16 : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité</p>

Mesures de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030	Objectifs prioritaires du PSD
Mesure 34- Eduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université	<p>Objectif 15 : Renforcer l'assise citoyenne du conservatoire et développer l'engagement des citoyens pour le respect du vivant et dans l'action de préservation</p> <p>Objectif 16 : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité</p>
Mesure 35- Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue	Objectif 17 : Faire connaître et reconnaître le conservatoire et son rôle
Mesure 36- Développer et valoriser la connaissance sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société	<p>Objectif 1 : Renforcer son rôle en tant qu'acteur régional de la production des connaissances en mettant en œuvre et en animant les dynamiques d'amélioration des connaissances plus diversifiées</p> <p>Objectif 2 : Conforter son rôle en tant qu'acteur majeur du partage des connaissances à différentes échelles</p> <p>Objectif 3 : Développer et collaborer à des programmes d'études scientifiques à visée de conservation</p>
Mesure 37- Mobiliser les financements publics en faveur de la biodiversité et réduire les dépenses publiques dommageables à la biodiversité, en s'appuyant sur les démarches de "budget vert"	<p>Objectif 9 : Contribuer aux programmes de conservation des partenaires et autres acteurs</p> <p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publiques œuvrant à la préservation de la biodiversité</p>
Mesure 39- Mobiliser les financements privés en faveur de la biodiversité	<p>Objectif 15 : Renforcer l'assise citoyenne du conservatoire et développer l'engagement des citoyens pour le respect du vivant et dans l'action de préservation</p> <p>Objectif 16 : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité</p>

## Annexe 2 - Liens entre le Plan Stratégique décennal du CEN PACA et la Stratégie fédérale de réseau des Conservatoires d'Espaces Naturels 2018-2028

Objectif prioritaire du PSD	Stratégie fédérale de réseau
Objectif 1 : Renforcer son rôle en tant qu'acteur régional de la production des connaissances en mettant en œuvre et en animant les dynamiques d'amélioration des connaissances plus diversifiées	Axe 5 Développer et affirmer les fondamentaux scientifiques
Objectif 2 : Conforter son rôle en tant qu'acteur majeur du partage des connaissances à différentes échelles	Axe 2 Consolider le réseau, assurer sa cohérence et poursuivre son animation Axe 5 Développer et affirmer les fondamentaux scientifiques
Objectif 3 : Développer et collaborer à des programmes d'études scientifiques à visée de conservation	Axe 2 Consolider le réseau, assurer sa cohérence et poursuivre son animation Axe 5 Développer et affirmer les fondamentaux scientifiques
Objectif 4 : Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte	Axe 6 Renforcer et sécuriser l'assise foncière des Conservatoires
Objectif 5 : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire	Axe 6 Renforcer et sécuriser l'assise foncière des Conservatoires Axe 8 Accompagner le réseau dans la mise en œuvre de la séquence « éviter-réduire-compenser »
Objectif 6 : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial	Axe 5 Développer et affirmer les fondamentaux scientifiques
Objectif 7 : Pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation existants en faveur des espèces, cortèges et milieux avec un enjeu prioritaire de conservation ou une menace significative à l'échelle régionale	Axe 2 Consolider le réseau, assurer sa cohérence et poursuivre son animation Axe 5 Développer et affirmer les fondamentaux scientifiques
Objectif 8 : Identifier les nouvelles cibles (espèces, milieux, territoires) et enjeux complémentaires en faveur desquels des programmes seront initiés	Axe 2 Consolider le réseau, assurer sa cohérence et poursuivre son animation. Axe 5 Développer et affirmer les fondamentaux scientifiques
Objectif 9 : Contribuer aux programmes de conservation des partenaires et autres acteurs	Axe 1. Assurer une reconnaissance et une présence stratégique interrégionale, nationale et internationale



Objectif prioritaire du PSD	Stratégie fédérale de réseau
	<p>Axe 2 Consolider le réseau, assurer sa cohérence et poursuivre son animation</p> <p>Axe 5 Développer et affirmer les fondamentaux scientifiques</p>
<p>Objectif 10 : Maintenir l'accompagnement et la participation du conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité</p>	<p>Axe 6 Renforcer et sécuriser l'assise foncière des Conservatoires</p> <p>Axe 8 Accompagner le réseau dans la mise en œuvre de la séquence « éviter-réduire-compenser »</p>
<p>Objectif 11 : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité</p>	<p>Axe 1. Assurer une reconnaissance et une présence stratégique interrégionale, nationale et internationale</p> <p>Axe 6 Renforcer et sécuriser l'assise foncière des Conservatoires</p> <p>Axe 9 Accompagner les territoires pour une meilleure prise en compte de la biodiversité</p>
<p>Objectif 12 : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité</p>	<p>Axe 9 Accompagner les territoires pour une meilleure prise en compte de la biodiversité</p>
<p>Objectif 13 : Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité</p>	<p>Axe 1. Assurer une reconnaissance et une présence stratégique interrégionale, nationale et internationale</p> <p>Axe 9 Accompagner les territoires pour une meilleure prise en compte de la biodiversité</p>
<p>Objectif 14 : Accompagner les activités touristiques et de loisirs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité</p>	<p>Axe 1. Assurer une reconnaissance et une présence stratégique interrégionale, nationale et internationale</p> <p>Axe 9 Accompagner les territoires pour une meilleure prise en compte de la biodiversité</p>
<p>Objectif 15 : Renforcer l'assise citoyenne du conservatoire et développer l'engagement des citoyens pour le respect du vivant et dans l'action de préservation</p>	<p>Axe 2 Consolider le réseau, assurer sa cohérence et poursuivre son animation</p> <p>Axe 4 Accompagner le développement de l'assise citoyenne</p> <p>Axe 7 Développer la communication auprès du grand public et la valorisation du réseau de sites gérés</p>
<p>Objectif 16 : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité</p>	<p>Axe 1. Assurer une reconnaissance et une présence stratégique interrégionale, nationale et internationale</p> <p>Axe 7 Développer la communication auprès du grand public et la valorisation du réseau de sites gérés</p>

Objectif prioritaire du PSD	Stratégie fédérale de réseau
Objectif 17 : Faire connaître et reconnaître le conservatoire et son rôle	<p>Axe 1. Assurer une reconnaissance et une présence stratégique interrégionale, nationale et internationale</p> <p>Axe 2 Consolider le réseau, assurer sa cohérence et poursuivre son animation</p> <p>Axe 4 Accompagner le développement de l'assise citoyenne</p> <p>Axe 5 Développer et affirmer les fondamentaux scientifiques</p> <p>Axe 7 Développer la communication auprès du grand public et la valorisation du réseau de sites gérés</p> <p>Axe 10 Contribuer au soutien technique et juridique du réseau</p>
Objectif 18 : Poursuivre la professionnalisation du CEN en assurant le bien-être au travail, la montée en compétence et l'attractivité de la structure	<p>Axe 2 Consolider le réseau, assurer sa cohérence et poursuivre son animation</p> <p>Axe 3 Adapter et consolider le modèle économique du réseau</p> <p>Axe 4 Accompagner le développement de l'assise citoyenne</p>
Objectif 19 : Anticiper et prendre en compte les évolutions externes ayant un impact sur le fonctionnement du conservatoire	<p>Axe 2 Consolider le réseau, assurer sa cohérence et poursuivre son animation</p> <p>Axe 3 Adapter et consolider le modèle économique du réseau</p>
Objectif 20 : Animer et faire évoluer les instances de la gouvernance du conservatoire dans un esprit participatif	<p>Axe 2 Consolider le réseau, assurer sa cohérence et poursuivre son animation</p> <p>Axe 4 Accompagner le développement de l'assise citoyenne</p>

## Annexe 3 - Prise en compte des références législatives et juridiques dans le Plan Stratégique décennal sur CEN PACA

1. Les concours techniques et scientifiques pouvant prendre la **forme de missions d'expertise apportées à l'Etat et au Conseil régional** mentionné au I de l'art L-414.11\* du code de l'environnement sont précisés dans **l'Orientation D - Objectif 10** : Maintenir l'accompagnement et la participation du conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité :
  - *Partage des connaissances du conservatoire en matière de biodiversité et de conservation*
  - *Mise en perspectives de la connaissance de la biodiversité au regard des objectifs et des enjeux pour orienter les Politiques Publiques*
  - *Expertises permettant la définition des états des lieux, des enjeux de conservation, la hiérarchisation, la définition d'objectifs et de programmes d'actions.*
2. Les modalités de la participation de l'organisme à **l'inventaire national du patrimoine naturel**, mentionné à l'article L. 411-5 du code de l'environnement, sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée (Arrêté du 7 octobre 2011 – Article 1. 3°) sont présentées dans **l'Orientation A - Objectif 2** : Conforter son rôle en tant qu'acteur majeur du partage des connaissances à différentes échelles.

*Le CEN PACA transmettra en open data au SINP l'ensemble des données à leur précision maximale issues des inventaires réalisés sur et en dehors des sites en gestion dès lors qu'il s'agit de données de salariés et que la protection des données sensibles est assurée. Les données des bénévoles sont également transmises après accord des observateurs.*

3. La vocation du conservatoire à **développer des partenariats dans le cadre de conventions de coopération** est précisée dans : **l'Orientation D – Objectif 11** : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité :

*Le CEN a vocation à développer des partenariats dans le cadre de conventions de coopération régies par l'article L.2511-6 du code de la commande publique (et donc vocation à satisfaire les critères d'adjudicateur public). Il poursuivra le déploiement de coopérations techniques et financières autour de la biodiversité en synergie avec les projets et les acteurs : apporter son expertise et de mettre en œuvre des actions au travers de coopérations avec les Départements, les Métropoles, les groupements de communes et les communes, le Conservatoire du Littoral, les Parcs Nationaux et Régionaux.*

4. Les modalités pour répondre **aux possibilités offertes aux Agences de l'Eau de financer les CEN pour procéder à des acquisitions de zones humides** sont précisées dans **l'Orientation D – Objectif 11** : Poursuivre et renforcer la contribution du conservatoire à l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité ainsi que dans **l'Orientation B - Objectif 5** : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire :

*Le conservatoire poursuivra l'acquisition de zones humides au travers de la mise en œuvre d'une stratégie foncière dédiée aux zones humides validée par le Conseil scientifique et technique du conservatoire.*

5. La vocation du CEN à **intervenir dans la rédaction et la mise en œuvre de plans de gestion des enjeux biodiversité dans les camps militaires** est précisée dans **l'Orientation D - Objectif 12** : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité :

Le conservatoire souhaite, sous réserve de l'accord des autorités militaires, poursuivre son intervention dans la mise en œuvre de la gestion écologique des camps militaires notamment par l'intermédiaire de la rédaction et de la mise en œuvre des plans de gestion préférentiellement de convention de coopération.

6. Les dispositions pour être en conformité avec la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à **renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie** : Plans de Gestion et participer aux stratégies collectives des plans de protection de massif sont prévues dans l'**Orientation D - Objectif 12** : Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité, ainsi que dans l'**Orientation B - Objectif 6** : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial.

*Des enjeux d'aménagement du territoire liés à la DFCI (défense des forêts contre les incendies) sont identifiés sur certains massifs forestiers. Le CEN intégrera ces enjeux dans les orientations des plans de gestion des parcelles concernées et éventuellement renoncer au choix de la libre évolution. Le conservatoire cherchera à s'impliquer dans les plans de massif de protection des forêts contre l'incendie (PMPFCI) ou les plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF).*

7. Les modalités pour répondre aux possibilités de **transfert au CEN de biens sans maître** sont liées à l'**Orientation B - Objectif 5** : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire.

Le conservatoire fera la demande, après que les communes et le Conservatoire du Littoral y aient renoncé et avant que l'Etat puisse en bénéficier, de devenir propriétaires de biens vacants et sans maître (Art. L.713 du Code Civil modifié par l'article 109 de la loi biodiversité) dès lors que la protection foncière de ces biens serait cohérente avec la stratégie foncière du conservatoire.

8. Les modalités pour répondre aux possibilités de **s'exonérer du droit de préférence du voisin forestier** (Article L. 331-21, du Code forestier) sont liées à l'**Orientation B - Objectif 5** : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire.

Une stratégie foncière en faveur des forêts est en cours d'élaboration par le conservatoire pour une validation en 2024. Elle définit le périmètre d'intervention garantissant la prise en compte des enjeux forestiers définis à l'article L.121-1 du Code forestier. L'objet de cette stratégie est de contribuer à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels conformément à l'article L.414-11 du Code de l'environnement définissant les missions des CEN et à la stratégie nationale des aires protégées.

*En cohérence avec le champ d'intervention de cette stratégie forestière, le conservatoire propose que puissent relever de cette exemption au droit de préférence du voisin forestier selon le L.331-24 4°bis du Code forestier les forêts et boisements à fort enjeux écologique :*

- Les parcelles de forêts anciennes et forêts mûres.
- Les parcelles riches en arbres à cavités (ex : arbres issus de pratiques d'émondage).
- Les parcelles d'habitats forestiers remarquables : habitats forestiers d'intérêt communautaire, habitats forestiers inscrits en listes rouges UICN ou faisant l'objet de plans nationaux ou régionaux d'actions, les ripisylves, les habitats forestiers rares ou pour lesquels la Région Provence Alpes Côte d'Azur a une responsabilité particulière (ex : boisements de chênes chevelus (*Quercus cerris*) et de chêne faux-liège (*Quercus crenata*), les boisements arborescents de chêne kermès (*Quercus coccifera*), les peuplements riches en ifs (*Taxus baccata*) adultes, les forêts de ravins ou de pieds de falaises à tilleuls (*Tilia sp.*) et érables (*Acer sp.*).
- Les parcelles de forêts déjà en maîtrise d'usage par le CEN ou celles apportant une complémentarité fonctionnelle aux sites gérés (voir en particulier les parcelles identifiées dans les plans de gestion de sites).
- Les parcelles de forêt contribuant à la connectivité, existantes ou à restaurer, d'une trame de vieux bois.

9. Les ambitions et objectifs stratégiques pour assurer la complémentarité et l'harmonisation de ses actions avec la **Fondation Espaces naturels de France** sont présentées dans l'**Orientation B - Objectif 5** : Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le conservatoire.

*Le conservatoire recherchera systématiquement, lors d'acquisitions foncières, à réunir les conditions permettant un reversement à la Fondation Espaces naturels de France.*

*Le conservatoire mettra systématiquement en avant l'outil « Fondation Espaces naturels de France » pas uniquement comme un outil du CEN mais comme un outil mobilisable par l'ensemble du monde associatif ou même de portage foncier de projets citoyens qui préservent le vivant. Promouvoir la Fondation Espaces naturels de France auprès des notaires.*

10. Les modalités de réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion pour tous les sites gérés sont présentées dans l'**Orientation B - Objectif 6** : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial.

*Le conservatoire dotera les sites CEN de plans de gestion (ou de notices de gestion) normalisés et validés par son CST intégrant les impacts des changements climatiques et globaux et s'appuyant sur les approches méthodologiques validées nationalement (CT88, démarche Natur'Adapt...). Il mettra en œuvre une gestion des sites adaptée aux changements globaux, en définissant les objectifs de gestion au regard de l'enjeu de conservation biologique en intégrant les notions de fonctionnalité des milieux et en anticipant l'impact à venir des changements globaux ; définissant des modes de gestion répondant aux changements globaux au regard de leurs impacts sur le site et de leur zone d'interdépendance ; renforçant et expérimentant sur les sites en gestion les pratiques adaptatives (libre évolution des milieux, projets agroécologiques...) ; prenant en compte les dynamiques de l'évolution des milieux dans les opérations de restauration, au regard des effets des changements globaux.*

11. Les dispositions pour être en conformité avec le décret et pouvoir bénéficier de dérogations aux obligations de compensation aux défrichements (Art. L.341-6 du Code Forestier) sont liées à l'**orientation B – Objectif 6** : Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial.

*Le conservatoire ne dispose pas à ce jour d'une « stratégie forêt » établie pour répondre à ces dispositions. Cependant, les surfaces concernées ne représentent que quelques hectares. Le conservatoire propose que les opérations prévues aux plans de gestion des sites concernés, validés par le Conseil scientifique et technique et par le CSRPN s'il s'agit de réserves naturelles, soient exclues de l'obligation de compensation pour défrichement.*

12. Les renouvellements des agréments aux titres des Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale et des Associations de protection de la nature et de l'environnement sont liés à l'**Orientation G – Objectif 16** : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité.

*Le conservatoire a vocation à être agréé au titre d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (art. L.3332-17-1 du code du travail) Le conservatoire souhaite poursuivre et renforcer cet axe d'implication.*

*Le conservatoire procédera à sa demande de renouvellement de l'agrément au titre d'Association de protection de la nature et de l'environnement (art. L.141-1 du code de du code de l'environnement ; agrément renouvelé en 2019) en 2024 et en 2028 puis 2033.*

13. Par son adhésion à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, le CEN PACA est habilité sur tout le territoire national pour la mise en œuvre de TIG jusqu'en 2027, aussi bien pour les publics majeurs (suivi SPIP) que mineurs (suivi PJJ) – Arrêté ministère de la justice du 7 avril 2022.

*Le conservatoire bénéficie depuis 2019 d'une ordonnance d'inscription sur la liste des travaux d'intérêt général du 22 janvier 2019 du Tribunal de Grande Instance de Tarascon et d'une décision d'habilitation de structure d'accueil pour l'accueil de personnes mineures au titre de la Protection Juridique de la Jeunesse du 6 mars 2023 pour 5 ans (Bouches-du-Rhône)*

*Le conservatoire souhaite que ces habilitations soient renouvelées afin de poursuivre et développer cet axe d'implication lié à l'**Orientation G – Objectif 16** : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité.*

**14.** Par son adhésion à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, le CEN PACA est agréé au titre de l'éducation nationale (art. D551-1 du code de l'éducation) depuis 2023 pour une durée de 5 ans.

*Le conservatoire souhaite que cet agrément soit renouvelé afin de poursuivre et développer cet axe d'implication lié à **en lien avec Orientation G – Objectif 16** : S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité.*

## Annexe 4 - Tableau de bord du dispositif de Suivi-Evaluation du PSD

### Les indicateurs de résultats 2024-2033

La valeur cible « A définir », le sera lors de la 1ère année de mise en œuvre.

Orientations	Résultats prioritaires à atteindre pour l'orientation	Indicateurs							
		Code	Intitulé des indicateurs	Valeur initiale 2023	Valeur cible 2028	Valeur cible 2033	Périodicité de l'indicateur	Type	Source
A - Contribuer au développement et au partage de la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes	Le conservatoire aura élargi son champ d'expertise à de <b>nouvelles familles taxonomiques</b>	A1	Nombre de nouvelles familles taxonomiques inventoriées / an	61	–	A définir	Annuel	Résultat	Helix
	Le conservatoire aura renforcé son champ d'expertise concernant les <b>milieux et les écosystèmes</b>	A2	Nombre de nouvelles études dédiées à l'amélioration de la connaissance d'un milieu	–	10	20	Annuel	Réalisation	Rapport d'activité
	Au conservatoire, le partage, en <b>open data</b> , des connaissances sera accepté par le plus grand nombre, le plus vite possible	A3	Part de naturalistes ayant adhéré ou renouvelé leur contribution à Helix dans les conditions d'open data	N. C	50%	80%	Annuel	Résultat	Helix
B - Préserver et gérer un réseau d'espaces naturels résilients aux effets du changement climatique et des changements globaux	Le réseau de sites sera majoritairement en <b>Zone de Protection Forte</b>	B1	Part de sites gérés en ZPF	12,17%	30%	60%	Annuel	Résultat	Base sites
	La gestion des sites du conservatoire sera guidée par des <b>plans de gestion</b> intégrant l'anticipation et l' <b>adaptation aux changements globaux</b>	B2	Part de sites bénéficiant d'un plan de gestion valide	58%	70%	80%	Annuel	Réalisation	Base sites
		B3	Part des plans de gestion dans lesquels le changement climatique est pris en compte	0	40%	80%	Annuel	Résultat	Base sites

Orientations	Résultats prioritaires à atteindre pour l'orientation	Code	Intitulé des indicateurs	Valeur initiale 2023	Valeur cible 2028	Valeur cible 2033	Périodicité de l'indicateur	Type	Source
C-Développer des programmes de conservation et d'expertises régionaux et locaux	La liste des <b>nouvelles cibles</b> ou enjeux définis comme prioritaires pour le conservatoire sera complétée		Pas d'indicateur (analyse qualitative uniquement de la liste des nouvelles cibles ou enjeux définis comme prioritaires pour le conservatoire)	N.C	–	–	Annuel	Résultat	
	Des <b>stratégies de conservation</b> seront formalisées dès lors qu'une vision partagée et à long terme est nécessaire	C1	Nombre de stratégies de conservation formalisées	11	15	20	5 ans	Résultat	Rapport d'activité
	Les <b>effets des programmes</b> de conservation auront été démontrés	C3	Nombre de programmes évalués et adaptés (hors Plans national d'action)	N.C	–	A définir	5 ans	Résultat	ERP (gestion d'activités)
	De <b>nouvelles cibles</b> de conservation font l'objet d' <b>actions de préservation</b>	C4	Nombre programmes de conservation engagés sur de nouvelles cibles	N.C	–	A définir	Annuel	Réalisation	ERP (gestion d'activités)
D-Accompagner et mettre en œuvre les politiques publiques	Le conservatoire aura apporté des <b>contributions significatives aux politiques publiques</b> de l'Etat et de la Région en faveur de la biodiversité	D1	Nombre de projets portés par le CEN concourant à la SAP ou les SNB	Non disponible	A définir	A définir	Annuel	Résultat	ERP (gestion d'activités)
	Le rôle " <b>clé</b> " du conservatoire dans le déploiement des politiques publiques aura été reconnu		Signature d'un accord-cadre avec la Région Renouvellement des deux accords-cadres avec l'Agence de l'eau	Agence de l'eau oui	oui	oui	5 ans	Résultat	Rapport d'activité
	Le conservatoire aura œuvré au <b>déploiement de projets multi-acteurs</b> en faveur de la préservation des <b>fonctionnalités écologiques</b> et de la <b>biodiversité</b>	D2	Nombre d'ETP/an mobilisés sur des projets en coopération avec des collectivités ou autres organismes publics	Non disponible	A définir	A définir	Annuel	Ressource	ERP (gestion d'activités)



Orientations	Résultats prioritaires à atteindre pour l'orientation	Code	Intitulé des indicateurs	Valeur initiale 2023	Valeur cible 2028	Valeur cible 2033	Périodicité de l'indicateur	Type	Source
E - Mobiliser et accompagner les acteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des activités de nature pour développer	Plusieurs <b>organismes</b> , réseaux et groupements d'acteurs <b>de l'agriculture, de la sylviculture et des activités de nature</b> auront été rencontrés et <b>accompagnés</b> par le conservatoire en matière de biodiversité	E1	Nombre d'organismes ou de groupements d'organismes ayant bénéficié d'un accompagnement du conservatoire pour la prise en compte de la biodiversité et l'adaptation des pratiques	3	A définir	A définir	Annuel	Réalisation	
	La <b>prise en compte des enjeux de biodiversité</b> par les exploitants sensibilisés par le conservatoire sera renforcée	E3	Nombre de projets (exploitations) agricoles ou sylvicoles intégrant des solutions fondées sur la nature	10	10	10	Annuel	Résultat	ERP (gestion d'activités)
F- Reconnecter l'humain à la nature, renforcer l'assise citoyenne et faire connaître le rôle du conservatoire	L' <b>assise citoyenne</b> du conservatoire aura augmenté	F1	Nombre d'adhérents/an	599	1000	1500	Annuel	Résultat	Base VA
	L' <b>engagement des citoyens</b> dans des actions de préservation au côté du conservatoire aura été démultiplié	F2	Nombre de jours de bénévoles/an	1635	2250	3000	Annuel	Résultat	Base VA
	La <b>sensibilisation au respect du vivant et l'engagement vers l'action</b> auront touché une plus large diversité de citoyens	F3	Nombre de partages des publications du conservatoire sur l'ensemble des réseaux sociaux/an	Non disponible	A définir	A définir	Annuel	Résultat	Base VA
	La <b>visibilité du conservatoire</b> aura été démultipliée auprès du grand public	F4	Nombre de visites annuelles sur l'ensemble des réseaux sociaux animés par le conservatoire	Non disponible	A définir	A définir	Annuel	Résultat	Base VA
G - Organiser et consolider le Conservatoire, gage de pérennité et d'efficacité dans un	Le maintien et la montée en <b>compétence</b> de l'équipe salariée du conservatoire aura été assurée	G1	Part des salariés formés	68%	100%	100%	Annuel	Résultat	Base sociale
	Le fonctionnement du conservatoire aura évolué vers une <b>gouvernance partagée</b>		Pas d'indicateur (analyse qualitative uniquement)	Initié	Renforcé	Renforcé	5 ans	Résultat	
	Le <b>conseil scientifique et technique du conservatoire</b> sera mobilisé et dynamique	G2	Nombre d'avis émis/an par le Conseil Scientifique et technique	Non mobilisé	5	5	Annuel	Résultat	Rapport d'activité

## Les descripteurs de réalisation 2024-2033

\*Code indicateur de résultat

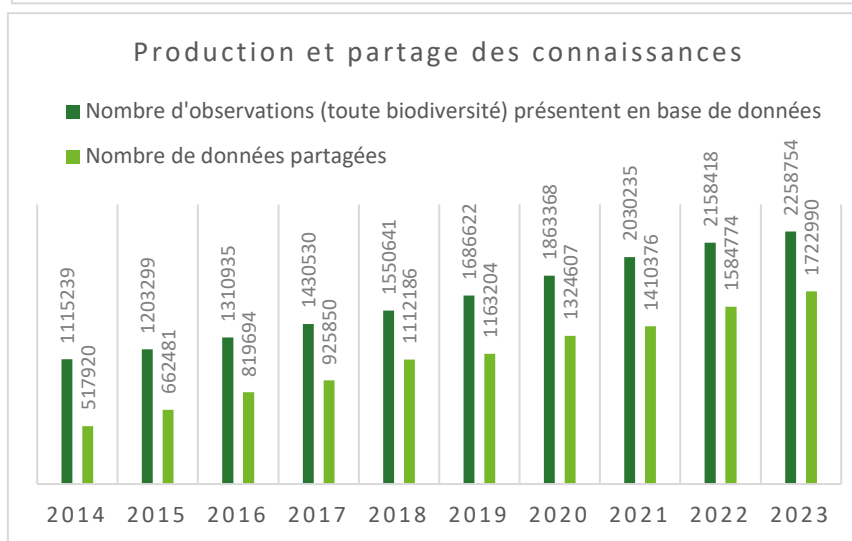
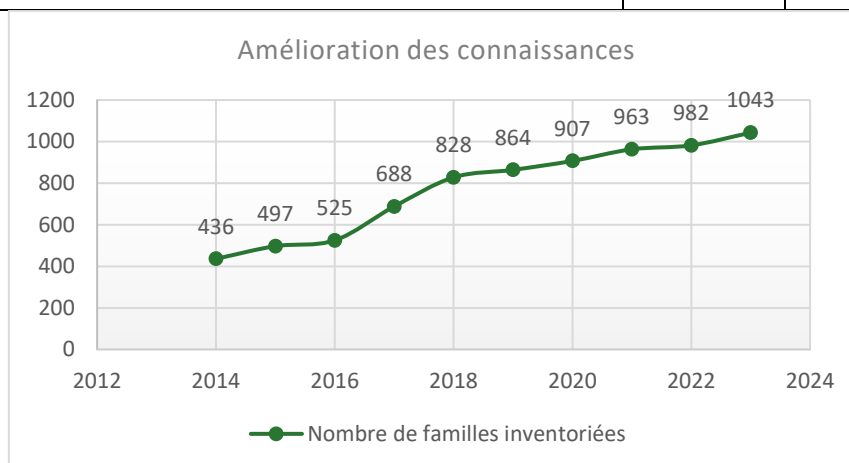
Orientation	CODE DESCRIPTEUR	Descripteurs de réalisation	Valeur 2014	Valeur 2023	Sur 2014-2023
A - Contribuer au développement et au partage de la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes	1	Nombre d'observations (toute biodiversité) présentes en base de données	1 115 239	2 258 754	
	2-A2*	Nombre de familles taxonomiques inventoriées	436	1043	
	3	Pourcentage de données partagées	46%	76%	
B - Préserver et gérer un réseau d'espaces naturels résilients aux effets du changement climatique et des changements globaux	4	Nombre et surface de sites gérés	90 sites pour 20 425 ha	115 sites pour 14714 ha	↗ 37 sites ↘ 12 sites
	5	Surface en maîtrise foncière (ha)	1007	1259	↗28%
	6-B2*	Pourcentage de sites bénéficiant d'un Plan de gestion	52%	78%	
C- Développer des programmes de conservation et d'expertises régionaux et locaux	7	Nombre de PNA animés par le CEN/an	8	10	
	8	Nombre de LIFEs auxquels le CEN a participé			4
D -Accompagner et mettre en œuvre les politiques publiques	9	Nombre de fournisseurs dans Silene - SINP	50	169	169
	10	Nombre de données partagées dans Silene - SINP	5,62 millions	13,52 millions	↗89%
	11	Montant des financements publics/an	2 057 610 € de subventions	2 565 987 € de subventions	↗30% des subventions
	12-B1*	Pourcentage de sites bénéficiant d'une protection réglementaire (2014-2023), en ZPF (2024-2033)	13,33%	12,17%	1 RNN, 2 RRN, 11 APPB

E - Mobiliser et accompagner les acteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des activités de nature pour développer l'appropriation conjointe des enjeux de biodiversité.	13	Nombre de diagnostics agroécologiques réalisés / an		29	
	14	Nombre de sites accueillant une activité agricole	24	42	↗35,6%
	15	Cheptel total utilisant les sites en gestion (Nb de têtes)	11725	14070	
F- Reconnecter l'humain à la nature, renforcer l'assise citoyenne et faire connaître le rôle du conservatoire	16-F1*	Nombre d'adhérents/an		599	670 adhérents/an en moyenne
	17-F2*	Nombre de jours de bénévolat/an		1635	1414/an en moyenne
G - Organiser et consolider le Conservatoire, gage de pérennité et d'efficacité dans un contexte en constante évolution	18	Nombre de salariés/an	58	76	↗31%
	19	Taux de rotation	13,10%	16,67%	
	20	Nombre de journées de formation / an	69	138,5	

## Annexe 5 - Synthèse des réalisations 2014 – 2023

### La connaissance

Descripteurs de réalisation	Valeur 2014	Valeur 2023
Nombre d'observations (toute biodiversité) présentes en base de données	1 115 239	2 258 754
Nombre de familles taxonomiques inventoriées	436	1043
Pourcentage de données partagées	46%	76%



### Également :

- Une thèse accueillie et financée par le conservatoire.
- Un état des lieux de la connaissance taxonomique pour les vertébrés, les orthoptéroïdes, les rhopalocères et les odonates.
- L'inventaire des ZNIEFF actualisé en continu.
- Une base régionale pour la connaissance et la prise en compte des chiroptères en déploiement : la Base Bastelle.
- L'animation du SIT Zones humides avec le PNR du Luberon.

## La gestion des sites

Descripteurs de réalisation	Valeur 2014	Valeur 2023
Nombre et surface de sites gérés	90 sites pour 20 425 ha	115 sites pour 14714 ha
Surface en maîtrise foncière	1007 ha	1259 ha
Pourcentage de sites bénéficiant d'un Plan de gestion	52%	78%

- 37 nouveaux sites
- mais moins de surfaces gérées** car 12 sites sont sortis du réseau dont les terrains militaires
- 28% d'augmentation pour les surfaces en maîtrises foncières
- 12 % des sites bénéficient d'une protection règlementaire
- La proportion des sites bénéficiant d'un plan de gestion a augmenté de 26% en 10 ans **mais seulement 58 % sont actualisés** en 2023.

## De plus

- Les principaux milieux protégés sont les milieux humides (41% des sites), les milieux forestiers (17% des sites) puis les pelouses sèches (14% des sites).
- 35,6% des sites gérés accueillent une activité agricole en 2023.
- Un cheptel de plus de 14 000 têtes d'ovins, caprins, bovins, équins et asins utilisent les sites en gestion
- On note une implantation territoriale encore hétérogène.

Départements	Nombre de sites	Surface en ha
4	17	738
5	12	624
6	7	512
13	19	<b>9425</b>
83	<b>36</b>	2001
84	24	1412

Carte des 115 sites gérés en 2023



## Les programmes de conservation

Descripteurs de réalisation	Valeur 2014	Valeur 2023	Valeur entre 2014 et 2023
Nombre de PNA animés par le CEN/an	8	10	
Nombre de LIFEs auxquels le CEN a participé			4

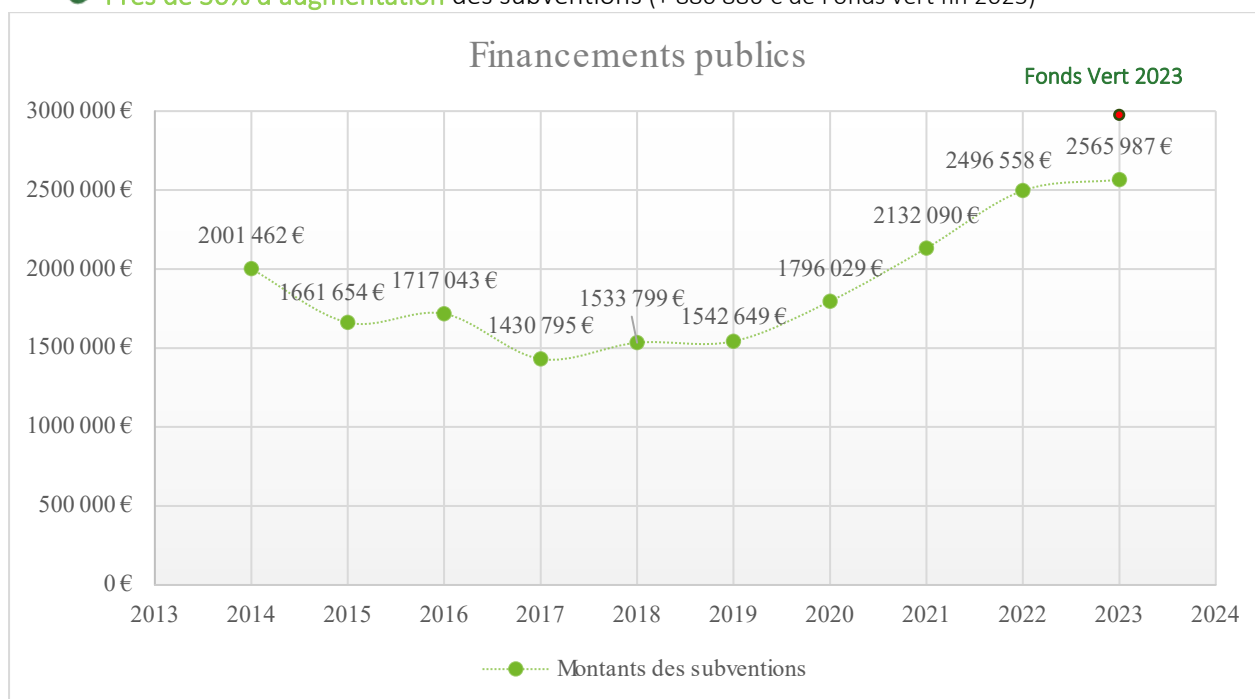
## Égaleme nt

- Déploiement des stratégies herpétologique et entomologique et de stratégies dédiées pour des espèces orpheline d'outils de conservation : **Spéléropès de Strinatii, Eulepte d'Europe et Criquet Hérisson**
- 10 ans de projets de conservation **en faveur des Zones Humides**, le déploiement des animations territoriales et la mise en place d'une animation régionale
- Plus récemment des programmes **en faveur des vieilles forêts** et une stratégie d'intervention à valider

## Accompagnement des politiques publiques

Descripteurs de réalisation	Valeur 2014	Valeur 2023
Montant des subventions/an	2 057 610 €	2 565 987 €
Nombre de fournisseurs dans Silene - SINP	50	169
Nombre de données partagées dans Silene - SINP	5,62 millions	13,52 millions
Nombre de sites réglementairement protégés	3 RN ; 3 APPB	3 RN 11 APPB

- **Près de 30% d'augmentation** des subventions (+ 880 886 € de Fonds vert fin 2023)



- Animation de Silene - SINP
- Gestion d'1 réserve naturelle nationale et de 2 réserves naturelles régionales et création du 8 APPB en dix ans.

### Également

- Animation de 10 plans nationaux d'action ou de leur déclinaison régionale
- Animation des ZNIEFF
- Coordination des Listes rouges faunistiques
- Finalisation des inventaires des zones humides sur les six départements et la mise en place des animations territoriales
- Accompagnement des déclinaisons territoriales des stratégies : SNAP, SRB, ....
- Participation aux divers comités et réseaux : CRB, ARBE, RREN, RRGMA, ORB...

### La sensibilisation

Descripteurs de réalisation	Moyenne sur 10 ans	Valeur 2023
Nombre d'adhérents/an	670	599
Nombre de jours de bénévolat/an	1414	1635

70 bénévoles très actifs ont déjà adopté « La taverne des bénévoles »

La mobilisation pour le comptage de l'Outarde canepetière a pu compter sur 160 bénévoles en 2016 et 169 en 2020 ; le suivi des couples d'Aigle de Bonelli mobilise chaque année plus d'une trentaine d'ornithologues bénévoles. Ces actions ne sont pas réalisables sans ces implications citoyennes.

### Également

- En moyennes 93 animations proposées par an, 165 en 2023
- 4433 scolaires sensibilisés ces 5 dernières années

## Annexe 6 - Glossaire des sigles utilisés

APPB Arrêté préfectoral de protection de biotope  
ARBE Agence régionale de la biodiversité de l'environnement  
CBN Conservatoire botanique national  
CEN Conservatoire d'espaces naturels  
CODIR Comité de direction  
COMOP Comité opérationnel  
COPIL Comité de pilotage  
CPO Convention pluriannuelle d'objectifs  
CRB Comité régional de la biodiversité  
CST Conseil scientifique et technique  
DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
DSA Dispositif du suivi et d'évaluation  
EEE Espèces exotiques envahissantes  
ENS Espace naturel sensible  
EPCI Etablissement public de coopération intercommunale  
ESUS Entreprise solidaire d'utilité sociale  
ETP Equivalent temps plein  
GCP Groupe chiroptères de Provence  
GEMAPI Gestion de l'eau des milieux aquatique et protection contre les inondations  
GIEC Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat  
INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel  
IPBES Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques  
LPO Ligue pour la Protection des Oiseaux  
MAEC Mesure Agro-Environnemental et Climatique  
OFB Office français de la biodiversité  
ONF Office national des forêts  
ORB Observatoire régional de la Biodiversité  
ORE Obligation réelle environnementale  
PAEC Projet Agro-Environnemental et Climatique  
PAQ Plan d'action quinquennal  
PNA Plan national d'action  
PNR Parc naturel régional  
PSD Plan stratégique décennal  
PSE Paiement pour Services Environnementaux  
RRGMA Réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques  
RREN Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels  
RNN Réserve naturelle nationale  
RNR Réserve naturelle régionale  
SAFER Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural  
SINP Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel  
SNAP Stratégie nationale pour les aires protégées  
SNB Stratégie nationale pour la biodiversité  
SRADDET Schéma régional aménagement, développement durable et égalité des territoires  
SRB Stratégie Régionale Biodiversité  
TEN Territoires Engagés pour la Nature  
TIG Travaux d'intérêt généraux  
ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt écologique et faunistique  
ZPF Zone de Protection Forte





**Conservatoire  
d'espaces naturels  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Siège :

4, avenue Marcel Pagnol  
Immeuble Atrium Bât B.  
13 100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 20 03 83

Fax : 04 42 20 05 98

Email : [contact@cen-paca.org](mailto:contact@cen-paca.org)

[www.cen-paca.org](http://www.cen-paca.org)

Le Conservatoire d'espaces naturels  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
est membre de la Fédération  
des Conservatoires d'espaces naturels

Ce travail a été réalisé grâce au soutien des partenaires suivants :



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR

